

Sanctions alternatives à l'emprisonnement et « récidive »

Observation suivie, sur 5 ans, de détenus condamnés
en matière correctionnelle libérés, et de condamnés à des sanctions
non carcérales (département du Nord)

Annie Kensey, DAP PMJ1
Françoise Lombard, Université de Lille 2
Pierre Tournier, CNRS, Université Paris 1

- MAI 2005 -

Avec la collaboration de France Line Mary

*Recherche financée par
la mission de recherche « Droit & Justice »
et le Fond interministériel d'intervention
pour la politique de la ville*

- RÉSUMÉ -

Cette recherche s'inscrit dans un long processus d'enquêtes empiriques, réalisées en France, depuis la fin des années 1970, sur « l'application des peines » et la « récidive » (au sens large du terme) par le service des études de la Direction de l'administration pénitentiaire, et ce en coopération avec telle ou telle unité de recherche dépendant du CNRS et/ou de l'Université.

Les innovations méthodologiques sont nombreuses :

1. - Comparaison du devenir judiciaire d'une cohorte de sortants de prison à celui de cohortes de condamnés à des peines non carcérales : sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve (SME), travail d'intérêt général - peine principale (TIG), sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG). 5 234 dossiers ont été constitués et étudiés.

2. - Construction des échantillons effectuée de telle sorte que l'étude selon la nature de l'infraction sanctionnée puisse être menée sur la plupart des contentieux rencontrés en matière correctionnelle, et ce, en tenant compte des dossiers à infractions multiples : infractions à la législation sur les stupéfiants, vol recel simple, vol recel aggravé, vol avec violence, conduite en état alcoolique, coups et blessures volontaires, agressions sexuelles.

3. - Calcul d'une batterie de 5 taux différents de nouvelles affaires dans les 5 ans qui suivent la libération ou le prononcé de la sanction non carcérale. Ces taux sont définis selon le niveau de gravité des nouvelles peines prononcées : du niveau 5 (survenue d'une peine criminelle) au niveau 1 (survenue d'une nouvelle condamnation quelle qu'en soit la nature) en passant par le niveau 4 (survenue d'une condamnation à l'emprisonnement ferme).

4. - Choix d'une enquête locale, de terrain (dans le département du Nord). Ce qui a rendu possible de collecter non seulement les informations recueillies dans les documents de greffe pénitentiaire (fiches pénales) et dans les extraits de jugement, mais aussi nombre d'indications sur les modalités juridiques et les conditions pratiques de l'exécution des peines en milieu fermé comme en milieu ouvert (données non encore exploitées dans ce rapport).

5. - Prise en compte systématique dans l'analyse, en plus de la nature de sanction initiale en 5 postes et de la nature de l'infraction initiale en 11 postes – ce qui fait en théorie déjà $5 \times 11 = 55$ sous-cohortes différentes) des trois variables qui sont apparues, dans les travaux antérieurs, comme les plus discriminantes en ce qui concerne les taux de nouvelles affaires : le passé judiciaire (existence ou non d'une condamnation antérieure), l'âge à la libération ou au moment du prononcé de la condamnation non carcérale (distinction moins de 25 ans, 25 ans et plus) et l'existence d'une profession déclarée (oui-non).

Le lecteur décontenancé par le nombre de tableaux présentés *infra* aura en tête que l'objectif poursuivi est d'appréhender un ensemble de $55 \times 2 \times 2 \times 2 = 440$ situations. Le nombre est certes théorique puisque, évidemment, toutes ces situations ne sont pas présentes en nombre significatif parmi les 5 234 dossiers constitués. Nous avons aussi fait le choix, peu habituel, de fournir au lecteur l'ensemble des données sur lesquelles reposent nos calculs. Comme chacun sait, une approche qui se veut scientifique se doit d'être réfutable.

Difficile et sans doute imprudent de vouloir résumer en quelques nombres un tel corpus, mais c'est aussi une nécessité.

Sur un total de 5 234 dossiers, nous avons trouvé 11 dossiers avec une affaire sanctionnée par une peine de réclusion criminelle, ce qui donne un taux de 2 pour 1 000 (taux de niveau 5). Rappelons que tous les condamnés suivis ont été initialement sanctionnés pour un délit (procédure correctionnelle). Le taux est de 4 pour 1 000 pour les sortants de prison et de 2 pour 1 000 pour les condamnés à une peine non privative de liberté.

Le taux de condamnations à l'emprisonnement ferme (taux de niveau 4.) dans les 5 ans est globalement de 31%. Il est maximum pour les sortants de prison soit 61%, dans les 5 ans qui suivent la libération (on peut alors parler de retour en prison). Il est nettement plus faible pour les personnes condamnées à des sanctions non carcérales, dans les 5 ans qui suivent la condamnation initiale : 41 % à la suite d'un SME-TIG, 34 % à la suite d'un TIG peine principale, 32 % à la suite d'un SME, et enfin, 19 % à la suite d'un sursis simple.

Ce que nous appelons le taux de recondamnation (niveau 1.) est, pour l'ensemble, de 49%, dans les 5 ans qui suivent la libération ou le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté. La hiérarchie, selon la nature de la sanction initiale, est la même que pour les taux de niveau 4 (prison ferme), mais les écarts sont plus faibles : 72 % pour les sortants de prison, 59 % à la suite d'un SME-TIG, 58 % à la suite d'un TIG peine principale, 52 % à la suite d'un SME, et enfin, 39 % à la suite d'un sursis simple.

Ainsi la règle pourrait paraître simple : plus la sanction est contraignante, plus les taux de nouvelles affaires sont élevés (à condition de considérer que le TIG sans SME est plus contraignant que le SME sans TIG). Mais bien évidemment, le prononcé des peines ne se fait pas de façon aléatoire.

Pour tenir compte des différences de structure socio-démographique et pénale des cohortes définies par la nature de la sanction, nous avons eu recours à la méthode des « structures types ».

Nous donnerons ici l'exemple le plus marquant, celui du calcul de **taux comparatifs** de nouvelles affaires en raisonnant à structure selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire constante.

En comparaison du taux de condamnation à l'emprisonnement ferme, dans les 5 ans des sortants de prison (61%), on trouve un taux comparatif de 52 % pour le SME, 43-44% pour le SME-TIG ou le TIG peine principale et 36 % pour le sursis simple. La règle précédente est donc quelque peu malmenée : les écarts se resserrent, la comparaison reste en défaveur de la prison et à l'avantage du sursis simple, suivi de près par le TIG (avec ou sans SME).

Pour ce qui concerne les taux de recondamnation (niveau 1), les modifications sont encore plus nettes : Le TIG se retrouve avec le même taux de recondamnation que les sortants de prison (72%), suivi de près par le SME (68%) et le SME-TIG (65%), et le sursis simple n'est pas très loin (62%).

A ce point de l'analyse et avant la prise en compte des conditions concrètes d'exécution des peines aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert, on se gardera bien de toute interprétation péremptoire.

SOMMAIRE

	Page
Introduction.....	9
1. - Construction du corpus.....	13
2. - Données de synthèse sur les taux de nouvelles affaires.....	23
3. - Taux comparatifs de nouvelles affaires selon la sanction initiale et l'infraction initiale.....	35
4. - Comparaison avec les données « France entière ».....	47
5. - Taux comparatifs de nouvelles affaires selon la sanction initiale, l'infraction initiale et autres caractéristique des condamnés.....	53
5.1 - Passé judiciaire.....	55
5.2 - Age.....	60
5.3 – Profession déclarée.....	65
6. - Analyse multivariée des taux de nouvelles affaires.....	71
7. – Perspectives.....	91
Bibliographie.....	97
Annexe 1. Bordereaux de collecte des données.....	107
Annexe 2. Variable majeure : nature de la sanction initiale.....	121
Annexe 3. Variable majeure : nature de l'infraction initiale.....	145
Annexe 4. – Taux comparatifs selon la nature de la sanction initiale à structure par infraction initiale constante.....	181
Annexe 5. – Analyse différentielle des taux de nouvelles affaires de niveau 4 (« prison ferme ») selon certaines caractéristiques des personnes condamnées.....	191
5.1. - Passé judiciaire.....	193
5.2 - Age.....	203
5.3 - Profession déclarée.....	213

Annexe 6. – Analyse différentielle des taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) selon certaines caractéristiques des personnes condamnées.....	223
6.1. - Passé judiciaire.....	225
6.2 - Age.....	235
6.3 - Profession déclarée.....	245
Annexe 7. – Taux comparatifs selon la nature de la sanction initiale à structure constante par infraction initiale et autres caractéristiques des condamnés.....	255
7.1. - Passé judiciaire.....	257
7.2 - Age.....	267
7.3 - Profession déclarée.....	277
Annexe 8. -Analyse multivariée.....	287
8.1 - Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme).....	289
8.2 - Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation).....	298

INTRODUCTION

Cette recherche s'inscrit dans un long processus d'enquêtes empiriques, réalisées en France, depuis la fin des années 1970, sur « l'application des peines » et la « récidive¹ » par le service des études de la Direction de l'administration pénitentiaire, et ce en coopération avec telle ou telle unité de recherche dépendant du CNRS et/ou de l'Université. Nous ne reprendrons pas ici les différentes étapes de cette histoire marquée par une amélioration continue des méthodes et par l'élargissement du champ couvert. Elles ont été décrites dans le rapport d'étape publié en mai 2002 (Lombard, Kensey, Tournier, 2002). Cette nouvelle enquête, dont les terrains se situent dans le département du Nord avait trois objectifs principaux :

1. Approfondir l'étude de l'application des peines, en milieu fermé, en ne se limitant pas à l'utilisation des documents de greffe, et, par là même, prendre en compte de nouvelles variables pour examiner les relations entre conditions d'exécution des peines privatives de liberté et « récidive » des sortants de prison.
2. Ne pas limiter l'étude de la « récidive » à des cohortes² de sortants de prison, mais observer aussi le devenir judiciaire de cohortes de condamnés à des sanctions non carcérales (sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve, etc.) et tenter une comparaison entre les unes et les autres.
3. Enfin examiner les conditions d'exécution des peines en milieu ouvert et les mettre en relation avec les niveaux de « récidive ».

Ce programme ambitieux et novateur sur bien des points ne pouvait naturellement pas être mené au niveau national, car il exigeait un travail de collecte des données, sur le terrain, dans des lieux différents (greffes des établissements pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation, tribunaux). Aussi *a priori*, les résultats obtenus, dans le département du Nord ne peuvent-ils pas être généralisés sans un minimum de précaution. Mais cette démarche d'extrapolation sera grandement facilitée, pour ce qui est du milieu fermé, par la publication récente d'une recherche, que nous avons menée en parallèle, sur un échantillon national de sortants de prison (Kensey, Tournier, 2000, 2002a, 2002b, 2005b).

Le premier rapport rendant compte de cette recherche dans le département du Nord (Lombard, Kensey, Tournier, 2002), concernait exclusivement la question de l'application des peines en milieu fermé : description des populations à l'entrée en détention, description des populations à la libération et analyse du temps carcéral (« durée de détention effectuée », « détention provisoire », « détention provisoire et détermination de la peine », « peine prononcée et temps de détention effectuée », « réductions de peine », « peine prononcée, réductions de peine et libération conditionnelle »).

¹ Le terme est à prendre au sens large. Rien à voir avec le concept juridique de « récidive légale ». Voir *infra*, la définition des critères de « récidive » utilisés dans cette enquête.

² Nous utilisons le mot « cohorte » dans le sens qu'il a en démographie : ensemble des personnes ayant connu un même événement, sur une période donnée, généralement une année civile ou une période de 12 mois.

Dans ce deuxième volet, nous traitons de la question de la « récidive », pour les sortants de prison comme pour les condamnés à des peines non carcérales. Nous examinons le devenir judiciaire des différentes cohortes, sur la base de l'examen du casier judiciaire, 5 ans après la levée d'écrou ou après le prononcé de la peine non carcérale. Dans cette étape, nous prenons en compte les variables de base de l'analyse de la « récidive » : nature de la sanction initiale, nature de l'infraction initiale (qui avait motivé la sanction initiale), passé judiciaire ainsi que deux variables socio-démographiques parmi les plus discriminantes en la matière, la profession déclarée (avec ou sans) et l'âge (à la libération ou au moment du prononcé de la sanction non carcérale). Ce modèle d'analyse peut paraître simple. Et pourtant ! Utilisant pour la sanction initiale, une nomenclature en 5 postes et pour l'infraction initiale (parfois multiple !) une nomenclature en 11 postes, ce sont, à la base, 55 profils que nous examinons³. En croisant ces données avec le passé judiciaire (avec ou sans condamnation antérieure), la profession déclarée (avec ou sans) et l'âge (moins de 25 ans, 25 ans et plus), cela nous donne, en théorie, une mosaïque de $55 \times 2 \times 2 \times 2 = 440$ sous-cohortes.

Sur le plan des techniques statistiques, nous faisons le choix de n'utiliser que des méthodes simples : tris croisés, calcul de taux spécifiques (sur telle ou telle sous-cohorte), méthode des structures types (qui repose sur la notion de moyenne pondérée). Reste que l'approche quantitative est un peu une gageure, dans le champ pénal, et tout particulièrement dans les domaines qui nous préoccupent ici, quand on voit l'état du débat public en la matière (Tournier, 2001⁴).

Dans un troisième volet, en cours de réalisation, nous pourrons, enfin, mettre en relation l'ensemble des données disponibles concernant l'application des peines, en milieu fermé comme en milieu ouvert et les résultats sur la « récidive ».

³ Chiffre théorique (5 x 11). En réalité le nombre de profils est de 50 ; 5 cas n'étant pas représentés dans le corpus.

⁴ Voir aussi les travaux de l'Association Pénombre : www.penombre.org

1. – CONSTRUCTION DU CORPUS

La population étudiée comprend deux composantes bien distinctes :

A. des personnes condamnées à une peine privative de liberté (ferme)⁵ que l'on va suivre à partir de la date de leur libération.

B. des personnes condamnées à certaines peines non carcérales que l'on suit à partir de la date de leur condamnation.

1.1 - Champ « espace-temps »

Les personnes de la catégorie A ont été libérées, au cours de l'année 1996 de la maison d'arrêt de Loos et du centre de détention de Loos.

La catégorie B est constituée de personnes ayant fait l'objet d'une condamnation prononcée, au cours de l'année 1996, sur le mode contradictoire, par les tribunaux correctionnels de Lille, Douai et Dunkerque.

Le devenir de ces personnes sera examiné jusqu'en juillet 2002, soit sur une période moyenne d'environ 6 ans.

1.2. - Nature de la peine et modalités d'exécution

La catégorie A des sortants des prisons de Loos est, elle-même, composée de trois cohortes différentes :

- des sortants « fin de peine » sans prise en charge en milieu ouvert - sans mise à l'épreuve - (FP),
- des sortants « fin de peine » avec prise en charge en milieu ouvert - mise à l'épreuve (FP-SME),
- des sortants bénéficiant d'une libération conditionnelle, la décision ayant été de la compétence du juge de l'application des peines (LC-JAP).

Pour ce qui est de la catégorie B. constituée de condamnées à des peines non carcérales, quatre sanctions ont été retenues :

- sursis simple (CSS),
- sursis avec mise à l'épreuve – sans TIG - (SME),
- travail d'intérêt général prononcé comme obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve (TIG-SME),
- travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP).

1.3 - Observation suivie des cohortes : les différentes trajectoires

Selon le type de cohorte, l'observation suivie que nous avons effectuée est plus ou moins complexe.

milieu fermé

1. FP : I-----I libération -----> examen du casier judiciaire

⁵ La peine peut aussi être mixte : peine d'emprisonnement ferme + sursis avec mise à l'épreuve.

- milieu fermé milieu ouvert
2. **FP – SME** : I-----I libération I-----I-----> examen du casier judiciaire
- milieu fermé milieu ouvert
3. **LC - JAP** : I-----I libération I-----I-----> examen du casier judiciaire
4. **CSS** : Condamnation -----> examen du casier judiciaire
- milieu ouvert
5. **SME** : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire
- milieu ouvert
6. **TIG - SME** : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire
- milieu ouvert
7. **TIG – PP** : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire

On distingue, en fait, quatre cas de figures selon qu'il est question d'une « sortie de prison » ou d'une « sortie du tribunal » et selon l'existence d'une prise en charge pénale ou non (on parlera de « suivi »). Nous les avons classés du plus simple à étudier au plus compliqué :

Dans les deux premiers cas, il n'y a aucun suivi en milieu ouvert :

- Cas 1. Sortie du tribunal sans suivi : cette situation correspond à la cohorte « CSS ». Les données collectées portent sur la condamnation prononcée, et, après un laps de temps, le casier judiciaire.
- Cas 2. Sortie de prison sans suivi : cette situation correspond à la cohorte FP. Les données collectées portent sur la libération, la détention qui vient de prendre fin et, après un laps de temps, le casier judiciaire.

Dans les deux cas suivants, il y a un suivi en milieu ouvert :

- Cas 3. Sortie du tribunal avec suivi : cette situation correspond aux cohortes « SME », « TIG-SME » et « TIG-PP ». Les données collectées portent sur la condamnation prononcée, la prise en charge en milieu ouvert et, après un laps de temps, le casier judiciaire.
- Cas 4. Sortie de prison avec suivi : cette situation correspond aux cohortes « FP-SME » et « LC-JAP ». Les données collectées portent sur la libération, la détention qui vient de prendre fin, sur la prise en charge en milieu ouvert et, après un laps de temps, le casier judiciaire.

1.4- Nature des infractions sanctionnées

Pour faire partie de l'une des populations étudiées, les personnes doivent avoir été condamnées pour au moins un des types d'infractions suivants :

- Infraction à la législation sur les stupéfiants
- Vol ou recel simple
- Vol ou recel aggravé
- Vol avec violence
- Conduite en état alcoolique
- Coups et blessures volontaires
- Agression sexuelle

La grille de collecte se présente de la façon suivante (les bordereaux de collecte sont présentés dans l'annexe 1.) :

1. ILS-1 2. ILS-2 3. ILS-3
 4. Vol - recel simple 5. Vol - recel aggravé 6. Vol avec violence
 7. CEA 8. CBV 9. Agression sexuelle

Autre infraction | | 1. *Oui*, 2. *Non*

Initialement, nous avons prévu de distinguer trois sous-rubriques pour les infractions à la législation sur les stupéfiants. ILS1 : Infraction à la législation sur les stupéfiants, sans autre précision, ILS2 : Cession de stupéfiants, ILS3 : Usage de stupéfiants. Compte tenu de l'importance statistique de la 1^{ère} catégorie, nous avons abandonné ces distinctions, ne retenant donc que 7 classes d'infraction. En cas d'infractions multiples, toutes les cases concernées sont cochées. En théorie, le nombre de combinaisons possibles est très important. Il est précisément de $2^7 - 1$, soit $128 - 1 = 127$ cas⁶.

Par ailleurs, nous avons aussi repéré si le dossier comprenait, en plus, d'autres infractions n'appartenant pas aux 7 rubriques précédentes. Ce qui en définitive amène à une nomenclature théorique de $127 \times 2 = 254$ modalités.

On trouvera dans le rapport d'étape (Lombard, Kensey, Tournier, 2002) une analyse détaillée de cette question sur la base des sortants des prisons de Loos qui nous a amenés à retenir la présentation suivante en 11 groupes :

Ensemble.....	100,0	6. Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6
1. Infraction à la législation sur les stupéfiants, (ILS).....	19,6	7. Agression sexuelle (AS).....	4,1
2. Vol – recel simple (VRS).....	17,0	8. ILS + [VRS ou VRA ou VV].....	10,0
3. Vol – recel aggravé (VRA).....	18,0	9. VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV.....	6,7
4. Vol avec violence (VV).....	9,6	10. Trois infractions ou plus.....	4,1
5. Conduite en état alcoolique (CEA).....	2,3	11. Autres cas.....	4,0

⁶ Pour chacune des cases, il y a deux possibilités : ou bien elle est cochée ou elle ne l'est pas. Comme il y a 7 cases, le nombre de combinaisons est de $2 \times 2 \dots \times 2$, produit de 7 termes égaux à 2, soit 2^7 . Reste à exclure le cas où aucune case n'est cochée.

1.5 - Echantillonnage

Pour la catégorie A, nous avons choisi de faire une étude exhaustive de l'ensemble des sortants des deux établissements pénitentiaires de Loos, de l'année 1996, correspondant aux deux filtres précisés *supra* quant à la *nature de la peine et les modalités d'exécution et quant à la nature des infractions sanctionnées*.

Pour la catégorie B, nous avons fait le choix suivant, après analyse sur échantillon des situations observées au tribunal correctionnel de Lille. A deux exceptions près, nous avons retenu toutes les condamnations prononcées au cours de l'année 1996, dans les trois tribunaux, en utilisant naturellement les deux filtres précisés *supra* quant à la *nature de la peine et les modalités d'exécution et quant à la nature des infractions sanctionnées*. Les deux exceptions sont les suivantes :

- condamnés au sursis simple pour vol-recel simple sans aucune autre infraction ;
- condamnés au sursis simple pour conduite en état alcoolique sans aucune autre infraction.

Dans ces deux cas, nous n'avons retenu que les condamnations du 1^{er} semestre 1996 (ce qui revient approximativement à effectuer un sondage au 1/2).

Choix de l'exhaustivité ou tirage au 1/2, nous pouvons évidemment trouver plusieurs condamnations, prononcées en 1996, correspondant à la même personne. Pour que l'observation suivie soit cohérente, nous avons, dans ce cas, retenu la seule 1^{ère} condamnation, comme condamnation de référence, les condamnations ultérieures étant considérées comme de nouvelles affaires.

1.6 - Etude des casiers judiciaires

Les casiers judiciaires ont été examinés début juillet 2002, juste avant de la loi d'amnistie du 6 août 2002⁷ qui a suivi l'élection présidentielle de mai 2002. Compte tenu des délais d'inscription des nouvelles condamnations au casier, on peut considérer que la période d'observation des nouvelles affaires est d'environ 5 ans, en moyenne.

Nous avons repris ici la méthodologie mise au point pour la dernière enquête nationale réalisée sur le sujet et dont les résultats sont en cours de publication (Kensey, Tournier, 2005).

Pour étudier le devenir judiciaire des sortants de prison et des condamnés à une peine non carcérale, nous avons défini 5 niveaux de gravité des nouvelles infractions, en fonction de la nature des peines prononcées.

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

⁷ Cette loi concerne certains faits commis avant le 17 mai 2002. Les condamnations amnistiées sont effacées du casier judiciaire.

Niveau 1. Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

1.6 - Les effectifs exploitables

Après examen des casiers judiciaires, un certain nombre de casiers se sont avérés inexploitables⁸. Les chiffres qui nous donnent *infra* portent sur les 5 234 dossiers dont le casier est exploitable.

18 sous-cohortes se trouvent avoir des effectifs supérieur à 90 (Tableaux 1.1a et 1.1b) :

- 5 concernent des sortants de prisons : infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), vol-recel simple (VRS), vol-recel aggravé (VRA), vol avec violence (VV) et infraction à la législation sur les stupéfiants accompagnée de vol (simple, aggravé ou avec violence).

- 5 sont constituées de condamnés au sursis simple : infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), vol-recel simple (VRS), vol-recel aggravé (VRA), conduite en état alcoolique (CEA), coups et blessures volontaires (CBV).

- 5 sont constituées de condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec les mêmes infractions que pour le sursis simple : infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), vol-recel simple (VRS), vol-recel aggravé (VRA), conduite en état alcoolique (CEA), coups et blessures volontaires (CBV).

- 3 concernent des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général : vol-recel simple (VRS), vol-recel aggravé (VRA) et conduite en état alcoolique (CEA).

Ces 18 sous-cohortes représentent 4 554 cas, soit 87 % de l'ensemble étudié :

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	218	212	145	
VRS*	162	578	123	107
VRA	168	441	121	126
VV	90			
CEA*		1 142	214	99
CBV		402	103	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique » (sondage).

C'est uniquement sur ces données que nous pourrions effectuer un minimum d'analyses différentielles. Ainsi, en terme de sanction initiale, l'analyse de la cohorte « travail d'intérêt général à titre de peine principale » sera fort limitée. Il en sera de même, en terme d'infraction initiale, de la cohorte « agression sexuelle ».

⁸ La proportion de dossiers inexploitables est de 10 % (pour cause de personne décédée, identité non applicable, même personne sous un identifiant différent ou dossier incomplet).

Tableau 1.1a - Le corpus : distribution selon la sanction initiale et l'infraction initiale » / effectifs

	Ensemble*	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG	TIG
Ensemble*	5 234	1 016	2 879	775	401	163
ILS	589	218	212	145	11	3
VRS*	1 039	162	578	123	107	69
VRA	901	168	441	121	126	45
VV	123	90	19	9	3	2
CEA*	1 499	22	1 142	214	99	22
CBV	607	47	402	103	35	20
AS	101	46	33	22	0	0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	136	103	12	16	4	1
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	116	72	26	10	8	0
3 infractions ou plus	49	46	0	3	0	0
Autres cas	74	42	14	9	8	1

Tableau 1.1b - Le corpus : distribution selon la sanction initiale et l'infraction initiale » / pourcentages

	Ensemble*	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG	TIG
Ensemble*	100,0	19,4	55,0	14,8	7,7	3,1
ILS	11,3	4,2	4,1	2,8	0,2	0,1
VRS*	19,9	3,1	11,0	2,4	2,0	1,3
VRA	17,2	3,3	8,4	2,3	2,4	4,5
VV	2,4	1,7	0,4	0,2	0,1	0,0
CEA*	28,6	0,4	21,8	4,1	1,9	0,4
CBV	11,6	0,9	7,7	2,0	0,7	0,4
AS	1,9	0,9	0,6	0,4	0,0	0,0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	2,6	2,0	0,2	0,3	0,1	0,0
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	2,2	1,4	0,5	0,2	0,2	0,0
3 infractions ou plus	0,9	0,9	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres cas	1,4	0,8	0,3	0,2	0,2	0,0

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique » (sondage).

On trouvera, dans le Tableau 1.1c, la description des différentes cohortes définies par la nature de la sanction initiale, selon la nature de l'infraction initiale.

- Les sortants de prison sont constitués de 4 groupes principaux (64% de la cohorte) : infraction à la législation sur les stupéfiants (22%), vol-recel aggravé (17%), vol-recel simple (16%) et infraction à la législation sur les stupéfiants accompagnée de vol simple, aggravé ou avec violence (10%).

- La cohorte du sursis simple est, elle aussi constituée de 4 groupes principaux (89% de la cohorte) : conduite en état alcoolique (40%), vol-recel simple (20%), vol-recel aggravé (15%) et coups et blessures volontaires (14%).

- La cohorte des sursis avec mise à l'épreuve est un peu plus diversifiée, avec 5 groupes principaux (91% de l'ensemble) : conduite en état alcoolique (28%), infraction à la législation sur les stupéfiants (19%), vol-recel simple (16%), vol-recel aggravé (16%) et coups et blessures volontaires (13%).

- Pour le sursis avec mise à l'épreuve accompagnée d'un travail d'intérêt général, on trouve trois groupes principaux (83% de la cohorte) : vol-recel aggravé (31%), vol-recel simple (27%) et conduite en état alcoolique (25%).

- Enfin, la cohorte des condamnés au travail d'intérêt général comprend 4 groupes principaux (96% de la cohorte) : vol-recel simple (42%), vol-recel aggravé (28%), conduite en état alcoolique (13%) et coups et blessures volontaires (12%).

De toute évidence, chaque cohorte définie par la nature de la sanction prononcée a une composition spécifique concernant la nature des faits sanctionnés. Par exemple, il suffit d'avoir en tête la composition des sortants de prison et celle de la cohorte « TIG », pour mesurer l'importance de ces différences : d'où la nécessité absolue d'en tenir compte dans l'analyse de la « récidence », quant on connaît l'influence, dans ce domaine, de la variable « nature de l'infraction ».

Le tableau 1.1d fournit la description des différentes cohortes définies par la nature de l'infraction initiale selon la nature de la sanction initiale. Pour toutes les sous-cohortes, les groupes « sortants de prison » et « sursis simple » sont prépondérants (en général plus de 75%).

Tableau 1.1.c - Le corpus : sanction initiale et infraction initiale / distributions selon l'infraction initiale

	Ensemble*	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG	TIG
Ensemble*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ILS	11,3	21,6	7,4	18,7	2,7	1,8
VRS*	19,9	15,9	20,1	15,9	26,7	42,4
VRA	17,2	16,5	15,3	15,6	31,5	27,6
VV	2,4	8,9	0,7	1,2	0,7	1,2
CEA*	28,6	2,2	39,6	27,5	24,7	13,5
CBV	11,6	4,6	14,0	13,3	8,7	12,3
AS	1,9	4,5	1,1	2,8	0,0	0,0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	2,6	10,1	0,4	2,1	1,0	0,6
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	2,2	7,1	0,9	1,3	2,0	0,0
3 infractions ou plus	0,9	4,5	0,0	0,4	0,0	0,0
Autres cas	1,4	4,1	0,5	1,2	2,0	0,6

Tableau 1.1.d - Le corpus : sanction initiale et infraction initiale / distributions selon la sanction initiale

	Ensemble*	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG	TIG
Ensemble*	100,0	19,4	55,0	14,8	7,7	3,1
ILS	100,0	37,0	36,0	24,6	1,9	0,5
VRS*	100,0	15,6	55,7	11,8	10,3	6,6
VRA	100,0	18,6	48,9	13,4	14,0	5,0
VV	100,0	73,2	15,4	7,3	2,4	1,6
CEA*	100,0	1,5	76,2	14,3	6,6	1,5
CBV	100,0	7,7	66,2	17,0	5,8	3,3
AS	100,0	45,5	32,7	21,8	0,0	0,0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	100,0	75,7	8,8	11,8	2,9	0,7
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	100,0	62,1	22,4	8,6	6,9	0,0
3 infractions ou plus	100,0	93,9	0,0	6,1	0,0	0,0
Autres cas	100,0	56,7	18,9	12,2	10,8	1,4

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique » (sondage).

**2. – DONNÉES DE SYNTHÈSE
SUR LES TAUX DE NOUVELLES AFFAIRES**

Les tableaux 1.2a et 1.2b (Tableau synoptique : données de base) présentent les différents taux de nouvelles affaires dans les 5 cohortes définies selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté.

* **Niveau 5.** - Nous examinons le casier judiciaire à la recherche d'au moins une condamnation prononcée pour des faits commis après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté et sanctionnés par une peine de réclusion criminelle. Ainsi la sélection se fait selon trois filtres :

a. La nouvelle peine doit avoir été prononcée après la libération ou après la condamnation initiale non carcérale (critère concernant la date de la nouvelle condamnation).

b. Les faits sanctionnés doivent être eux aussi postérieurs à la date de libération ou à la date de la condamnation initiale non carcérale. Mais la date des faits n'existe pas toujours, les faits pour lesquels la personne est de nouveau condamnée pouvant s'étaler dans le temps, d'où, la notion « d'intervalle des faits » : c'est l'intervalle minimal qui inclut toutes les dates de faits pour une condamnation donnée. Soit $[t_1, t_2]$ l'intervalle des faits, t_1 est la « borne inférieure de l'intervalle des faits », t_2 est la « borne supérieure de l'intervalle des faits ». Pour que la condamnation puisse être retenue, il faut que la borne inférieure de l'intervalle des faits soit postérieure à la date de libération ou à la date de la condamnation initiale non carcérale.

c. Enfin, la sanction doit être une peine de réclusion criminelle.

Il reste, alors, à comptabiliser les dossiers comportant au moins une condamnation répondant à ces critères et à diviser par le nombre de dossiers examinés, pour obtenir le taux de nouvelles affaires de niveau 5. Sur un total de 5 234 dossiers⁹, nous avons trouvé 11 cas répondant à ce critère en matière de nouvelles affaires, ce qui donne un taux de 2 pour 1 000. Rappelons que tous les condamnés suivis ont été initialement sanctionnés pour un délit (procédure correctionnelle). Le taux est de 4 pour 1 000 pour les sortants de prison et les condamnés au sursis avec mise à l'épreuve, de 1 pour 1 000 pour les condamnés au sursis simple.

* **Niveau 4.** - Pour chaque condamné, nous recherchons s'il existe, sur le casier judiciaire, au moins une condamnation prononcée pour des faits commis après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté et sanctionnés par une peine d'emprisonnement ferme ou de réclusion criminelle (le ou n'étant évidemment pas exclusif).

Aux peines de réclusion criminelle (niveau 5), nous ajoutons donc les peines d'emprisonnement pour définir ce niveau 4. Le critère s'élargit (processus cumulatif) et naturellement le taux de nouvelles affaires de niveau 4 sera mécaniquement plus élevé que le précédent. On parlera aussi de taux de prison ferme.

⁹Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage).

Le taux de « prison ferme » est globalement de 31%. Il est maximum pour les sortants de prison soit 61%, dans les 5 ans qui suivent la libération (on peut alors parler de retour en prison). Il est nettement plus faible pour les personnes condamnées à des sanctions non carcérales, dans les 5 ans qui suivent la condamnation initiale :

- 41 % à la suite d'un sursis avec mise à l'épreuve, accompagné d'un travail d'intérêt général,
- 34 % à la suite d'un travail d'intérêt général peine principale,
- 32 % à la suite d'un sursis avec mise à l'épreuve, et enfin,
- 19 % à la suite d'un sursis simple.

Invitons le lecteur à ne pas se lancer dans telle ou telle interprétation précipitée en « découvrant » ce decrescendo où le risque d'être impliqué dans une nouvelle affaire sanctionnée par une peine de prison ferme apparaît 3 fois plus élevé pour un sortant de prison que pour un condamné au sursis simple. Notons simplement la hiérarchie et l'importance des écarts. On retiendra aussi la proximité des taux dans les cohortes « travail d'intérêt général peine principale » et « sursis avec mise à l'épreuve » (taux de 1/3).

* **Niveau 3.** - Dans l'examen du casier judiciaire, nous ajoutons aux peines fermes privatives de liberté, les peines alternatives qui s'accompagnent d'une « supervision » (assistance et contrôle) : sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP). Le taux global est alors de 42%. Il atteint 67% pour les sortants de prison contre seulement 31% dans la cohorte « sursis simple ».

* **Niveau 2.** - Nous ajoutons les sursis simples, le taux global passant de 42% à 44%. Et quelle que soit la cohorte considérée, les écarts entre taux de niveau 3 et taux de niveau 2 sont faibles.

* **Niveau 1.** - Nous retenons toutes les condamnations postérieures à la libération ou au prononcé de la sanction initiale non privative de liberté et inscrites sur le casier : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

Ce que nous appelons alors le taux de recondamnation est, pour l'ensemble de la cohorte, de 49%, dans les cinq ans qui suivent la libération ou le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté. La hiérarchie, selon la nature de la sanction initiale, est la même que pour les taux de niveau 4 (prison ferme), mais les écarts sont plus faibles :

- 72 % pour les sortants de prison,
- 59 % à la suite d'un sursis avec mise à l'épreuve, accompagné d'un travail d'intérêt général,
- 58 % à la suite d'un travail d'intérêt général peine principale,
- 52 % à la suite d'un sursis avec mise à l'épreuve, et enfin,
- 39 % à la suite d'un sursis simple.

Tableau 1.2 - Tableau synoptique : données de base

1.2a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence*	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Sanction privative de liberté (ferme)	1 016	4	615	679	692	731
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	0	165	203	211	237
Travail d'intérêt général, peine principale	163	0	55	78	83	94
Sursis avec mise à l'épreuve	775	3	250	334	351	401
Sursis simple *	2 879	4	537	887	969	1 120
Total * :	5 234	11	1 622	2 181	2 306	2 583

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol - recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage).

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

Tableau 1.2 - Tableau synoptique : données de base

1.2b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence*	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Sanction privative de liberté (ferme)	1 016	0%	61%	67%	68%	72%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	0%	41%	51%	53%	59%
Travail d'intérêt général, peine principale	163	0%	34%	48%	51%	58%
Sursis avec mise à l'épreuve	775	0%	32%	43%	45%	52%
Sursis simple *	2 879	0%	19%	31%	34%	39%
Total * :	5 234	0 %	31%	42 %	44%	49%

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol - recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

Dans le tableau 1.2c, nous avons opté pour une autre présentation, indiquant, pour chaque cohorte, définie selon la nature de la sanction initiale :

- en premier lieu, le pourcentage de libérés ou de condamnés à une sanction non carcérale sans nouvelles affaires, dans un délai de 5 ans :

Colonne (a) = [100 – taux « niveau 1 »], soit 51 % pour l'ensemble,

- puis la proportion de personnes condamnées, dans un délai de 5 ans, pour au moins une nouvelle affaire, sanctionnée par la prison ferme :

Colonne (b) = [taux « niveau 4 »], soit 31 % pour l'ensemble,

- la proportion de personnes sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté¹⁰ : sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, travail d'intérêt général peine principale, sursis avec mise à l'épreuve :

Colonne (c) = [taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »], soit 11 % pour l'ensemble,

- la proportion de personnes sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

Colonne (d) = [taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 »], soit 2 % pour l'ensemble,

- enfin, la proportion de personnes de libérés sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine :

Colonne (e) = [taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »], soit 5 % pour l'ensemble.

Rien de commun entre la répartition observée sur les sortants de prison et sur les personnes initialement condamnées au sursis simple.

Dans le Tableau 1.3, nous reprenons les données qui viennent d'être présentées mais en proposant différents regroupements afin de faciliter les comparaisons :

- comparaisons entre sanctions privatives de liberté (sortants de prison) et sanctions non privatives de liberté.

- pour les sanctions non privatives de liberté : comparaisons entre les sursis simples (sans supervision) et les sanctions appliquées dans la communauté (avec supervision).

- pour les sanctions appliquées dans la communauté : comparaisons entre les sursis avec mise à l'épreuve accompagnés d'un travail d'intérêt général, les peines de travail d'intérêt général, à titre principal et enfin les sursis avec mise à l'épreuve.

¹⁰ Au sens du Conseil de l'Europe.

Tableau 1.2 - Tableau synoptique : données de base

1.2c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Sanction communautaire	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Sanction privative de liberté	28%	61%	6%	1%	4%	100 %
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	41%	10%	2%	6%	100 %
Travail d'intérêt général, peine principale	42%	34%	14%	3%	7%	100 %
Sursis avec mise à l'épreuve	48%	32%	11%	2%	7%	100 %
Sursis simple*	61%	19%	12%	3%	5%	100 %
Total* :	51%	31%	11%	2%	5%	100 %

Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté:

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 1.3 - Tableau synoptique : comparaison sur les données observées

1. 3 a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la catégorie de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence*	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Sanction privative de liberté	1 016	4	615	679	692	731
Sanction non privative de liberté	4 218	7	1 016	1 517	1 629	1 852
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple*	2 879	4	537	887	969	1 120
Sanction appliquée dans la communauté	1 339	3	470	615	645	732
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	0	165	203	211	237
Travail d'intérêt général peine principale	163	0	55	78	83	94
Sursis avec mise à l'épreuve	775	3	250	334	351	401
Total* :	5 234	11	1 622	2 181	2 306	2 583

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

Tableau 1.3 - Tableau synoptique : comparaison sur les données observées

1.3b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la catégorie de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence*	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Sanction privative de liberté	1 016	0%	61%	67%	68%	72%
Sanction non privative de liberté	4 218	0%	24%	36%	39%	44%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple*	2 879	0%	19%	31%	34%	39%
Sanction appliquée dans la communauté	1 339	0%	35%	46%	48%	55%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	0%	41%	51%	53%	59%
Travail d'intérêt général, peine principale	163	0%	34%	48%	51%	58%
Sursis avec mise à l'épreuve	775	0%	32%	43%	45%	52%
Total * :	5 234	0 %	31%	42 %	44%	49%

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

Tableau 1.3 - Tableau synoptique : comparaison sur les données observées

1.3 c – Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Sanction communautaire	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Sanction privative de liberté	28%	61%	6%	1%	4%	100 %
Sanction non privative de liberté*	54%	26%	12%	3%	5%	100 %

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple*	61%	19%	12%	3%	5%	100 %
Sanction appliquée dans la communauté	45%	35%	11%	2%	7%	100 %

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	41%	10%	2%	6%	100 %
Travail d'intérêt général peine principale	42%	34%	14%	3%	7%	100 %
Sursis avec mise à l'épreuve	48%	32%	11%	2%	7%	100 %

Total * :	51%	31%	11%	2%	5%	100 %
-----------	-----	-----	-----	----	----	-------

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté:

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

En résumé

Observation n°1. - Quelle que soit la nature de la sanction, les taux de niveau 5. (nouvelle affaire sanctionnée par la réclusion criminelle), sont inférieurs à 0,5%.

Observation n°2. - Du niveau 4 (prison ferme) au niveau 1 (recondamnation), les taux sont plus élevés pour les sortants de prison que pour les condamnés ayant bénéficié d'une sanction non privative de liberté.

Observation n°3. - Concernant les sanctions non privatives de liberté : du niveau 4 (prison ferme) au niveau 1 (recondamnation), les sanctions sans prise en charge (sursis simple) donne des taux inférieurs aux sanctions « appliquées dans la communauté »¹¹.

Observation n°4. - Concernant les sanctions appliquées dans la communauté : du niveau 4 (prison ferme) au niveau 1 (recondamnation), on obtient le même classement. Par ordre décroissant des taux, on trouve le sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, puis le travail d'intérêt général peine principale et enfin le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG.

* La « règle » est donc simple : plus la sanction est contraignante, plus les taux de nouvelles affaires sont élevés et ce quel que soit le critère de récidive retenu¹².

Il est essentiel de savoir que les choses vont dans ce sens. Mais évitons de tomber dans le piège des interprétations trop rapides.

En effet, nous ne sommes pas dans le domaine de l'expérimentation, où les conditions du « toutes choses égales par ailleurs » peuvent être approchées. Plus modestement, *la méthode des taux comparatifs*, encore appelée méthode des structures-types, classique en analyse démographique, peut nous aider à prendre en compte le fait que les personnes des différentes cohortes définies selon la sanction initiale n'ont pas les mêmes caractéristiques et que cela peut avoir de l'influence, sur le choix de la peine par les tribunaux, sur leur devenir en matière de comportements délictueux, voire sur la réaction de la justice pénale à ces nouvelles infractions.

¹¹ Au sens du Conseil de l'Europe.

¹² A condition de considérer que la peine de travail d'intérêt général est plus contraignante que le sursis avec mise à l'épreuve.

**3. – TAUX COMPARATIFS DE NOUVELLES AFFAIRES
SELON LA SANCTION INITIALE ET L'INFRACTION INITIALE**

Pour approfondir la comparaison des taux, des différents niveaux, selon la nature de la sanction, la première variable à prendre en compte est naturellement la nature de l'infraction initiale, variable qui, dans toutes les enquêtes antérieures, sur les sortants de prison, a montré son caractère très discriminant en terme de « récidive ». C'est d'ailleurs pour cela que nous avons apporté une grande attention au traitement de cette variable complexe lors de l'échantillonnage, de la codification des données et de leur traitement.

3.1 - Infraction initiale, sanction initiale et taux de nouvelles affaires

On trouvera, dans l'annexe 2., l'ensemble des données relatives aux différents niveaux de « récidive », pour chacune des 5 cohortes définies par la nature de la sanction initiale, et selon la nature de l'infraction initiale (nomenclature en 11 postes).

Voici, par exemple, les taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale que l'on obtient pour la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 des établissements de Loos (Annexe 2. Tableau 2.1b) :

[Annexe 2. Tableau 2.1b]

	Effectif de référence*	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	1 016	0%	61%	67%	68%	72%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	218	0%	41%	49%	50%	54%
Vol – recel simple (VRS)	162	0%	69%	73%	75%	79%
Vol – recel aggravé (VRA)	168	0%	72%	80%	82%	86%
Vol avec violence (VV)	90	1%	68%	71%	72%	78%
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	0%	36%	41%	41%	41%
Coups et blessures volontaires (CBV)	47	0%	51%	57%	57%	60%
Agression sexuelle (AS)	46	2%	17%	26%	28%	28%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103	0%	80%	83%	84%	87%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	72	0%	75%	82%	82%	86%
Trois infractions ou plus	46	0%	76%	85%	85%	89%
Autres cas	42	5%	52%	55%	62%	67%

* *Casiers judiciaires exploitables*

En complément, on trouvera, dans l'annexe 3., l'ensemble des données relatives aux différents niveaux de « récidive », pour chacune des 11 cohortes définies par la nature de l'infraction initiale, et selon la nature de la sanction initiale.

Voici, par exemple, les taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de la sanction initiale que l'on obtient pour la cohorte « infraction à la législation sur les stupéfiants » (Annexe 3. Tableau 3.1b) :

[Annexe 3. Tableau 3.1b]

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence*	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	589	0%	30%	39%	41%	47%
Sanction privative de liberté	218	0%	41%	49%	50%	54%
Sanction non privative de liberté	371	0%	24%	33%	35%	43%
/						
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	212	0%	19%	28%	30%	36%
Sanction appliquée dans la communauté	159	0%	30%	39%	43%	52%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	11	[0%]	[36%]	[45%]	[45%]	[45%]
Travail d'intérêt général, peine principale	3	[0%]	[33%]	[33%]	[67%]	[67%]
Sursis avec mise à l'épreuve	145	0%	29%	39%	42%	52%

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Par la suite, nous limiterons l'analyse comparative aux taux de niveau 4 (« prison ferme ») et de niveau 1 (« recondamnation »).

A partir des données des annexes 2 et 3, nous avons pu dresser le tableau 1.4 (taux de niveau 4) et le tableau 1.5 (taux de niveau 1), en ne retenant que les taux calculés sur des effectifs de référence d'au moins 15 unités. Les tableaux ont été ordonnés : en colonne, par ordre décroissant des taux pour l'ensemble de la cohorte de gauche à droite et en ligne, par ordre décroissant des taux pour l'ensemble de la cohorte de haut en bas.

Le taux de niveau 4 (prison ferme) varie ainsi de 80% pour les sortants de prison initialement condamnés pour « infraction à la législation sur les stupéfiants » et « vol-recel simple » ou « vol-recel aggravé » ou « vol avec violence » à 3% pour les personnes initialement condamnées au sursis simple pour agression sexuelle (Tableau 1.4).

Le taux de niveau 1 (recondamnation) varie lui de 89 % pour les sortants de prison initialement condamnés pour « 3 infractions ou plus » à 24% pour les personnes initialement condamnées au sursis simple pour agression sexuelle (Tableau 1.5).

Pour les sortants de prison : le taux de niveau 4 (prison ferme) varie de 80% pour les personnes initialement condamnées pour « infraction à la législation sur les stupéfiants » et « vol-recel simple ou vol-recel aggravé ou vol avec violence » à 17% pour celles initialement condamnées pour agression sexuelle (Tableau 1.4).

Le taux de niveau 1 (recondamnation) varie de 89% pour les personnes initialement condamnées pour « 3 infractions ou plus » à 28% pour celles initialement condamnées pour « agression sexuelle » (Tableau 1.5).

Pour les personnes initialement condamnées au sursis simple : Le taux de niveau 4 (prison ferme) varie ainsi de 37% pour les personnes initialement condamnées pour « vol-recel simple » à 3% pour celles condamnées pour « agression sexuelle » (Tableau 1.4).

Le taux de niveau 1 (recondamnation) varie lui de 56% pour les personnes initialement condamnées pour « vol-recel simple » à 24% pour celles initialement condamnées pour agression sexuelle (Tableau 1.5).

Tableau 1.4 - Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme), selon la sanction initiale et l'infraction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

	Ensemble*	Sortant de prison	SME-TIG	TIG	SME	Sursis simple*
Ensemble*	31%	61%	41 %	34 %	32 %	19 %
3 infractions ou plus	78%	76%				
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	74%	80%				
VV	58%	68%				21%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	55%	75%				12%
Autres cas	46%	52%				
VRS*	45%	69%	53%	38%	47%	37%
VRA	44%	72%	53%	44%	50%	29%
ILS	30%	41%			29%	19%
CBV	21%	51%	26%	20%	30%	15%
AS	11%	17%			9%	3%
CEA*	9%	36%	19%	14%	13%	6%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Tableau 1.5 - Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation), selon la sanction initiale et l'infraction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

	Ensemble*	Sortant de prison	SME-TIG	TIG	SME	Sursis simple*
Ensemble*	49%	72%	59%	58%	52%	39%
3 infractions ou plus	90%	89%				
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	81%	87%			75%	
VV	72%	78%				47%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	71%	86%				31%
ILS	47%	54%			52%	36%
VRA	64%	86%	71%	71%	67%	53%
Autres cas	64%	67%				
VRS*	63%	79%	71%	59%	67%	56%
CBV	41%	60%	46%	40%	50%	37%
CEA*	28%	41%	34%	36%	33%	26%
AS	27%	28%			27%	24%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

3.2 - Calcul des taux comparatifs

Les détails des calculs sont présentés dans l'annexe 4.

Soit T, le taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme), dans la cohorte des sortants de prison. T est égal à 61% (Annexe Tableau 4.1).

Soit $P_1, P_2, \dots, P_i, \dots, P_{11}$ les proportions qui définissent la structure de cette cohorte selon la variable « nature de l'infraction initiale » (nomenclatures en 11 modalités).

$i = 1$, pour infraction à la législation sur les stupéfiants, $P_1 = 21,5\%$ de la cohorte.

$i = 2$, pour vol-recel simple, $P_2 = 15,9\%$ de la cohorte.

.....

$i = 11$, pour autres cas, $P_{11} = 4,1\%$ de la cohorte.

Avec $P_1 + P_2 + \dots + P_i + \dots + P_{11} = 100\%$

Soit T_i le taux de nouvelles affaires de niveau 4 dans le groupe i . de la cohorte des sortants de prison.

$T_1 = 41\%$, $T_2 = 69\%$,... $T_{11} = 52\%$.

Le taux (T) de nouvelles affaires de niveau 4 dans la cohorte des sortants de prison est la moyenne pondérée des taux par groupe d'infraction (les T_i), les coefficients de pondération étant les poids de chaque groupe dans la cohorte (les P_i).

$$T = P_1 \times T_1 + P_2 \times T_2 + \dots + P_i \times T_i + \dots + P_{11} \times T_{11} = \sum_i P_i \times T_i$$

Nous cherchons à comparer ce taux à celui des personnes condamnées au sursis simple.

Soit T' , le taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme), dans la cohorte des personnes initialement condamnées au sursis simple. T' est égal à 19% (Annexe Tableau 4.2).

$T - T' = 61\% - 19\%$, soit un écart de 42 points, dit d'une manière plus concrète, T est 3,3 fois plus élevé que T' . Tels sont les chiffres observés.

Soit $P'_1, P'_2, \dots, P'_i, \dots, P'_{11}$ les proportions qui définissent la structure de la cohorte des personnes initialement condamnées au sursis simple, selon la variable « nature de l'infraction initiale ».

Soit T'_i le taux de nouvelles affaires de niveau 4 dans le groupe i . de la cohorte des personnes initialement condamnées au sursis simple

$$T' = \sum P'_i \times T'_i = 19\%$$

Le taux comparatif (T'_c) pour la cohorte des personnes initialement condamnées au sursis simple est calculé en prenant comme « structure – type » par infraction initiale celle de la cohorte des sortants de prison (les P_i) :

Soit Taux comparatif : $T'_c = \sum P_i \times T'_i = 24\%$ et $T - T'_c = 61\% - 24\% = 37$ points
(Annexe Tableau 4.2).

T'_c est le taux de nouvelles affaires de niveau 4 que l'on observerait dans la cohorte des personnes initialement condamnées au sursis simple, si cette cohorte avait la même structure selon la nature de l'infraction initiale que la cohorte des sortants de prison. La suppression des effets de structure « infraction » diminue légèrement l'écart entre les deux taux. Le taux des sortants de prison reste 2,5 fois plus élevé que celui des condamnés au sursis simple.

On trouvera, dans le tableau 1.6, l'ensemble des taux comparatifs de niveau 4 et de niveau 1, pour les différentes cohortes définies par la nature de la sanction initiale.

Niveau 4. (prison ferme)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires - à l'exception de celui de la cohorte « TIG » qui baisse légèrement¹³ - et réduit donc les écarts avec les sortants de prison.

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (61%), viennent ensuite, pratiquement à égalité, les cohortes « sursis avec mise à l'épreuve et sursis avec mise à l'épreuve + TIG » (45-46%), puis la cohorte « TIG » (32%) et enfin la cohorte « sursis simple » (24 %).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 37 points à 26 points.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 20 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %).

A structure par infraction constante, on trouve d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 45-46 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale (taux de 32%)

Niveau 1. (recondamnation)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires, sans exception.

* La hiérarchie est modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (72%), vient ensuite, la cohorte « TIG » (66%) puis ensuite les cohortes « sursis avec mise à l'épreuve et sursis avec mise à l'épreuve + TIG » (62-63%), et enfin la cohorte « sursis simple » (43 %).

¹³ Souvenons-nous ici de la faiblesse des effectifs étudiés concernant cette sous-cohorte : total de 163 dossiers.

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 28 points à 18 points.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 20 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté (comme pour les taux de niveau 4).

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le SME-TIG et le TIG peine principale (taux de 58-59 %) et de l'autre le SME (taux de 52 %). A structure par infraction constante, on trouve peu d'écart entre les trois sanctions (62 % à 66%).

En résumé

Reprenons les observations faites à la fin du chapitre précédent (p.34), sur la base des données de base de l'enquête et concernant les niveaux 4 et 1 de nouvelles affaires.

Observation n°2. – « Les taux sont plus élevés pour les sortants de prison que pour les condamnés ayant bénéficié d'une sanction non privative de liberté ».

→ à structure par infraction initiale constante : c'est toujours vrai, mais les écarts se sont resserrés.

Observation n°3. – Concernant les sanctions non privatives de liberté, les sanctions sans prise en charge (sursis simple) donnent des taux de nouvelles affaires inférieurs aux sanctions appliquées dans la communauté¹⁴.

→ à structure par infraction initiale constante : c'est toujours vrai, et les écarts se sont légèrement accentués.

Observation n°4. – Concernant les sanctions appliquées dans la communauté : « pour le niveau 4 comme pour le niveau 1 (recondamnation), on obtient le même classement. Par ordre décroissant des taux, on trouve le sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, puis le travail d'intérêt général peine principale et enfin le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG».

→ à structure par infraction initiale constante : au niveau 4 comme au niveau 1, il n'y a guère de différences entre les SME avec TIG et les SME sans TIG. Le taux de niveau 4 apparaît plus élevé pour le TIG et c'est l'inverse pour le niveau 1. La faiblesse des effectifs pour cette cohorte peut expliquer ces fluctuations.

¹⁴ Au sens du Conseil de l'Europe.

Conclusion provisoire. Laissant de côté la question du TIG peine principale (effectifs trop faibles), raisonnant à structure par infraction initiale constante, et ne retenant que les ordres des grandeurs :

- le taux comparatif de « prison ferme » dans les 5 ans, est de 60 % pour les sortants de prison, de 45 % pour les condamnés au SME (avec ou sans TIG) et de 25 % pour les sursis simples.
- le taux comparatif de « recondamnation » dans les 5 ans est de 70 % pour les sortants de prison, de 60 % pour les condamnés au SME (avec ou sans TIG) et de 40 % pour les sursis simples.
- Ainsi que le SME soit accompagné ou non d'un TIG ne change pas les taux comparatifs.

Tableau 1.6 - Taux comparatifs de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Nature de la sanction initiale :	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1. « recondamnation	
	Taux observés	Taux comparatifs	Taux observés	Taux comparatifs

Ensemble :	31%		49%	
------------	-----	--	-----	--

Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
Sursis avec mise à l'épreuve	32%	46%	52%	62%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	45%	59%	63%
Travail d'intérêt général peine principale	34%	32%	58%	66%
Sursis simple	19%	24%	39%	43%

(a) Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
(b) Sanction non privative de liberté	24%	35%	44%	54%
Ecart (a) – (b) :	37 pts	→ 26 pts	28 pts	→ 18 pts

Sanction non privative de liberté				
(c) : Sursis simple	19%	24%	39%	43%
(d) : Sanction appliquée dans la communauté	35%	44%	55%	63%
Ecart (d) – (c) :	16 pts	→ 20 pts	16 pts	→ 20 pts

Sanction appliquée dans la communauté				
(e) Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	45%	59%	63%
(f) Travail d'intérêt général peine principale	34%	32%	58%	66%
(g) Sursis avec mise à l'épreuve	32%	46 %	52%	62%
Ecart (e) – (f) :	7 pts	→ 13 pts	1 pt	→ - 3 pts
Ecart (f) – (g) :	2 pts	→ - 14 pts	6 pts	→ 4 pts
Ecart (e) – (g) :	9 pts	→ 1 point	7 pts	→ 1 pt

**4. – COMPARAISON
AVEC LES DONNÉES « FRANCE ENTIÈRE »**

Pour ce qui est des sortants de prison, il nous est possible de comparer les résultats que nous avons obtenus dans l'enquête réalisée dans le département du Nord avec les données de la dernière enquête par sondage effectuée au niveau national (Tableau 1.7).

Tableau 1.7 – Echantillon national des détenus condamnés libérés de prison entre le 1^{er} juin 1996 et le 30 avril 1997. Taux de nouvelles affaires, dans les 5 ans après la libération, par niveau et sous cohorte classées selon les grands groupes de contentieux initiaux

Source : Kensey, Tournier, 2005, à paraître.

	Effectif de référence	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux globaux :		0%	41%	46%	47%	52%
Infractions initiales						
<i>Atteintes volontaires contre les personnes</i>						
Homicide volontaire	99	0%	13%	19%	21%	28%
Violence volontaire, outrage à fonctionnaires ou magistrats	202	0%	49%	59%	60%	70%
Violence volontaire sur adultes	270	1%	44%	51%	53%	61%
Agression sexuelle ou autre atteinte sexuelle sur mineur (crime)	88	1%	11%	19%	25%	30%
Agression sexuelle ou autre atteinte sexuelle sur mineur (délit)	106	0%	11%	14%	14%	23%
Infractions à la législation sur les stupéfiants sauf cession seule ou usage seul	196	1%	22%	27%	28%	34%
Cession de stupéfiants	110	1%	43%	49%	51%	56%
Vol avec violence (délit)	110	0%	57%	65%	66%	72%
Vols – Recels						
Vol (crime)	44	2%	32%	45%	48%	57%
Vol sans violence (délit)	449	1%	65%	70%	71%	75%
Recel	122	0%	52%	55%	55%	60%
Escroqueries						
Escroquerie, filouterie, abus de confiance (délit)	97	0%	29%	32%	34%	42%
Faux et usage de faux documents administratifs (délit)	102	0%	22%	22%	23%	26%
Circulation routière						
Conduite en état d'ivresse sans atteinte involontaire contre les personnes	109	0%	29%	38%	39%	43%
Défaut de pièces administratives, conduites de véhicules	85	1%	44%	54%	55%	61%
Ordre public et réglementation						
Infraction à la police des étrangers	165	0%	28%	28%	28%	30%
Usage de stupéfiants, seul	54	0%	50%	52%	52%	59%

Si les définitions des différents taux de nouvelles affaires sont identiques dans les deux enquêtes, il n'en est pas de même concernant la construction des sous-cohortes selon l'infraction initiale. Pour l'enquête nationale, l'échantillon a été construit sur la base du Fichier national des détenus (FND), les taux de sondage variant en fonction de l'infraction de 1/30 à 1/5. Cette stratification a été réalisée sur la base de la première infraction apparaissant dans chaque dossier du FND. En revanche, les dossiers sélectionnés ont fait l'objet d'une analyse plus précise quant à la nature des contentieux à l'écrrou (en cas d'infractions multiples). Prenons l'exemple de la cohorte « vol avec violence (délit) ». Elle se décompose de la façon suivante :

Ensemble.....	110
Atteinte volontaire contre les personnes : infraction unique.....	67
Atteinte volontaire contre les personnes + vol-recel.....	15
Atteintes volontaires contre les personnes : infractions multiples.....	13
Atteintes volontaires contre les personnes + ordre public et réglementation....	4
Autres.....	11

Aussi faut-il tenir compte de cette différence de traitement de la variable « infraction initiale dans le rapprochement que nous voulons faire des deux enquêtes.

Pour ces comparaisons, nous nous limiterons aux taux de niveau 4 et de niveau 1 (Tableau 1.8).

Les taux observés dans l'enquête Nord ont tendance à être un peu plus élevés qu'au niveau national, même si les ordres de grandeur restent comparables (compte tenu des difficultés de comparaison liées aux différences de méthodes de traitement de la variable « infraction »).

La classification des infractions en fonction des taux de nouvelles affaires est la même.

Tableau 1.8 - Taux de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, de sortants de prison, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale : enquête « Nord » et enquête nationale

Infraction(s) initiales(s) :	Effectifs de référence*	Taux de nouvelles affaires de niveau 4	Taux de nouvelles affaires de niveau 1
------------------------------	-------------------------	--	--

1.8.1 – Vol –recel (délit)

Enquête Nord :			
Vol – recel simple (VRS)	162	69%	79%
Vol – recel aggravé (VRA)	168	72%	86%
Vol avec violence (VV)	90	68%	78% ¹
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	72	75%	86%
Enquête Nationale :			
Vol sans violence (délit), <i>ensemble</i>	449	65%	75 %
Vol sans violence (délit), <i>infraction unique</i>	257	62%	74%
Recel (délit), <i>ensemble</i>	122	52%	60%
Recel (délit), <i>infraction unique</i>	52	58%	63%
Vol avec violence (délit), <i>ensemble</i>	110	57%	72%
Vol avec violence (délit), <i>infraction unique</i>	67	55%	67%

1.8.2 – Coups et blessures volontaires (délit)

Enquête Nord :			
Coups et blessures volontaires (CBV)	47	51%	60%
Enquête Nationale :			
Violence volontaire, outrage à fonctionnaires ou magistrats / <i>ensemble</i>	202	49%	70%
Violence volontaire, outrage à fonctionnaires ou magistrats / <i>infraction unique</i>	84	44%	70%
Violence volontaire sur adulte / <i>ensemble</i>	270	44%	61%
Violence volontaire sur adulte / <i>infraction unique</i>	179	40%	58 %

1.8.3 – Stupéfiants (délit)

Enquête Nord :			
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	218	41%	54%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103	80%	87%
Enquête Nationale :			

Infraction à la législation sur les stupéfiants sauf cession seul ou usage seul / <i>ensemble</i>	196	22%	34%
Infraction à la législation sur les stupéfiants sauf cession seul ou usage seul / <i>infraction unique</i>	47	21%	32%
Cession de stupéfiant, sans autre ILS, <i>ensemble</i>	110	43%	56%
Cession de stupéfiant, sans autre ILS / <i>infraction unique</i>	48	35%	54%
Usage de stupéfiants, sans autre ILS, <i>ensemble</i>	54	50 %	59%
Usage de stupéfiants, sans autre ILS, <i>infraction unique</i>	19	42%	53%

1.8.4 Conduite en état alcoolique (délit)

Enquête Nord :			
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	36%	41%
Enquête Nationale :			
Conduite en état alcoolique sans atteinte involontaire contre les personnes, <i>ensemble</i>	109	29%	43%
Conduite en état alcoolique sans atteinte involontaire contre les personnes, <i>infraction unique</i>	60	28%	42%

1.8.5 Agression sexuelle (délit) :

Enquête Nord :			
Agression sexuelle (AS)	46	17%	28%
Enquête Nationale :			
Agression sexuelle ou autre atteinte sexuelle sur mineur / <i>ensemble</i>	106	11%	23%
Agression sexuelle ou autre atteinte sexuelle sur mineur / <i>infraction unique</i>	88	9%	19%

**5. – TAUX COMPARATIFS DE NOUVELLES AFFAIRES
SELON LA SANCTION INITIALE, L'INFRACTION INITIALE ET AUTRE
CARACTERISTIQUES DES CONDAMNÉS**

Nous allons approfondir la comparaison des taux de nouvelles affaires (niveau 4 et niveau 1) selon la nature de la sanction initiale, en prenant en compte les trois variables les plus discriminantes parmi celles dont nous disposons : le passé judiciaire (avec ou sans condamnation antérieure), l'âge au moment de la libération ou au moment du prononcé de la sanction non carcérale (moins de 25 ans, 25 ans et plus) et la profession déclarée (avec ou sans).

5.1 Passé judiciaire

Les données de base sont présentées dans l'annexe 5.1 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 4. (prison ferme) et dans l'annexe 6.1 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 1. (recondamnation).

Le poids des « sans condamnation antérieure » varie considérablement selon la cohorte définie par la nature de la sanction : de 86 % pour les condamnés au sursis simple à 29% pour les sortants de prison (Tableau 1.9.1)¹⁵

Tableau 1.9.1 - Nature de la sanction initiale et passé judiciaire : proportion de « sans condamnation antérieure »

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence	% de sans condamnation antérieure
Sanction privative de liberté (ferme)	1 016	29%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	35%
Travail d'intérêt général, peine principale	163	50%
Sursis avec mise à l'épreuve	775	50%
Sursis simple	2 879	86%

« Toutes choses égales par ailleurs », ces différences de structure selon le passé judiciaire vont influencer sur les taux de nouvelles affaires. Elles peuvent, en partie, expliquer la faiblesse des taux observés pour les condamnés aux peines non carcérales par rapport aux sortants de prison et tout particulièrement la faiblesse des taux pour le sursis simple.

On trouvera, *infra*, dans le tableau 1.9.2, les taux de nouvelles affaires (niveau 4 et niveau 1) selon la nature de l'infraction initiale, la nature de la sanction initiale et le passé judiciaire.

Quelle que soit la nature de l'infraction initiale et quelle que soit la nature de la sanction initiale, pour les nouvelles affaires de niveau 4, comme de niveau 1, les taux sont plus élevés pour ceux qui ont déjà été condamnés.

D'où l'intérêt de calculer des taux comparatifs, en raisonnant à structure selon le passé judiciaire et l'infraction initiale constante¹⁶. Les résultats sont présentés dans le tableau 1.9.3.

¹⁵A noter que cette proportion varie aussi, dans une même cohorte définie par la nature de la sanction initiale, selon la nature de l'infraction initiale.

¹⁶ On pourra trouver le détail des calculs concernant les taux comparatifs dans l'annexe 7.1.

Tableau 1.9.2 - Taux de nouvelles affaires selon le passé judiciaire, l'infraction initiale et la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Taux de niveau 4.

Sanction et infraction initiales	Au moins une condamnation antérieure				Sans condamnation antérieure			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	54%	41%		44%	29%	22%		15%
VRS*	73%	58%	66%	57%	48%	33%	28%	31%
VRA	77%	66%	60%	55%	52%	28%	43%	22%
VV	82%				42%			21%
CEA*	50%	17%	20%	26%		8%	17%	5%
CBV	71%	50%	37%	37%	35%	18%	13%	12%
AS					9%	0%		0%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Taux de niveau 1.

Sanction et infraction initiales	Au moins une condamnation antérieure				Sans condamnation antérieure			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	64%	63%		72%	44%	47%		30%
VRS*	84%	73%	82%	83%	55%	58%	50%	48%
VRA	88%	81%	78%	74%	77%	49%	61%	47%
VV	82%				70%			47%
CEA*	50%	39%	37%	50%		26%	25%	25%
CBV	81%	71%	58%	67%	42%	38%	31%	33%
AS					17%			17%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Tableau 1.9.3 - Passé judiciaire / Taux comparatifs de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Nature de la sanction initiale :	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1. « recondamnation »	
	Taux observés	Taux comparatifs	Taux observés	Taux comparatifs

Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
Sursis avec mise à l'épreuve	32%	52%	52%	68%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	44%	59%	65%
Travail d'intérêt général peine principale	34%	43%	58%	72%
Sursis simple	19%	36%	39%	62%

(a) Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
(b) Sanction non privative de liberté	24%	47%	44%	65%
Ecart (a) – (b) :	37 pts	14 pts	28 pts	7 pts

Sanction non privative de liberté				
(c) : Sursis simple	19%	36%	39%	62%
(d) : Sanction appliquée dans la communauté	35%	49%	55%	68%
Ecart (d) – (c) :	16 pts	13 pts	16 pts	6 pts

Sanction appliquée dans la communauté				
(e) Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	44%	59%	65%
(f) Travail d'intérêt général peine principale	34%	43%	58%	72%
(g) Sursis avec mise à l'épreuve	32%	52%	52%	68%

Examinons les résultats présentés dans le Tableau 1.9.3.

Niveau 4. (prison ferme)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale et passé judiciaire des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires et réduit donc les écarts avec les sortants de prison.

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (61%), vient ensuite la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve » (52%), puis pratiquement à égalité, les cohortes « sursis avec mise à l'épreuve + TIG » et « TIG peine principale » (43-44%) et enfin la cohorte « sursis simple » (36 %).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 37 points à 14 points, l'avantage restant naturellement aux sanctions non privatives de liberté.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 13 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté.

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %).

A structure par infraction et passé judiciaire constante, on trouve d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG et le TIG peine principale (taux de 43-44 %) et de l'autre le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (52%).

Niveau 1. (recondamnation)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale et passé judiciaire des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente, systématiquement les taux de nouvelles affaires.

* La hiérarchie est modifiée : sortants de prison et condamnés au TIG peine principale ont le taux le plus élevé (72%), vient ensuite, la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve » (68%) puis la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve avec TIG » (65%), et enfin la cohorte « sursis simple » (62 %).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 28 points à 7 points.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 6 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté.

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le SME-TIG et le TIG peine principale (taux de 58-59 %) et de l'autre le SME (taux de 52 %). A structure par infraction et passé judiciaire constante, les taux de nouvelles affaires sont plus faibles pour les condamnés au sursis avec mise à l'épreuve, avec ou sans TIG (65-68%) que pour les TIG peine principale (72%).

En résumé

Revenons encore aux observations faites à la page 34, sur la base des données de base de l'enquête et concernant les niveaux 4 et 1 de nouvelles affaires.

Observation n°2. – « Les taux sont plus élevés pour les sortants de prison que pour les condamnés ayant bénéficié d'une sanction non privative de liberté ».

→ à structure par infraction initiale et passé judiciaire constante : c'est toujours vrai, mais les écarts se sont considérablement resserrés.

Observation n°3. – Concernant les sanctions non privatives de liberté, les sanctions sans prise en charge (sursis simple) donnent des taux de nouvelles affaires inférieurs aux sanctions appliquées dans la communauté »¹⁷.

→ à structure par infraction initiale et passé judiciaire constante : c'est toujours vrai mais les écarts se sont nettement resserrés.

Observation n°4. – Concernant les sanctions appliquées dans la communauté : « pour le niveau 4 comme pour le niveau 1 (recondamnation), on obtient le même classement. Par ordre décroissant des taux, on trouve le sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, puis le travail d'intérêt général peine principale et enfin le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG».

→ à structure par infraction initiale et passé judiciaire constante : les résultats sont différents au niveau 4 et au niveau 1, la faiblesse des effectifs concernant le TIG peine principale pouvant expliquer ces fluctuations. Mais aux deux niveaux, les taux comparatifs sont plus faibles pour les sursis avec mise à l'épreuve avec TIG que sans TIG.

Conclusion provisoire. Laissant de côté la question du TIG peine principale (effectifs trop faibles), raisonnant à structure par infraction initiale et passé judiciaire constante, et ne retenant que les ordres des grandeurs :

- le taux comparatif de « prison ferme » dans les 5 ans, est d'environ 60 % pour les sortants de prison, de 50 % pour les condamnés au SME, de 45% pour les SME-TIG et de 35 % pour les sursis simples.

- le taux comparatif de « recondamnation » dans les 5 ans est d'environ 70 % pour les sortants de prison et les condamnés au SME, de 65% pour les condamnés au SME-TIG et de 60 % pour les sursis simples.

¹⁷ Au sens du Conseil de l'Europe.

5.2 Age

Les données de base sont présentées dans l'annexe 5.2 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 4. (prison ferme) et dans l'annexe 6.2 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 1. (recondamnation).

Le poids des « moins de 25 ans » varie de façon importante selon la cohorte définie par la nature de la sanction : de 31 % pour les condamnés au sursis avec mise à l'épreuve à 61% pour les condamnés au TIG peine principale. La proportion des moins de 25 ans est de 43% chez les sortants de prison (Tableau 1.10.1).

Tableau 1.10.1 - Nature de la sanction initiale et passé judiciaire : proportion de « moins de 25 ans »

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence	% de moins de 25 ans
Travail d'intérêt général, peine principale	163	61%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	48%
Sanction privative de liberté (ferme)	1 016	43%
Sursis simple	2 879	40%
Sursis avec mise à l'épreuve	775	31%

« Toutes choses égales par ailleurs », ces différences de structure selon l'âge vont influencer sur les taux de nouvelles affaires. Par un effet d'âge, les cohortes les plus jeunes (exemple « Travail d'intérêt général, peine principale ») peuvent connaître des taux de nouvelles affaires plus élevés que les cohortes les plus âgées (« Sursis simple »).

On trouvera, *infra*, dans le tableau 1.10.2, les taux de nouvelles affaires (niveau 4 et niveau 1) selon la nature de l'infraction initiale, la nature de la sanction initiale et l'âge.

Quelle que soit la nature de l'infraction initiale et quelle que soit la nature de la sanction initiale, pour les nouvelles affaires de niveau 4, comme de niveau 1¹⁸, les taux sont plus élevés pour les plus jeunes (moins de 25 ans).

D'où l'intérêt de calculer des taux comparatifs, en raisonnant à structure selon l'âge et l'infraction initiale constante¹⁹. Les résultats sont présentés dans le tableau 1.10.3.

¹⁸ A quelques exceptions près.

¹⁹ On pourra trouver le détail des calculs concernant les taux comparatifs dans l'annexe 7.2.

Tableau 1.10.2 - Taux de nouvelles affaires, selon l'âge à la libération ou au moment de la condamnation initiale non carcérale, l'infraction initiale et la sanction initiale et dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Taux de niveau 4.

Sanction et infraction initiales	Moins de 25 ans				25 ans et plus			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	48%	25%		19%	36%	34%		19%
VRS*	76%	65%	48%	48%	63%	39%	59%	20%
VRA	73%	52%	63%	31%	72%	47%	36%	26%
VV	71%				62%			
CEA*				13%	36%	13%	15%	5%
CBV	52%	54%	32%	28%	50%	21%		8%
AS					16%	10%		0%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Taux de niveau 1.

Sanction et infraction initiales	Moins de 25 ans				25 ans et plus			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	64%	53%		36%	47%	52%		37%
VRS*	86%	85%	59%	68%	74%	58%	84%	38%
VRA	86%	67%	77%	56%	86%	67%	62%	45%
VV	86%				65%			
CEA*				37%	41%	33%	31%	25%
CBV	61%	75%	55%	55%	58%	41%		27%
AS					28%	30%		21%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Tableau 1.10.3 - Age / Taux comparatifs de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge à la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Nature de la sanction initiale :	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1. « recondamnation »	
	Taux observés	Taux comparatifs	Taux observés	Taux comparatifs

Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
Sursis avec mise à l'épreuve	32%	46%	52%	62%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	39%	59%	58%
Travail d'intérêt général peine principale	34%	31%	58%	59%
Sursis simple	19%	23%	39%	42%

(a) Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
(b) Sanction non privative de liberté	24%	33%	44%	52%
Ecart (a) – (b) :	37 pts	28 pts	28 pts	20 pts

Sanction non privative de liberté				
(c) : Sursis simple	19%	23%	39%	42%
(d) : Sanction appliquée dans la communauté	35%	42%	55%	61%
Ecart (d) – (c) :	16 pts	19 pts	16 pts	19 pts

Sanction appliquée dans la communauté				
(e) Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	39%	59%	58%
(f) Travail d'intérêt général peine principale	34%	31%	58%	59%
(g) Sursis avec mise à l'épreuve	32%	46%	52%	62%

Examinons les résultats présentés *supra* dans le Tableau 1.10.3.

Niveau 4. (prison ferme)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale et âge à la libération des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires des cohortes les plus âgées (SME et sursis simple) et diminue les taux des plus jeunes (SME-TIG et TIG). L'écart ainsi introduit est surtout important pour les SME (taux comparatif de 46 % au lieu de du 32 % observé).

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (61%), vient ensuite la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve » (46%), puis « sursis avec mise à l'épreuve + TIG » (39%), « TIG peine principale » (31%) et enfin la cohorte « sursis simple » (23%).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 37 points à 28 points, l'avantage restant naturellement aux sanctions non privatives de liberté.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 19 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté.

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %).

A structure par infraction et âge constante, on trouve, par ordre décroissant des taux : les SME (46%), puis les SME-TIG (39%), puis les TIG (31%).

Niveau 1. (recondamnation)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale et âge à la libération des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires des cohortes les plus âgées (SME et sursis simple). Les taux des plus jeunes (SME-TIG et TIG) ne sont pratiquement pas affectés. L'écart ainsi introduit est uniquement important pour les SME (taux comparatif de 62 % au lieu de du 52 % observé).

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (72%), vient ensuite la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve », « sursis avec mise à l'épreuve + TIG » et « TIG peine principale » (environ 60%) et enfin la cohorte « sursis simple » (42%).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 28 points à 20 points, l'avantage restant naturellement aux sanctions non privatives de liberté.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 19 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté (comme pour les taux de niveau 4.)

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %).

A structure par infraction et âge constante, on trouve peu de différences entre les trois sanctions.

En résumé

Revenons une nouvelle fois aux observations faites à la page 34, sur la base des données de base de l'enquête et concernant les niveaux 4 et 1 de nouvelles affaires.

Observation n°2. – « Les taux sont plus élevés pour les sortants de prison que pour les condamnés ayant bénéficié d'une sanction non privative de liberté ».

→ à structure par infraction initiale et âge constante : c'est toujours vrai, mais les écarts se sont légèrement resserrés.

Observation n°3. – Concernant les sanctions non privatives de liberté, les sanctions sans prise en charge (sursis simple) donnent des taux de nouvelles affaires inférieurs aux sanctions appliquées dans la communauté »²⁰.

→ à structure par infraction initiale et âge constante : c'est toujours vrai et les écarts sont encore nets.

Observation n°4. – Concernant les sanctions appliquées dans la communauté : « pour le niveau 4 comme pour le niveau 1 (recondamnation), on obtient le même classement. Par ordre décroissant des taux, on trouve le sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, puis le travail d'intérêt général peine principale et enfin le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG ».

→ à structure par infraction initiale et âge constante : les résultats sont différents au niveau 4 et au niveau 1, la faiblesse des effectifs concernant le TIG peine principale pouvant expliquer ces fluctuations. Mais aux deux niveaux, les taux comparatifs sont plus faibles pour les sursis avec mise à l'épreuve avec TIG que sans TIG.

Conclusion provisoire. Laissant de côté la question du TIG peine principale (effectifs trop faibles), raisonnant à structure par infraction initiale et âge constante, et ne retenant que les ordres des grandeurs :

- le taux comparatif de « prison ferme » dans les 5 ans, est d'environ 60 % pour les sortants de prison, de 45 % pour les condamnés au SME, de 40% pour les SME-TIG et de 25 % pour les sursis simples.

- le taux comparatif de « recondamnation » dans les 5 ans est d'environ 70 % pour les sortants de prison, de 60% environ pour les SME (avec ou sans TIG) et 40 % pour les sursis simples.

²⁰ Au sens du Conseil de l'Europe.

5.3 Profession déclarée

Les données de base sont présentées dans l'annexe 5.3 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 4. (prison ferme) et dans l'annexe 6.3 pour les taux de nouvelles affaires de niveau 1. (recondamnation).

Le poids des « sans profession déclarée » varie de façon importante selon la cohorte définie par la nature de la sanction : de 44 % pour les condamnés au sursis simple à 84% pour les condamnés au TIG peine principale (Tableau 1.11.1).

Tableau 1.11.1 - Nature de la sanction initiale et passé judiciaire : proportion de « sans profession déclarée »

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence ¹	% de sans profession déclarée
Travail d'intérêt général, peine principale	163	84%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	401	78%
Sursis avec mise à l'épreuve	775	62%
Sanction privative de liberté (ferme)	1 016	49%
Sursis simple	2 879	44%

« Toutes choses égales par ailleurs », ces différences de structure selon la « profession déclarée » vont influencer sur les taux de nouvelles affaires. Par un effet « profession déclarée », les cohortes les « moins intégrées professionnellement » (exemple « Travail d'intérêt général, peine principale » ou SME-TIG, ou SME) peuvent connaître des taux de nouvelles affaires plus élevés que les cohortes les plus intégrées (« Sursis simple »).

On trouvera, *infra*, dans le tableau 1.11.2, les taux de nouvelles affaires (niveau 4 et niveau 1) selon la nature de l'infraction initiale, la nature de la sanction initiale et la profession déclarée.

Quelle que soit la nature de l'infraction initiale et quelle que soit la nature de la sanction initiale, pour les nouvelles affaires de niveau 4, comme de niveau 1²¹, les taux sont plus élevés pour les sans profession déclarée.

D'où l'intérêt de calculer des taux comparatifs, en raisonnant à structure selon l'âge et l'infraction initiale constante²². Les résultats sont présentés dans le tableau 1.11.3.

²¹ A deux exceptions près.

²² On pourra trouver le détail des calculs concernant les taux comparatifs dans l'annexe 7.3.

Tableau 1.11.2 - Taux de nouvelles affaires selon la profession déclarée, l'infraction initiale et la sanction initiale et dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Taux de niveau 4.

Sanction et infraction initiales	Sans profession déclarée				Avec profession déclarée			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	47%	31%		20%	37%	24%		17%
VRS*	74%	53%	53%	41%	60%	24%		22%
VRA	76%	55%	57%	33%	67%	31%		18%
VV	65%			18%	71%			
CEA*		76%	31%	9%	38%	12%	8%	6%
CBV	65%	29%	32%	19%	38%	32%		8%
AS					14%			5%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol - recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Taux de niveau 1.

Sanction et infraction initiales	Sans profession déclarée				Avec profession déclarés			
	Prison	SME	SME-TIG	SS	Prison	SME	SME-TIG	SS
ILS	62%	52%		37%	48%	53%		35%
VRS*	84%	70%	71%	61%	72%	52%		37%
VRA	89%	74%	75%	56%	84%	45%		42%
VV	78%			41%	78%			
CEA*		33%	45%	28%	44%	33%	24%	26%
CBV	70%	55%	43%	40%	50%	44%		31%
AS					26%			26%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Grisé : Taux non retenus, effectifs de référence inférieurs à 15.

Tableau 1.11.3 - Profession déclarée / Taux comparatifs de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté)

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Nature de la sanction initiale :	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1. « recondamnation	
	Taux observés	Taux comparatifs	Taux observés	Taux comparatifs

Ensemble :	31%		49%	
------------	-----	--	-----	--

Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
Sursis avec mise à l'épreuve	32%	41%	52%	63%
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	34%	59%	53%
Travail d'intérêt général peine principale	34%	28%	58%	57%
Sursis simple	19%	20%	39%	42%

(a) Sanction privative de liberté	61%	61%	72%	72%
(b) Sanction non privative de liberté	24%	30%	44%	54%
Ecart (a) – (b) :	37 pts	31 pts	28 pts	18 pts

Sanction non privative de liberté				
(c) : Sursis simple	19%	20%	39%	42%
(d) : Sanction appliquée dans la communauté	35%	39%	55%	63%
Ecart (d) – (c) :	16 pts	19 pts	16 pts	21 pts

Sanction appliquée dans la communauté				
(e) Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	41%	34%	59%	53%
(f) Travail d'intérêt général peine principale	34%	28%	58%	57%
(g) Sursis avec mise à l'épreuve	32%	41%	52%	63%

Examinons les résultats présentés *supra* dans le Tableau 1.11.3.

Niveau 4. (prison ferme)

* Le fait d'appliquer la structure par profession déclarée des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente légèrement les taux de nouvelles affaires des cohortes les plus « intégrées professionnellement » (sursis simple) et diminue les taux des moins intégrés (SME²³, SME-TIG et TIG).

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (61%), vient ensuite la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve » (41%), puis « sursis avec mise à l'épreuve + TIG » (34%), « TIG peine principale » (28%) et enfin la cohorte « sursis simple » (20%).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 37 points à 31 points, l'avantage restant naturellement aux sanctions non privatives de liberté.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 points à 19 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté.

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %).

A structure par infraction et profession déclarée constante, on trouve, par ordre décroissant des taux : les SME (41%), puis les SME-TIG (34%), puis les TIG (28%).

Niveau 1. (recondamnation)

* Le fait d'appliquer la structure par infraction initiale et profession déclarée des sortants de prison aux cohortes des condamnés à des peines non carcérales augmente les taux de nouvelles affaires des cohortes les plus « intégrées professionnellement » (sursis simple) et diminue les taux des moins intégrés (SME²⁴, SME-TIG et TIG).

* La hiérarchie est un peu modifiée : c'est toujours les sortants de prison qui ont le taux le plus élevé de nouvelles affaires (72%), vient ensuite la cohorte « sursis avec mise à l'épreuve » (63%), « TIG peine principale » (57%) « sursis avec mise à l'épreuve + TIG » (53%) et enfin la cohorte « sursis simple » (42%).

* Si l'on compare les sortants de prison et l'ensemble des condamnés à des sanctions non privatives de liberté, l'écart passe de 28 à 18 points, l'avantage restant naturellement aux sanctions non privatives de liberté.

* Parmi les sanctions non privatives de liberté : l'écart en faveur du sursis simple passe de 16 à 21 points par rapport aux sanctions appliquées dans la communauté.

²³ Pour les SME, la diminution liée à la prise en compte de la profession déclarée est compensée par la hausse liée à la prise en compte de l'effet (infraction). Voir le taux comparatif de la page 57.

²⁴ Pour les SME, la diminution liée à la prise en compte de la profession déclarée est compensée par la hausse liée à la prise en compte de l'effet (infraction). Voir le taux comparatif de la page 57.

* Parmi les sanctions appliquées dans la communauté : à partir des données observées, on avait d'un côté le sursis avec mise à l'épreuve avec un TIG (taux de 41 %) et de l'autre le travail d'intérêt général peine principale et le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG (taux de 32-34 %). A structure par infraction et profession déclarée constante, on trouve, par ordre décroissant des taux, le SME (63%), le TIG peine principale (57%) et enfin le SME-TIG (53%).

En résumé

Revenons une nouvelle fois aux observations faites à la page 34, sur la base des données de base de l'enquête et concernant les niveaux 4 et 1 de nouvelles affaires.

Observation n°2. – « Les taux sont plus élevés pour les sortants de prison que pour les condamnés ayant bénéficié d'une sanction non privative de liberté ».

→ à structure par infraction initiale et professions déclarée constante : c'est toujours vrai, mais les écarts se sont resserrés.

Observation n°3. – Concernant les sanctions non privatives de liberté, les sanctions sans prise en charge (sursis simple) donnent des taux de nouvelles affaires inférieurs aux sanctions appliquées dans la communauté »²⁵.

→ à structure par infraction initiale et professions déclarée constante : c'est toujours vrai et les écarts sont encore plus nets.

Observation n°4. – Concernant les sanctions appliquées dans la communauté : « pour le niveau 4 comme pour le niveau 1 (recondamnation), on obtient le même classement. Par ordre décroissant des taux, on trouve le sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général, puis le travail d'intérêt général peine principale et enfin le sursis avec mise à l'épreuve sans TIG ».

→ à structure par infraction initiale et profession déclarée constante : les résultats sont différents au niveau 4 et au niveau 1, la faiblesse des effectifs concernant le TIG peine principale pouvant expliquer ces fluctuations. Mais aux deux niveaux, les taux comparatifs sont plus faibles pour les sursis avec mise à l'épreuve avec TIG que sans TIG.

Conclusion provisoire. Laisant de côté la question du TIG peine principale (effectifs trop faibles), raisonnant à structure par infraction initiale et profession déclarée constante, et ne retenant que les ordres des grandeurs :

- le taux comparatif de « prison ferme » dans les 5 ans, est d'environ 60 % pour les sortants de prison, de 40 % pour les condamnés au SME, de 35 % pour les SME-TIG et de 20% pour les sursis simples.
- le taux comparatif de « recondamnation » dans les 5 ans est d'environ 70 % pour les sortants de prison, de 60% environ pour les SME, de 50 % pour le SME-TIG et 40 % pour les sursis simples.

²⁵ Au sens du Conseil de l'Europe.

**6. – ANALYSE MULTIVARIÉE
DES TAUX DE NOUVELLES AFFAIRES**

Pour aller plus loin dans l'analyse comparée des taux de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1 selon la nature de la sanction initiale (5 postes), nous souhaitons croiser, entre elles, les quatre variables retenues jusqu'à présent : la nature de l'infraction initiale (11 postes), le passé judiciaire (2 postes), l'âge (2 postes) et la profession déclarée (2 postes).

C'est, donc, en théorie, calculer les taux de nouvelles affaires (de niveau 4 et de niveau 1) dans $5 \times 11 \times 2 \times 2 \times 2 = 440$ groupes.

En fait, pour une question d'effectifs, nous allons voir que les données présentées *infra* ne concernent que 37 groupes.

Pour les sélectionner, nous sommes partis du tableau présenté à la page 19 donnant les 18 groupes par sanction initiale et par infraction initiale, d'effectif au moins égal à 90 :

Tableau 1.12.1 – Effectifs des 18 groupes*

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	218	212	145	
VRS*	162	578	123	107
VRA	168	441	121	126
VV	90			
CEA*		1 142	214	99
CBV		402	103	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Puis nous avons regardé ce que donnait la dichotomisation de ces groupes selon le passé judiciaire, l'âge et la profession déclarée, en excluant ceux qui donnaient des sous-groupes de moins de 20 pour au moins une dichotomie. Ce qui amène à ne conserver que 13 groupes (Tableau 1.12.8).

Tableau 1.12.2 – Effectifs des 18 groupes : Sans condamnation antérieure

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	112	180	94	
VRS*	29	438	52	36
VRA	31	344	53	49
VV	33			
CEA*		1 066	92	24
CBV		359	65	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	6			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.3 – Effectifs des 18 groupes : avec au moins une condamnation antérieure

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	106	32	51	
VRS*	133	140	71	71
VRA	137	97	68	77
VV	57			
CEA*		76	122	75
CBV		43	38	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	97			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.4 – Effectifs des 18 groupes : moins de 25 ans

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	89	145	83	
VRS*	70	358	40	56
VRA	73	316	61	81
VV	56			
CEA*		156	6	14
CBV		141	28	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	42			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol - recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.5 – Effectifs des 18 groupes : 25 ans et plus

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	129	67	62	
VRS*	92	220	83	51
VRA	95	125	60	45
VV	34			
CEA*		986	208	85
CBV		261	75	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	61			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.6 – Effectifs des 18 groupes : sans profession déclarée

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	92	143	100	
VRS*	97	470	98	93
VRA	89	342	92	115
VV	49			
CEA*		316	76	49
CBV		236	62	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	52			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.7 – Effectifs des 18 groupes : avec profession déclarée

	Sortant de prison	Sursis simple*	SME	SME-TIG
ILS	126	69	45	
VRS*	65	108	25	14
VRA	79	99	29	11
VV	41			
CEA*		826	138	50
CBV		166	41	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	51			

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » et « sursis simple et conduite en état alcoolique (sondage).

Tableau 1.12.8 – Les 13 groupes retenus (effectif d'au moins 20)

	Sortant de prison	Sursis simple	SME	SME-TIG
ILS				
VRS*				////////////////////
VRA				////////////////////
VV				
CEA*			////////////////////	////////////////////
CBV				
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	////////////////////			

Enfin, après croisement au sein, de ces 13 groupes, des 3 variables, nous obtenons $13 \times 2 \times 2 \times 2 = 104$ groupes (au lieu des 440 théoriques)²⁶. Dans une dernière étape, nous n'avons retenu de ces 104 groupes les 37 pour lesquels l'effectif était au moins de 15 unités.

Les taux de niveau 4 (prison ferme) sont présentés dans les tableaux 1.13.1 à 1.13.6 et les taux de niveau 1. (recondamnation) dans les tableaux 1.14.1 à 1.14.6.

Pour des questions d'effectifs, il est assez rare que nous puissions comparer pour un même « profil », les taux observés pour les 4 sanctions retenues :

Exemple 1. - Groupe n° 4. Taux de nouvelles affaires de niveau 4

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
VRS	Oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	38	30	79%
VRS	Oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	21	14	67%
VRS	Oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	28	17	61%
VRS	Oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	41	25	61%

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » (sondage).

Pour ces personnes (effectif total de 128) condamnées pour « vol - recel simple », sans autre infraction, ayant un passé judiciaire (au moins une condamnation antérieure), âgés de moins de 25 ans et n'ayant pas déclaré de profession particulière, le taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) est d'environ 80 % pour les sortants de prison, 70 % pour les condamnés au SME, et de 60 % pour les condamnés au SME-TIG ou au sursis simple.

Les trois peines non carcérales ont donc l'avantage sur la prison ferme, le SME accompagné d'un TIG et le sursis simple donnent les taux de niveau 4. les plus faibles.

Les choses sont un peu différentes quant on regarde les taux de niveau 1. (recondamnation) du même groupe 4.

Exemple 1. - Groupe n° 4. Taux de nouvelles affaires de niveau 1.

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
VRS	Oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	38	35	92%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	21	17	81%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	28	20	71%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	41	34	83%

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » (sondage).

Reste que le taux de nouvelles affaires le plus élevé est observé chez les sortants de prison.

²⁶ Voir l'ensemble des données dans l'annexe 8.

Parmi les 9 groupes où l'on peut comparer la prison ferme à telle ou telle sanction non carcérale²⁷, deux groupes se distinguent.

Le groupe n°23, donne un léger avantage à la prison sur le SME, au niveau 4 (mais pas au niveau 1.)

Il s'agit de personnes condamnées pour infraction à la législation sur les stupéfiants, sans passé judiciaire, jeunes (moins de 25 ans) et sans profession déclarée.

Exemple 2 : - Groupe n°23. Taux de nouvelles affaires de niveau 4

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME	45	14	31%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	28	8	29%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	91	15	16%

Exemple 2 : - Groupe n°23. Taux de nouvelles affaires de niveau 1

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME	45	22	49%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	28	16	57%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	91	27	30%

Le groupe n°6, donne un léger avantage à la prison sur le SME-TIG et sur le sursis simple, au niveau 1 (mais pas au niveau 4). Il s'agit de personnes condamnées pour vol recel simple, avec un passé judiciaire, âgés de 25 ans et plus et sans profession déclarée.

Exemple 3. - Groupe n°6. Taux de nouvelles affaires de niveau 1

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	Prison	45	38	84%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	32	30	94%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	SME	41	29	71%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	21	18	86%

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » (sondage).

²⁷ Groupes 4, 6,12, 14, 20, 21,23,24 et 26.

Exemple 3. - Groupe n°6. Taux de nouvelles affaires de niveau 4

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession Déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	Prison	45	35	78%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	32	23	72%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	SME	41	23	56%
VRS	Oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	21	10	48%

* Après avoir multiplié par 2 les effectifs « sursis simple et vol-recel simple » (sondage).

Tableau 1.13 – Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme).**Tableau 1.13.1** – Infraction(s) initiale(s) : Vol avec violence (VV)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
Groupe 1.							
VV	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	18	16	89%
Groupe 2.							
VV	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	19	14	74%
Groupe 3.							
VV	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	20	9	45%

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.13.2 – Infraction(s) initiale(s) : Vol recel simple (VRS)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 4.

VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	38	30	79%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	21	14	67%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	28	17	61%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	41	25	61%

Groupe 5.

VRS	oui	Moins de 25 ans	Avec	Prison	18	14	78%
-----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 6.

VRS	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	45	35	78%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	32	23	72%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	SME	41	23	56%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	21	10	48%

Groupe 7.

VRS	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	32	18	56%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 8.

VRS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	112	52	46%
VRS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	24	8	33%

Groupe 9.

VRS	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	21	4	19%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 10.

VRS	non	25 ans et plus	Sans	SME	24	8	33%
VRS	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	61	9	15%

Groupe 11.

VRS	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	25	3	12%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	------------

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour sursis simple (sondage).

Tableau 1.13.3 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel aggravé (VRA)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 12.

VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	26	23	88%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	28	22	79%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	39	30	77%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	53	30	57%

Groupe 13.

VRA	Oui	Moins de 25 ans	Avec	Prison	33	22	67%
-----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 14.

VRA	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	40	32	80%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	SME	25	16	64%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	25	14	56%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	33	14	42%

Groupe 15.

VRA	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	38	28	74%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 16.

VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	35	20	57%
VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	SME	23	7	30%
VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	209	57	27%

Groupe 17.

VRA	Non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	45	7	16%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 18.

VRA	Non	25 ans et plus	Sans	SME	16	6	38%
VRA	Non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	55	11	20%

Groupe 19.

VRA	Non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	35	2	6%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	-----------

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.13.4 – Infraction(s) initiale(s) : Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 20.

ILS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	26	17	65%
ILS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	16	5	31%

Groupe 21.

ILS	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	25	16	64%
ILS	oui	25 ans et plus	Sans	SME	19	9	47%

Groupe 22.

ILS	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	45	19	42%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 23.

ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME	45	14	31%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	28	8	29%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	91	15	16%

Groupe 24.

ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	Prison	25	13	52%
ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	35	5	14%
ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	SME	16	1	6%

Groupe 25.

ILS	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	30	6	20%
ILS	non	25 ans et plus	Sans	SME	20	3	15%

Groupe 26.

ILS	non	25 ans et plus	Avec	Prison	46	9	20%
ILS	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	24	1	4%

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.13.5 – Infraction(s) initiale(s) : Coups et blessures volontaires (CBV)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 27.

CBV	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	17	4	24%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 28.

CBV	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	95	27	28%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 29.

CBV	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	30	3	10%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 30.

CBV	non	25 ans et plus	Sans	SME	28	2	7%
CBV	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	110	6	5%

Groupe 31.

CBV	non	25 ans et plus	Avec	SME	22	5	23%
CBV	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	124	8	6%

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.13.6 – Infraction(s) initiale(s) : Conduite en état alcoolique (CEA)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 32.

CEA	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	34	7	21%
-----	-----	----------------	------	----------------	----	---	------------

Groupe 33.

CEA	oui	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	21	4	19%
CEA	oui	25 ans et plus	Avec	SME-TIG	30	2	7%

Groupe 34.

CEA	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	36	2	6%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	---	-----------

Groupe 35.

CEA	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	39	6	15%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 36.

CEA	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	106	6	6%
-----	-----	----------------	------	----------------------	-----	---	-----------

Groupe 37.

CEA	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	352	13	4%
-----	-----	----------------	------	----------------------	-----	----	-----------

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour sursis simple (sondage).

Tableau 1.14. – Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation).**Tableau 1.14.1** – Infraction(s) initiale(s) : Vol avec violence (VV)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 1.

VV	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	18	16	89%
----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 2.

VV	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	19	14	74%
----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 3.

VV	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	20	15	75%
----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.14.2 – Infraction(s) initiale(s) : Vol recel simple (VRS)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 4.

VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	38	35	92%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	21	17	81%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	28	20	71%
VRS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	41	34	83%

Groupe 5.

VRS	oui	Moins de 25 ans	Avec	Prison	18	15	83%
-----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 6.

VRS	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	45	38	84%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	32	30	94%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	SME	41	29	71%
VRS	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	21	18	86%

Groupe 7.

VRS	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	32	24	75%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 8.

VRS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	112	72	64%
VRS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	24	10	42%

Groupe 9.

VRS	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	21	10	48%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 10.

VRS	non	25 ans et plus	Sans	SME	24	13	54%
VRS	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	61	19	31%

Groupe 11.

VRS	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	25	4	16%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	------------

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour sursis simple (sondage).

Tableau 1.14.3 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel aggravé (VRA)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 12.

VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	26	24	92%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	28	24	86%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	39	35	90%
VRA	oui	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	53	39	74%

Groupe 13.

VRA	Oui	Moins de 25 ans	Avec	Prison	33	27	82%
-----	-----	-----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 14.

VRA	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	40	37	93%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	SME	25	20	80%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	25	19	76%
VRA	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	33	22	67%

Groupe 15.

VRA	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	38	33	87%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 16.

VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	SME-TIG	35	25	71%
VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	SME	23	11	48%
VRA	Non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	209	113	54%

Groupe 17.

VRA	Non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	45	19	42%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 18.

VRA	Non	25 ans et plus	Sans	SME	16	13	81%
VRA	Non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	55	20	36%

Groupe 19.

VRA	Non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	35	9	26%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	------------

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.14.4 – Infraction(s) initiale(s) : Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 20.

ILS	oui	Moins de 25 ans	Sans	Prison	26	18	69%
ILS	oui	Moins de 25 ans	Sans	SME	16	7	44%

Groupe 21.

ILS	oui	25 ans et plus	Sans	Prison	25	20	80%
ILS	oui	25 ans et plus	Sans	SME	19	10	53%

Groupe 22.

ILS	oui	25 ans et plus	Avec	Prison	45	23	51%
-----	-----	----------------	------	---------------	----	----	------------

Groupe 23.

ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	SME	45	22	49%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Prison	28	16	57%
ILS	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	91	27	30%

Groupe 24.

ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	Prison	25	16	64%
ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	35	12	34%
ILS	non	Moins de 25 ans	Avec	SME	16	7	44%

Groupe 25.

ILS	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	30	11	37%
ILS	non	25 ans et plus	Sans	SME	20	9	45%

Groupe 26.

ILS	non	25 ans et plus	Avec	Prison	46	14	30%
ILS	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	24	4	17%

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.14.5 – Infraction(s) initiale(s) : Coups et blessures volontaires (CBV)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 27.

CBV	oui	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	17	9	53%
-----	-----	----------------	------	----------------------	----	---	------------

Groupe 28.

%BV	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	95	52	55%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 29.

CBV	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	30	11	37%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 30.

CBV	non	25 ans et plus	Sans	SME	28	9	32%
CBV	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	110	22	20%

Groupe 31.

CBV	non	25 ans et plus	Avec	SME	22	8	36%
CBV	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	124	33	27%

*Casiers judiciaires exploitables.

Tableau 1.14.6 – Infraction(s) initiale(s) : Conduite en état alcoolique (CEA)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) dans un délai de 5 ans après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	Profession déclarée	Sanction Initiale	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
---------------------	------------------	-----	---------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------

Groupe 32.

CEA	oui	25 ans et plus	Sans	SME-TIG	34	14	41%
-----	-----	----------------	------	----------------	----	----	------------

Groupe 33.

CEA	oui	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	21	7	33%
CEA	oui	25 ans et plus	Avec	SME-TIG	30	6	20%

Groupe 34.

CEA	non	Moins de 25 ans	Sans	Sursis simple	36	10	28%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 35.

CEA	non	Moins de 25 ans	Avec	Sursis simple	39	16	41%
-----	-----	-----------------	------	----------------------	----	----	------------

Groupe 36.

CEA	non	25 ans et plus	Sans	Sursis simple	106	23	22%
-----	-----	----------------	------	----------------------	-----	----	------------

Groupe 37.

CEA	non	25 ans et plus	Avec	Sursis simple	352	82	23%
-----	-----	----------------	------	----------------------	-----	----	------------

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour sursis simple (sondage).

7. – PERSPECTIVES

Rappelons les trois objectifs de la présente recherche que nous indiquions dans l'introduction de ce rapport.

1. - Approfondir l'étude de l'application des peines, en milieu fermé, en ne se limitant pas à l'utilisation des documents de greffe, et, par là même, prendre en compte de nouvelles variables pour examiner les relations entre conditions d'exécution des peines privatives de liberté et « récidive » des sortants de prison.
2. - Ne pas limiter l'étude de la « récidive » à des cohortes de sortants de prison, mais observer aussi le devenir judiciaire de cohortes de condamnés à des sanctions non carcérales (sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve, etc.) et tenter une comparaison entre les unes et les autres.
3. - Enfin examiner les conditions d'exécution des peines en milieu ouvert et les mettre en relation avec les niveaux de « récidive ».

Pour étudier les conditions de l'exécution des peines, en milieu fermé comme en milieu ouvert, trois situations sont à distinguer (les condamnés au sursis simple n'étant plus alors concernés par l'étude).

7.1 - Milieu fermé seul

Une seule trajectoire correspond à cette situation : elle concerne les sortants en fin de peine sans SME. Dans le corpus, leur nombre est de 890²⁸ (y compris 35 cas où la peine a été couverte par la détention provisoire).

milieu fermé

1. FP : I-----I libération -----> examen du casier judiciaire

* Il s'agit ici d'examiner l'influence de telle ou telle caractéristique sociologique ou pénale, saisie ailleurs que sur la fiche pénale, sur les taux de nouvelles affaires (exemple : permissions de sortir, visites pendant la détention, activités au sein de l'établissement, incidents, procédures disciplinaires, etc.).

7.2 – Milieu fermé + milieu ouvert

Deux trajectoires sont concernées : celle des sortants en fin de peine qui ont, après leur libération un sursis avec mise à l'épreuve à effectuer en milieu ouvert (268 cas) et celle des libérés conditionnels (117 cas) .

milieu fermé

milieu ouvert

2. FP – SME : I-----I libération I-----I-----> examen du casier judiciaire

²⁸ On se réfère ici aux chiffres publiés dans le rapport d'étape de mai 2002, avant examen des casiers.

milieu fermé milieu ouvert

3. LC - JAP : I-----I libération I-----I-----> examen du casier judiciaire

* Dans les deux cas, des variables liées aux conditions d'exécution en milieu fermé et en milieu ouvert seront prises en compte

* Mais la première étape consistera à comparer les taux de nouvelles affaires dans ces trois trajectoires comportant un temps de détention : « FP », « FP-SME » et « LC ».

7.3 - Milieu ouvert seul

Enfin nous étudierons les conditions d'exécution en milieu ouvert de ceux qui échappent à la détention grâce au prononcé d'une peine non carcérale (à moins d'avoir fait de la détention provisoire) :

milieu ouvert

4. SME : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire

milieu ouvert

5. TIG - SME : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire

milieu ouvert

6. TIG - PP : Condamnation I-----I-----> examen du casier judiciaire

Rappelons les effectifs concernés : 775 SME, 401 SME-TIG et 162 TIG-PP²⁹.

A ce niveau, il s'agit davantage d'un travail exploratoire car, en toute rigueur, il faudrait pouvoir croiser les informations saisies sur les conditions d'exécution des peines par les variables déjà étudiées dans le présent rapport : nature de l'infraction initiale, passé judiciaire, âge, profession déclarée...

Toutefois, pour des raisons d'effectifs, nous limiterons les analyses approfondies aux cas suivants :

<i>Nature de l'infraction initiale</i>	Trajectoires 1-2-3 ³⁰	Trajectoire 4.	Trajectoire 5.
ILS	218	145	
VRS*	162	123	107
VRA	168	121	126
CEA*		214	99
CBV		103	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103		

²⁹ Effectifs de dossiers exploitables après examen des casiers judiciaires.

³⁰ Les proportions de libérés conditionnels sont respectivement de 17 % pour ILS, 6 % pour VRS, 5% pour VRA, 7% pour CEA, 10% pour CBV et 5,5% pour [ILS + VRS ou VRA ou VV]

Il sera alors possible de reprendre cette comparaison des taux de nouvelles affaires entre « peines privatives de liberté » et « peines alternatives » qui pour le moment est en faveur de ces dernières, en examinant :

1/ chez les sortants de prison, ce qui peut, dans les conditions d'exécution des peines en milieu fermé, comme en milieu ouvert (peine ferme suivie d'un SME ou libération conditionnelle) faire baisser les taux de nouvelles affaires observées ;

2/ chez les condamnés à des peines non carcérales, ce qui peut, dans les conditions d'exécution en milieu ouvert, faire baisse les taux en faveur de telle ou telle forme de suivi.

- BIBLIOGRAPHIE -

- Allegrezza (L.), Desdevises (M.-C.), Dickes (P.), 1992, *Populations en milieu ouvert et dispositif méthodologique pour le casier judiciaire*, Université de Nancy et Université de Nantes, 316 pages.
- Barré (M.-D.), Tournier (P.V.), 1982, *Erosion des peines perpétuelles : analyse des cohortes des condamnés à mort graciés et des condamnés à une peine perpétuelle libérés entre le 1er janvier 1961 et le 31 décembre 1980*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Travaux & Documents, 16, 95 pages.
- , 1983, L'érosion des peines perpétuelles, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 505-512.
- , 1990, Le temps carcéral, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2, 379-387.
- Barré (M.-D.), Tournier (P.V.), coll. Leconte (B.), 1988, *La mesure du temps carcéral, observation suivie d'une cohorte d'entrants*, Paris, CESDIP, coll. Déviance & Contrôle social, 48, 199 pages.
- Bertin (S.), 2000, Récidive et récidivistes à Pontarlier, 1885-1900, in *Archives de la peur. Les « populations à risque dans la Franche-Comté au XIXe siècle*, Presses universitaires franc-comtoises, 145-165,
- Bibal (D.), Moya (H.), 1994, *Nouveau code pénal, l'application et l'exécution des peines*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Travaux & Documents, 46, 83 pages.
- Burricand (C.), 1997, La récidive des crimes et délits sexuels, *Infostat Justice*, n°50, 4 pages.
- Cabanel (G.), 1995, *Pour une meilleure prévention de la récidive, rapport à Monsieur le Premier ministre*, 141 pages.
- Cartier (M.-E.), 1996, Les propositions de la commission d'étude pour la prévention de la récidive, in *Prison : sortir avant terme*, Travaux de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers, n°15, Editions Cujas, 99-121.
- Chantier extérieur Pastre, Conseil communal de prévention de la délinquance de Marseille, 1992, *Journées d'études nationales sur les réponses locales à la prévention de la récidive*, Marseille.
- Charrier (O.), 1995, Le phénomène des jeunes délinquants persistants : étude en site urbain, in *Délinquance et précocité*, actes du 29e Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Beauvais, 236-255.
- Chemithe (Ph.), Fize (M.), Tournier (P.V.), 1981, *Enquête sur la récidive des condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1973*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Concepts & méthodes, n°1.
- Clément (P.), Léonard (G.), 2004, *Mission d'information sur le traitement de la récidive des infractions pénales. 20 mesures pour placer la lutte contre la récidive au coeur de la politique pénale*, Assemblée nationale, 2004, 66 pages.
- Colin (P.), 1997, La multirécidive au sein d'une famille vannier : le poids du stigmatisme familiale, Strasbourg, *Regards sociologiques*, n°13, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 39-44.

----, 1998a, *La multirécidive pénitentiaire : Analyse sociologique des contextes de la multirécidive pénitentiaire chez des hommes condamnés à de courtes peines pour atteintes aux biens*, Thèse de doctorat nouveau régime, Strasbourg, sous la direction de Patrick Watier, Professeur de sociologie à l'Université Marc Bloch.

----, 1998b, Écouter les causes de la multirécidive, Paris, *Dedans dehors*, n°7, Observatoire international des prisons (OIP), mai 1998, 3-4.

----, 1999a, La multirécidive pénitentiaire, Paris, *Raison Présente*, Nouvelles Editions Rationalistes, Paris, 69-90.

----, 1999b, Multirécidive pénitentiaire et sens de la peine, in *Prison, quelles alternatives ?*, Revue Panoramiques, Ed. Corlet, n°45, 132-138.

Collectif, 1983, *Le récidivisme*, XXI^e Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), rapports et communications, Paris, PUF, 263 pages.

Collectif interprofessionnel Justice, Centre d'études et de recherches sur l'intervention sociale, 1991, *Le contexte de la récidive, profils et supports, étude réalisée auprès de la population incarcérée à la maison d'arrêt de Strasbourg*, 100 pages.

Conseil de l'Europe, 2003, Projet de recommandation concernant la libération conditionnelle et projet d'exposé des motifs, *Conseil de coopération pénologique, PC-CP (2003), 4, 27 pages*.

* Draft recommendation on conditional release (parole) and draft explanatory memorandum, *Council for Penological Co-operation PC-CP (2003) 4, 27 pages*.

Commission d'étude pour la prévention de la récidive des criminels (commission Cartier), 1994, *Rapport à Monsieur le Garde des Sceaux*, 124 pages + annexes.

Couvrat (P.), 1983, Le récidivisme : ses diverses dimensions, in *XXI^e Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Le Récidivisme, rapports et communications*, Paris, PUF, 13-24.

Debuyst (C.), 1983, Analyse des aspects psycho-sociologiques du récidivisme, in *XXI^e Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Le Récidivisme, rapports et communications*, Paris, PUF, 129-136.

Descombes (V.), 1997a, Elle s'appelait Marilyn, Chronique d'outre-nombre, *Le Nouveau Bulletin*, revue du CLCJ, n°1.

----, 1997b, Fractions de vérité ?, Chronique d'outre-nombre, *Le Nouveau Bulletin*, revue du CLCJ, 1997, n°5, 14-15.

Elek (C.), 1988, *Le casier judiciaire*, PUF, Que sais-je ?, 126 pages.

Faugeron (C.), Le Boulaire (J-M), 1992, *Quelques remarques à propos de la récidive*, Paris, CESDIP, coll. Etudes & Données pénales, 65, 26 pages.

Fize (M.), 1981, *Formation professionnelle en milieu carcéral et devenir judiciaire des jeunes sortants de prison*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire.

Fize (M.), Chemithe (Ph.), 1978, *Etude de la récidive des condamnés libérés après quinze ans de détention et aperçu de l'érosion des très longues peines*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire.

Giudicelli-Delage (G.), 1983, Le récidivisme dans le département de la Vienne, in *XXIe Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Le Récidivisme, rapports et communications*, Paris, PUF, 91-108.

Hyst (J.-J.), Cabanel (G.-P.), 2000, *Prisons : une humiliation pour la République*, commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France, Tomes I et II, Les rapports du Sénat, n°449, 1999-2000.

Kensey (A.), 2004, Longues peines : 15 ans après, *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°14, 4 pages.

Kensey (A.), 2003, L'aménagement des peines dans sa diversité, *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°13, 4 pages.

Kensey (A.), Constantin (M.), 2002, Le devenir judiciaire des condamnés à une longue peine : suivi sur 15 ans. Analyse des casiers judiciaires en 1997 des libérés de 1982, initialement condamnés à 3 ans ou plus, collecte et codification de l'information, *Concepts & Méthodes*, n°23, direction de l'administration pénitentiaire.

Kensey (A.), Constantin (M.), 2003, Trois ans et plus, quinze ans après. Analyse des casiers judiciaires en 1997 des libérés de 1982, initialement condamnés à 3 ans ou plus, *Travaux & Documents*, n°62, direction de l'administration pénitentiaire, 118 pages.

Kensey (A.), Tournier (P.V.), 1989, *Enquête sur le devenir judiciaire des condamnés à une peine de trois ans ou plus, libérés en 1982 : collecte et codification de l'information*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Concepts & Méthodes, 16, 32 pages.

----, 1991a, *Le retour en prison, analyse diachronique (détenus libérés en 1973 - détenus libérés en 1982, initialement condamnés à trois ans ou plus)*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Travaux & Documents, 40, 95 pages.

----, 1991b, Le retour en prison, *Questions Pénales*, IV, 3.

* Reincarceration, Paris, Ministry of Justice, Cesdip, *Penal Issues*, 1992, 3, 9-12.

----, 1992a, Le retour en prison, analyse diachronique (détenus libérés en 1973 - détenus libérés en 1982, initialement condamnés à trois ans ou plus), *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1, 134-142.

----, 1994, *Libération sans retour ? devenir judiciaire de la cohorte des sortants de 1982 condamnés à trois ans ou plus*, Paris, CESDIP, coll. Etudes & Données pénales, 69, Sceri, coll. Travaux & Documents, 47, 127 pages.

----, 1995a, Longues peines, quel devenir judiciaire après la libération ?, CESDIP, *Questions Pénales*, VIII, 1.

* Long Prison Terms : what Judicial Career after Release ?, *Penal Issues*, 1996, 7, 3-5.

----, 1995b, L'éternel retour, devenir judiciaire d'une cohorte de sortants de prison condamnés à une peine à temps de trois ans ou plus, *Les archives de politique criminelle*, 17, 83-99.

----, 2000, *Placement à l'extérieur, semi-liberté, libération conditionnelle. Des aménagements d'exception*, Paris, CESDIP, Etudes & Données pénales, n°84, et Direction de l'administration pénitentiaire, 2 volumes 58 pages + 97 pages.

----, 2002a, *Arithmétique de l'exécution des peines. Enquête nationale par sondage, sur les modalités d'exécution des peines privatives de liberté*, Paris, CESDIP, Etudes & Données pénales, n°90, et Direction de l'administration pénitentiaire, Travaux & Documents n°60, 146 pages.

----, 2002b, *Base de données « Aménagement », peine prononcée, détention effectuée. Enquête nationale par sondage, sur les modalités d'exécution des peines privatives de liberté*, Paris, CESDIP, Direction de l'administration pénitentiaire, Concepts & Méthodes n°22, 214 pages.

---, 2005a, *Sortants de prison : variabilité des risques de retour*, *Cahier de démographie pénitentiaire*, Direction de l'Administration pénitentiaire, 8 pages.

----, 2005b, *Prisonniers du passé ? Cohorte des personnes condamnées, libérées en 1996-1997 : examen de leur casier judiciaire 5 ans après la levée d'écrou (échantillon national aléatoire stratifié selon l'infraction)*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Coll. Travaux & Documents, 2005, 348 pages.

Kensey (A.), Tournier (P.V.), coll. Alméras (Ch.), 2004, *La récidive des sortants de prison*, *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°15, 4 pages.

Kensey (A.), Tournier (P.V.), coll. Guillonnet (M.), 1999, *Prison Population Inflation, Overcrowding and Recidivism, the Situation in France*, *European Journal of Criminal Policy and research*, 7, 97-119.

Killias (M.), 1991, *Précis de criminologie*, Editions Staempfli & Cie SA Bern, 537 p.

Killias (M.), Ed., 1993, *Rückfall und Bewährung - Récidive et réhabilitation*, Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie - Groupe suisse de travail de criminologie, Reihe Kriminologie - Collection Criminologie, Vol.10, Chur, Verlag Rüegger, 368 pages

Killias (M.) (Chair), Rau (W.) (secretary of group), Barclay (G.), v. Hofer (H.), Kertesz (I.), Kommer (M.), Jehle (J.-M.), Lewis (C.), Tournier (P.), 1995, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics, Draft Model*, Council of Europe, European Committee on Crime Problems (CDPC), 194 pages

Lalouelle (J.), Larrouy (S.), Touret de Coucy (F.), Bidart (R.), 2003, *Ancien mineurs : bilan à l'âge de 22 ans*, Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), Centre national de formation et d'étude de la protection judiciaire de la jeunesse (CNFE - PJJ), 26 pages.

Landreville (P.), 1982a, *Le critère de la récidive dans l'évaluation des mesures pénales*, Paris, SEPC, coll. Déviance & Contrôle social, 36, 150 pages.

----, 1982b, *La récidive dans l'évaluation des mesures pénales*, *Déviance et société*, vol. 6, n°4, 366-375.

Languin (N.), Liniger (M.), Monti (B.), Sardi (M.), Roth (R.), Strasser (F.-R.), 1994, *La libération conditionnelle : risque ou chance ?*, Helbing & Lichtenhahn, Faculté de Droit de Genève, Cetel, 243 pages.

- Lecomte (C.), Timbart (O.), 2003, Les condamnés de 2001 en état de récidive, *Infostat Justice*, n°68, 4 pages.
- Lombard (F.), Kensey (A.), Tournier (P.V.), 1995, *Projet de recherche locale sur l'aménagement des peines correctionnelles et la récidive dans le département du Nord*, Cездip, 30 pages.
- , 2002, *Aménagements des peines d'emprisonnement et récidive dans le département du Nord, rapport d'étape / aménagement des peines*, recherche financée par le Mission de recherche Droit & Justice et le Fonds interministériel d'intervention pour la politique de la ville.
- Mermaz (L.), Floch (J.), 2000, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises*, Tome I, Rapport, Tome II, Auditions Assemblée nationale, n°2521.
- Meurs (D.), Tournier (P.V.), 1983, *Enquête sur l'érosion des peines : analyse statistique de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1973*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Travaux & Documents, n°22.
- , 1985, L'érosion des peines, analyse statistique de cohortes de détenus libérés, condamnés à une peine de trois ans et plus, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 533-540.
- Pinatel (J.), 1983, Existe-t-il une étiologie spécifique du récidiviste ? in *XXIe Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Le Récidivisme, rapports et communications*, Paris, PUF, 111-122.
- Recherches, Confrontations et Projets sur les mesures et sanctions pénales, 1997, *préambule des statuts de l'association*.
- Schnapper (B.), 1983, La récidive, une obsession créatrice au XIXe siècle, in *XXIe Congrès de l'Association française de criminologie (AFC), Le Récidivisme, rapports et communications*, Paris, PUF, 25-64.
- Storz (R.), 1997a, *Rückfall nach Strafvollzug, Rückfallraten, Kriminalstatistische Befunde zu Wiederverurteilungen und Wiedereinweisungen. Incarcération et récidive, Taux de récidive, Statistique de la criminalité : recondamnations et réincarcérations*, Bern, Office fédéral de la statistique, Coll. Droit et Justice, 48 pages.
- Storz (R.), 1997b, *Strafrechtliche Verurteilung und Rückfallrate., Condamnations pénales et taux de récidive*, Bern, Office fédéral de la statistique, Coll. Droit & Justice, 24 pages.
- Tournier (P.V.), 1981, *Enquête sur la récidive des condamnés à une peine de trois ans et plus libérés en 1973 : construction de « tables de récidive »*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Concepts & Méthodes, 6, 50 pages.
- , 1983, Le retour en prison, *Déviance et Société*, vol. VII, 3, 237-248.
- , 1985, Le retour en prison, in *XXIe Congrès de l'Association française de criminologie : le récidivisme, rapports et communications* Paris, PUF, 65-89.
- , 1988a, *Réflexion méthodologique sur l'évaluation de la récidive : recension des enquêtes de récidive menées depuis 1980 dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*, CESDIP, coll. Etudes & Données pénales, 56, 59 pages.

- , 1988b, La récidive et sa mesure, *in Paroles et Pratiques sociales*, 26, 20-21.
- , 1990, La récidive et sa mesure, *in* Enquête sur les systèmes pénitentiaires dans les Etats membres du Conseil de l'Europe : démographie carcérale comparée, Conseil de l'Europe, numéro spécial du *Bulletin d'information pénitentiaire*, n°15, 35-43 (en français et en anglais).
- , 1991, *La détention des mineurs, observation suivie d'une cohorte d'entrants*, Paris, CESDIP, coll. Etudes & Données pénales, 62, 109 pages.
- , 1992, La détention des mineurs, observation suivie d'une cohorte d'entrants, *Questions Pénales*, V, 1.
- * Detention of Juveniles, a Follow-up Study of a Cohort of Entering Prisoners, Paris, Ministry of Justice, CESDIP, *Penal Issues*, 4, 3-5.
- , 1993a, La récidive et sa mesure : production de l'information, interprétation des résultats... et diffusion des connaissances, *in* Martin Killias (Ed.), Rückfall und Bewährung - *Récidive et réhabilitation*, Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie - Groupe suisse de travail de criminologie, Reihe Kriminologie - Collection Criminologie, Vol.10, Chur, Verlag Rüegger, 35-45.
- , 1993b, *Jeunes en prison : données statistiques sur la détention des moins de 21 ans en France métropolitaine*, Paris, CESDIP, coll. Etudes & Données pénales, 67, 147 pages.
- , 1993c, La détention des mineurs en France, observation suivie d'une cohorte d'entrants, *Bulletin suisse de criminologie*, 2, 9-25.
- , 1993d, Jeunes en prison, Paris, *Droit de l'enfance et de la famille*, 37, 399-416.
- , 1996, *La prison à la lumière du nombre : démographie carcérale en trois dimensions*, Université Paris I Panthéon Sorbonne, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 200 pages.
- , 1997a, La mesure de la récidive en France, La Documentation Française, *Regards sur l'actualité*, 229, 15-23.
- , 1997b, Devenir judiciaire d'une cohorte d'entrants en prison près la libération, *Questions Pénales*, 1997, X, 5.
- * Post-Release Judicial Careers of a Cohort of Entering Prisoners, Paris, Ministry of Justice, Cездip, *Penal Issues*, 1998, n°9, 17-20.
- , 2000a, Actualité de la libération conditionnelle : pour une libération sans retour », *Informations Sociales, Les enfermements*, n°82, 2000, 46-55.
- , 2000b, Libération conditionnelle et récidive, *Chantiers de pédagogie mathématiques*, Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public, 2000, n°107, 5-6.
- , 2001, A chacun sa vérité. Propos sur la récidive, tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat, *Cahiers de l'Actif*, 2001, n°296-297, 51-64.
- , 2003a, Récidive des mineurs, mythe et réalités, *Chronique d'outre-nombre*, n°2, site internet du Forum français pour la sécurité urbaine (www.ffsu.org).

- , 2003b, Peine prononcée, détention effectuée. Du singulier au pluriel, l'exemple de l'homicide, *Revue suisse de criminologie*, 2, 3-12.
- , 2004, Aspects of "good practice" in the criminal justice system, in *Crime policy in Europe. Good Practices and promising examples*, Council of Europe Publishing, 19-26.
- ¿**Esto funciona?** A propósito del concepto de "buena práctica" en materia penal (traduction de « A propos du concept de bonne pratique en matière pénale », traduit par Alberto Manuel Poletti Adorno), *Revista de Espanola de Investigation criminologica*, REIC Int-04, www.criminologia.net /revista, juin 2004.
- à paraître, Est-ce que ça marche ? A propos du concept de « bonne pratique » en matière pénale, in *Exemples prometteurs en matière pénale*, Conseil scientifique criminologique du Conseil de l'Europe,
- Tournier (P.V.), Dupont (V.), 1982, *Le retour en prison : analyse rétrospective de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus libérés en 1973*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, coll. Travaux & Documents, n°14.
- , 1984, Le retour en prison : analyse rétrospective de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus libérés en 1973, in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 4, 789-800.
- Tournier (P.V.), Kensey (A.), 2000, Aménagements des peines privatives de liberté, des mesures d'exception *Questions Pénales*, XIII, 3, 4 pages.
- * Adjustment Measures of Prison Sentences : the Exception, *Penal Issues*, 2001, n°12, 10-13.
- , 2001, L'exécution des peines privatives de liberté, aménagement ou érosion ?, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 5, 4 pages.
- * Custodial sentences : adjustment or erosion ?, *Penal Issues*, 2002, 13, 19-22.
- Tournier (P.V.), Leconte (B.), 1983a, *Analyse de la cohorte des personnes incarcérées en février 1983 - premiers résultats*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, Note de conjoncture, 18, 21 pages.
- , 1983b, *Analyse de la cohorte des personnes incarcérées en février 1983 - résultats complémentaires*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, Note de conjoncture, 19, 20 pages.
- Tournier (P.V.), Mary (F.-L.), 1996, *Au delà de la libération, observation suivie d'une cohorte d'entrants en prison, note méthodologique*, CESDIP, 60 pages.
- Tubex (H.), coll. Tournier (P.V.), 2003, *Etude sur la libération conditionnelle dans les Etats membres. Analyse des réponses au questionnaire général*, Conseil de l'Europe, Conseil de coopération pénologique, PC-CP (2003), 4, Addendum, 24 pages
- Study of conditional release (parole) in the member states. Analysis of replies to the general questionnaire*, Council of Europe, Council for Penological Co-operation PC-CP (2003) 4, Addendum, 23 pages.
- Zocchetto (F.), 2005, *Traitement de la récidive des infractions pénales. Première lecture*, Sénat, Commission des Lois, n°171, 2004-2005, 135 pages.

ANNEXE 1. – BORDEREAUX DE COLLECTE DES DONNÉES

A. - FICHE D'IDENTIFICATION

Etablissement : |__| 1. MA, 2. CD, 3 CLS, 4 TGI Lille, 5. TGI Douai, 6. TGI Dunkerque.

Numéro d'ordre : |__|__|__|__|

Code établissement + numéro d'ordre à reporter sur tous les documents.

NOM :
(non saisi)

PRENOMS :
(non saisi)

S'il y a lieu :

Numéro d'écrou dans le dernier établissement : |__|__|__|__|__|__|
(non saisi)

Nom du SPIP :

Numéro de dossier : |__|__|__|__|__|__|
(non saisi)

B. - INFORMATIONS « FICHE PENALE »

Q1. Identifiant |__| |__|__|__|__| à reporter sur la fiche « identification »

Q2. Infractions (*prise en compte du dernier intitulé de la FP*)

ILS (en clair) :.....

1. ILS-1 2. ILS-2 3. ILS-3

4. Vol - recel simple 5. Vol - recel aggravé 6. Vol avec violence

7. CEA 8. CBV 9. Agression sexuelle

Q3. Autre infraction |__| 1. *Oui*, 2. *Non*

Q4. Nature de la libération |__| 1. *FP sans SME*, 2. *FP avec SME*, 3. *LC*, 4. *Peine couverte DP*.

Q5. Existence d'une contrainte |__| 1. *Oui (avec début d'exécution)*, 2. *Non*

Q6. Mesure d'éloignement (étrangers) |__| 1. *Oui*, 2. *Non*.

Q7. Date de libération (DATLIB) |__|__||__|__||__|__|

Variables socio-démographiques

Q8. Sexe |__| 1. *Homme*, 2. *Femme*.

Q9. Date de naissance |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q10. Nationalité |__| 1. *Français*, 2. *Union européenne*, 3. *Autre*.

Q11. Niveau scolaire |__| 1. *Primaire ou moins*, 2. *Secondaire ou plus*.

Q12. Etat matrimonial |__| 1. *Marié*, 2. *Autre*.

Q13. Profession |__| 1. *Avec*, 2. *Sans*.

Q14. Domicile |__| 1. *Avec*, 2. *Sans*.

Variables pénales

Q15. Date de l'écrou initial (DATEC)..... |__|__||__|__||__|__|

Q16. Situation à l'écrou |__| 1. *DP proc. rap.*, 2. *DP autre*, 3. *Cond.* 4. *Contrainte*, 5. *Autre*

Q17. Nombre d'affaires (hors CPC) |__|__|

Q18. Somme des peines prononcées..... |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*
(peines fermes définitives et non confondues)

Exécution des peines

Q19. Evasion..... |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q20. Suspension, fractionnement..... |__|__||__|__||__|__|

Q21. Contrainte subie (CS)..... |__|__||__|__||__|__|

Q22. Détention provisoire antérieure (DPA)..... |__|__||__|__||__|__|

Q23. Détention provisoire à effet non connu (DPNC). |__|__||__|__||__|__|

Q24. Détention provisoire non imputée (DPNI)..... |__|__||__|__||__|__|

Q25. Détention provisoire imputée (DPI)..... |__|__||__|__||__|__|

Q26. Réductions de peine (RP)..... |__|__||__|__||__|__|

Q27. Réductions de peine supplémentaires (RPS)..... |__|__||__|__||__|__|

Q28. Grâces (GRA)..... |__|__||__|__||__|__|

Q29. Amnisties (AMNI)..... |__|__||__|__||__|__|

Q30. Semi-liberté..... |__| 1. *Oui*, 2. *Non*.

Q31. Placement à l'extérieur |__| 1. *Oui*, 2. *Non*.

Q32. A suivre en milieu ouvert |__| 1. *Oui*, 2. *Non*.

C. INFORMATIONS « JUGEMENT DU TC »

Q1. Identifiant |__| |__|__|__|__| à reporter sur la fiche « identification »

Q2. Infractions

ILS (en clair) :

1. ILS-1 2. ILS-2 3. ILS-3
 4. Vol - recel simple 5. Vol - recel aggravé 6. Vol avec violence
 7. CEA 8. CBV 9. Agression sexuelle

Q3. Autre infraction |__| 1. *Oui*, 2. *Non*

Variables socio-démographiques

Q4. Sexe |__| 1. *Homme*, 2. *Femme*.

Q5. Date de naissance |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q6. Profession |__| 1. *Avec*, 2. *Sans*.

Q7. Domicile |__| 1. *Avec*, 2. *Sans*.

Q8. Nationalité |__| 1. *Français*, 2. *Union européenne*, 3. *Autre*.

Q9. Etat matrimonial |__| 1. *Marié*, 2. *Autre*.

Condammation

Q10. Date des faits début..... |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q11. Date des faits fin..... |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q12. Date de la condamnation..... |__|__||__|__||__|__| *jj mm aa*

Q13. Nature de la peine. |__| 1. *Sursis simple*, 2. *SME*, 3. *SME TIG*, 4. *TIGPP*

Q14. Quantum du sursis (mois) !__!__!__!__, !__!

Q15. Nombre d'heures de TIG !__!__!__!

Q16. Peines complémentaires :

Q17. A suivre en milieu ouvert |__| 1. *Oui*, 2. *Non*.

Q18. Nom du SPIP :

D. INFORMATIONS « CASIER JUDICIAIRE »

Identifiant : !__!! __!__!__! __!

1. MA, 2. CD, 3. CLS, 4. TGI Lille, 5. TGI Douai, 6. TGI Dunkerque – suivi d'un numéro d'ordre

Date de la libération !__!__!!__!__!!__!__! **OU** Date de la condamnation !__!__!!__!__!!__!__!

Etat du casier judiciaire :

!__! 1 : exploitable, 2 : fiche manquante, 3 : décès, 4 : néant, 5 : identité non applicable

LC révoquée !__! 1 : oui 2 : non

Date de la révocation !__!__!!__!__!!__!__!

Expulsion !__! 1 : oui 2 : non (quelle que soit la date d'un arrêté d'expulsion)

Nombre de condamnations antérieures à la libération ou à la condamnation !__!__!

Nouvelles affaires : 1 : oui 2 : non

Niveau 1. : !__!

Niveau 2. : !__! [**sursis simple**, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle]

Niveau 3. : !__! [SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle]

Niveau 4. : !__! [**emprisonnement ferme** ou réclusion criminelle]

Niveau 5. : !__! [**réclusion criminelle**]

NIVEAU 0. Devenir judiciaire dans sa totalité (sur toutes les nouvelles affaires avec condamnation définitive)

Infractions (*en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases*)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes - circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers, circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

NIVEAU 1. 1^{ère} affaire avec condamnation définitive

Borne inférieure des faits : !__!__!__!__!__!__!

Borne supérieure des faits : !__!__!__!__!__!__!

Date de la condamnation : !__!__!__!__!__!__!

Nature de la condamnation : !__!

1. sursis simple, 2. SME, 3. SME-TIG, 4. TIG-PP, 5., emprisonnement ferme, 6. réclusion criminelle, 7. Autres préciser :

Quantum ferme (mois) : !__!__!__!__, !__!

Quantum du sursis (mois) : !__!__!__!__, !__!

Nombre d'heures de TIG !__!__!__!

Infractions (en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes - circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état d'alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

NIVEAU 2. 1^{ère} affaire avec condamnation définitive au sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle

Borne inférieure des faits : !__!__! !__!__! !__!__!

Borne supérieure des faits : !__!__! !__!__! !__!__!

Date de la condamnation : !__!__! !__!__! !__!__!

Nature de la condamnation : !__!

1. sursis simple, 2. SME, 3. SME-TIG, 4. TIG-PP, 5. emprisonnement ferme, 6. réclusion criminelle

Quantum ferme (mois) : !__!__!__!__! , !__!

Quantum du sursis (mois) : !__!__!__!__! , !__!

Nombre d'heures de TIG !__!__!__!

Infractions (en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes - circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers, circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

NIVEAU 3. 1^{ère} affaire avec condamnation définitive SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle

Borne inférieure des faits : !_!_! !_!_! !_!_!

Borne supérieure des faits : !_!_! !_!_! !_!_!

Date de la condamnation : !_!_! !_!_! !_!_!

Nature de la condamnation : !_!

2. SME 3. SME-TIG 4. TIGPP, 5. emprisonnement ferme, 6. réclusion criminelle

Quantum ferme (mois) : !_!_! !_!_!, !_!

Quantum du sursis (mois) : !_!_! !_!_!, !_!

Nombre d'heures de TIG !_!_!_!

Infractions (*en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases*)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : Cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes - circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers, circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

NIVEAU 4. 1^{ère} affaire nouvelle avec condamnation définitive à l'emprisonnement ferme ou à la réclusion criminelle

Borne inférieure des faits : !__!__! !__!__! !__!__!

Borne supérieure des faits : !__!__! !__!__! !__!__!

Date de la condamnation : !__!__ ! !__!__! !__!__!

Nature de la condamnation : !__! 5. *emprisonnement ferme*, 6. *réclusion criminelle*

Quantum ferme (mois) : !__!__! !__!__!, !__!

Quantum du sursis (mois) : !__!__! !__!__!, !__!

Infractions (*en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases*)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes - circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers, circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

NIVEAU 5. 1^{ère} affaire nouvelle avec condamnation définitive à la réclusion criminelle
--

Borne inférieure des faits : !__!__!__!__!__!__!

Borne supérieure des faits : !__!__!__!__!__!__!

Date de la condamnation : !__!__!__!__!__!__!

Quantum ferme (mois) : !__!__!__!__, !__!

Infractions (*en cas d'infractions multiples, cocher plusieurs cases*)

- 01 : ILS (sauf cession seule ou usage seul)
- 02 : Cession de stupéfiants (seule)
- 03 : usage de stupéfiants (seul)
- 04 : agression sexuelle criminelle
- 05 : agression sexuelle correctionnelle
- 06 : homicide volontaire
- 07 : CBV crime
- 08 : CBV délit
- 09 : autres atteintes volontaires contre les personnes
- 10 : atteinte involontaire contre les personnes – circulation routière
- 11 : vol et/ou recel crime
- 12 : vol et/ou recel avec violence délit
- 13 : vol et/ou recel aggravé délit
- 14 : vol et/ou recel simple délit
- 15 : escroquerie, abus de confiance, filouterie, affaire de chèques
- 16 : conduite en état alcoolique (CEA)
- 17 : destruction, dégradation
- 18 : autres ordre public (armes, chasse, étrangers, circulation routière-papiers)
- 19 : infractions financières, économiques et sociales
- 20 : autres

ANNEXE 2.

VARIABLE MAJEURE : NATURE DE LA SANCTION INITIALE

Tableau 2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

2.1. a - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence*	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte :	1 016	4	615	679	692	731

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	218	0	89	107	109	117
Vol – recel simple (VRS)	162	0	111	119	121	128
Vol – recel aggravé (VRA)	168	0	121	135	137	145
Vol avec violence (VV)	90	1	61	64	65	70
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	0	8	9	9	9
Coups et blessures volontaires (CBV)	47	0	24	27	27	28
Agression sexuelle (AS)	46	1	8	12	13	13
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103	0	82	85	87	90
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	72	0	54	59	59	62
Trois infractions ou plus	46	0	35	39	39	41
Autres cas	42	2	22	23	26	28

* *Casiers judiciaires exploitables*

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

2.1.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	1 016	0%	61%	67%	68%	72%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	218	0%	41%	49%	50%	54%
Vol – recel simple (VRS)	162	0%	69%	73%	75%	79%
Vol – recel aggravé (VRA)	168	0%	72%	80%	82%	86%
Vol avec violence (VV)	90	1%	68%	71%	72%	78%
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	0%	36%	41%	41%	41%
Coups et blessures volontaires (CBV)	47	0%	51%	57%	57%	60%
Agression sexuelle (AS)	46	2%	17%	26%	28%	28%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103	0%	80%	83%	84%	87%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	72	0%	75%	82%	82%	86%
Trois infractions ou plus	46	0%	76%	85%	85%	89%
Autres cas	42	5%	52%	55%	62%	67%

* *Casiers judiciaires exploitables*

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)**2.1.c - Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale**

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	28%	61%	6%	1%	4%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	46%	41%	8%	1%	4%	100%
Vol – recel simple (VRS)	21%	69%	4%	2%	4%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	14%	72%	8%	2%	4%	100%
Vol avec violence (VV)	22%	68%	3%	1%	6%	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	59%	36%	5%	0%	0%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	40%	51%	6%	0%	3%	100%
Agression sexuelle (AS)	72%	17%	9%	2%	0%	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	13%	80%	3%	1%	3%	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	14%	75%	7%	0%	4%	100%
Trois infractions ou plus	11%	76%	9%	0%	4%	100%
Autres cas	33%	52%	3%	7%	5%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.2.a - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans					
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1	
Ensemble de la cohorte * :	2 879	4	537	887	969	1 120	
Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	212	0	41	60	63	77	
Vol –recel simple (VRS)	Observé	289	0	108	140	153	163
	x 2 (sondage)	578	0	216	280	306	326
Vol – recel aggravé (VRA)	441	1	130	191	201	233	
Vol avec violence (VV)	19	0	4	7	8	9	
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	571	1	37	114	127	150
	x 2 (sondage)	1 142	2	74	228	254	300
Coups et blessures volontaires (CBV)	402	0	60	101	112	147	
Agression sexuelle (AS)	33	0	1	3	6	8	
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	12	1	4	4	4	4	
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	26	0	3	6	8	8	
Trois infractions ou plus	0	0	0	0	0	0	
Autres cas	14	0	4	7	7	8	

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.2.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte * :	2 879	0 %	19 %	31 %	34 %	39 %

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	212	0%	19%	28%	30%	36%
Vol – recel simple (VRS) *	578	0%	37%	48%	53%	56%
Vol – recel aggravé (VRA)	441	0%	29%	43%	46%	53%
Vol avec violence (VV)	19	0%	21%	37%	42%	47%
Conduite en état alcoolique (CEA) *	1 142	0%	6%	20%	22%	26%
Coups et blessures volontaires (CBV)	402	0%	15%	25%	28%	37%
Agression sexuelle (AS)	33	0%	3%	9%	18%	24%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	12	[8%]	[33%]	[33%]	[33%]	[33%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	26	0%	12%	23%	31%	31%
Trois infractions ou plus	0	-	-	-	-	-
Autres cas	14	[0%]	[29%]	[50%]	[50%]	[57%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.2.c - Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	61%	19%	12%	3%	5%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	64%	19%	9%	2%	6%	100%
Vol – recel simple (VRS)	44%	37%	11%	5%	3%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	47%	29%	14%	3%	7%	100%
Vol avec violence (VV)	53%	21%	16%	5%	5%	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	74%	6%	14%	2%	4%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	63%	15%	10%	3%	9%	100%
Agression sexuelle (AS)	76%	3%	6%	9%	6%	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	[67%]	[33%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	69%	12%	11%	8%	0%	100%
Trois infractions ou plus	-	-	-	-	-	100%
Autres cas	[43%]	[29%]	[21%]	[0%]	[7%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :
(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :
(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)**2.3.a** - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte :	775	3	250	334	351	401

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	145	0	42	56	61	76
Vol – recel simple (VRS)	123	2	58	66	71	82
Vol – recel aggravé (VRA)	121	0	60	75	76	81
Vol avec violence (VV)	9	0	4	5	5	6
Conduite en état alcoolique (CEA)	214	0	28	60	62	71
Coups et blessures volontaires (CBV)	103	0	31	41	44	52
Agression sexuelle (AS)	22	1	2	4	5	6
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	16	0	12	12	12	12
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	10	0	7	7	7	7
Trois infractions ou plus	3	0	3	3	3	3
Autres cas	9	0	3	5	5	5

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.3.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	775	0%	32%	43%	45%	52%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	145	0%	29%	39%	42%	52%
Vol – recel simple (VRS)	123	2%	47%	54%	58%	67%
Vol – recel aggravé (VRA)	121	0%	50%	62%	63%	67%
Vol avec violence (VV)	9	[0%]	[44%]	[56%]	[56%]	[67%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	214	0%	13%	28%	29%	33%
Coups et blessures volontaires (CBV)	103	0%	30%	40%	43%	50%
Agression sexuelle (AS)	22	4%	9%	18%	23%	27%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	16	0%	75%	75%	75%	75%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	10	[0%]	[70%]	[70%]	[70%]	[70%]
Trois infractions ou plus	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]
Autres cas	9	[0%]	[33%]	[56%]	[56%]	[56%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.3.c - Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	48%	32%	11%	2%	7%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	48%	29%	10	3	10	100%
Vol – recel simple (VRS)	33%	47%	7	4	9	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	33%	50%	12	1	4	100%
Vol avec violence (VV)	[33%]	[44%]	[12]	[0]	[11]	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	67%	13%	15	1	4	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	50%	30%	10	3	7	100%
Agression sexuelle (AS)	73%	9%	9	5	4	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	25%	75%	0	0	0	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	[30%]	[70%]	[0]	[0]	[0]	100%
Trois infractions ou plus	[0%]	[100%]	[0]	[0]	[0]	100%
Autres cas	[44%]	[33%]	[23]	[0]	[0]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.4.a - *Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale*

	Effectif de référence*	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte :	401	0	165	203	211	237

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	11	0	4	5	5	5
Vol – recel simple (VRS)	107	0	57	67	70	76
Vol – recel aggravé (VRA)	126	0	67	76	79	90
Vol avec violence (VV)	3	0	1	2	2	2
Conduite en état alcoolique (CEA)	99	0	19	28	29	34
Coups et blessures volontaires (CBV)	35	0	9	13	14	16
Agression sexuelle (AS)	0	0	0	0	0	0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	4	0	3	3	3	3
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	8	0	0	3	3	5
Trois infractions ou plus	0	0	0	0	0	0
Autres cas	8	0	5	6	6	6

* *Casiers judiciaires exploitables*

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.4.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	401	0%	41%	51%	53%	59%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	11	[0%]	[36%]	[45%]	[45%]	[45%]
Vol – recel simple (VRS)	107	0%	53%	63%	65%	71%
Vol – recel aggravé (VRA)	126	0%	53%	60%	63%	71%
Vol avec violence (VV)	3	[0%]	[33%]	[67%]	[67%]	[67%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	99	0%	19%	28%	29%	34%
Coups et blessures volontaires (CBV)	35	0%	26%	37%	40%	46%
Agression sexuelle (AS)	0	-	-	-	-	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	4	[0%]	[75%]	[75%]	[75%]	[75%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	8	[0%]	[0%]	[38%]	[38%]	[63%]
Trois infractions ou plus	0	-	-	-	-	-
Autres cas	8	[0%]	[63%]	[75%]	[75%]	[75%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.4.c - *Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale*

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	41%	41%	10%	2%	6%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	[55%]	[36%]	[9%]	[0%]	[0%]	100%
Vol – recel simple (VRS)	29%	53%	10%	2%	6%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	29%	53%	7%	3%	8%	100%
Vol avec violence (VV)	[33%]	[33%]	[34%]	[0%]	[0%]	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	66%	19%	9%	1%	5%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	54%	26%	11%	3%	6%	100%
Agression sexuelle (AS)	-	-	-	-	-	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	[25%]	[75%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	[37%]	[0%]	[38%]	[0%]	[25%]	100%
Trois infractions ou plus	-	-	-	-	-	100%
Autres cas	[25%]	[63%]	[12%]	[0%]	[0%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale - en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.5.a - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte :	163	0	55	78	83	94

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	3	0	1	1	2	2
Vol – recel simple (VRS)	69	0	26	35	35	41
Vol – recel aggravé (VRA)	45	0	20	27	29	32
Vol avec violence (VV)	2	0	1	1	1	2
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	0	3	8	8	8
Coups et blessures volontaires (CBV)	20	0	4	6	7	8
Agression sexuelle (AS)	0	0	0	0	0	0
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	0	0	0	1	1
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	0	0	0	0
Trois infractions ou plus	0	0	0	0	0	0
Autres cas	1	0	0	0	0	0

* *Casiers judiciaires exploitables*

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale - en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.5.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	163	0%	34%	48%	51%	58%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	3	[0%]	[33%]	[33%]	[67%]	[67%]
Vol – recel simple (VRS)	69	0%	38%	51%	51%	59%
Vol – recel aggravé (VRA)	45	0%	44%	60%	64%	71%
Vol avec violence (VV)	2	[0%]	[50%]	[50%]	[50%]	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	0%	14%	36%	36%	36%
Coups et blessures volontaires (CBV)	20	0%	20%	30%	35%	40%
Agression sexuelle (AS)	0	-	-	-	-	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	[0%]	[0%]	[0%]	[100%]	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	-	-	-	-	-
Trois infractions ou plus	0	-	-	-	-	-
Autres cas	1	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale - en 1996
(TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.5.c - *Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale*

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	42%	34%	14%	3%	7%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	[33%]	[33%]	[0%]	[34%]	[0%]	100%
Vol – recel simple (VRS)	41%	38%	13%	0%	8%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	29%	44%	16%	4%	7%	100%
Vol avec violence (VV)	[0%]	[50%]	[0%]	[0%]	[50%]	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	44%	14%	22%	0%	0%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	60%	20%	10%	5%	5%	100%
Agression sexuelle (AS)	-	-	-	-	-	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	[0%]	[0%]	[0%]	[100%]	[0%]	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	-	-	-	-	-	100%
Trois infractions ou plus	-	-	-	-	-	100%
Autres cas	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.6.a - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte :	1 339	3	470	615	645	732

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	159	0 ¹	47	62	68	83
Vol – recel simple (VRS)	299	2	141	168	176	199
Vol – recel aggravé (VRA)	292	0	147	178	184	203
Vol avec violence (VV)	14	0	6	8	8	10
Conduite en état alcoolique (CEA)	335	0	50	96	99	113
Coups et blessures volontaires (CBV)	158	0	44	60	65	76
Agression sexuelle (AS)	22	1	2	4	5	6
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	21	0	15	15	16	16
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	18	0	7	10	10	12
Trois infractions ou plus	3	0	3	3	3	3
Autres cas	18	0	8	11	11	11

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.6.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte :	1 339	0%	35%	46%	48%	55%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	159	0%	30%	39%	43%	52%
Vol – recel simple (VRS)	299	1%	47%	56%	59%	67%
Vol – recel aggravé (VRA)	292	0%	50%	61%	63%	70%
Vol avec violence (VV)	14	[0%]	[43%]	[57%]	[57%]	[71%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	335	0%	15%	29%	30%	34%
Coups et blessures volontaires (CBV)	158	0%	28%	38%	41%	48%
Agression sexuelle (AS)	22	4%	9%	18%	23%	27%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	21	0%	71%	71%	76%	76%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	18	0%	39%	56%	56%	67%
Trois infractions ou plus	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]
Autres cas	18	0%	44%	61%	61%	61%

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.6.c - *Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale*

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communité	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	45%	35%	11%	2%	7%	100%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	48%	30%	9%	4%	9%	100%
Vol – recel simple (VRS)	33%	47%	9%	3%	8%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	30%	50%	11%	2%	7%	100%
Vol avec violence (VV)	[29%]	[43%]	[14%]	[0%]	[14%]	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	66%	15%	14%	1%	4%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	52%	28%	10%	3%	7%	100%
Agression sexuelle (AS)	63%	9%	9%	5%	4%	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	24%	71%	0%	5%	0%	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	33%	39%	17%	0%	11%	100%
Trois infractions ou plus	[0%]	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
Autres cas	39%	44%	17%	0%	0%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté:

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.7.a - Nombre de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte * :	4 218	7	1 016	1 517	1 629	1 852

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	371	0	88	122	131	160
Vol – recel simple (VRS)*	877	2	357	448	482	525
Vol – recel aggravé (VRA)	733	1	277	369	385	436
Vol avec violence (VV)	33	0	10	15	16	19
Conduite en état alcoolique (CEA)*	1 477	2	124	324	353	413
Coups et blessures volontaires (CBV)	560	0	104	161	177	223
Agression sexuelle (AS)	55	1	3	7	11	14
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	33	1	19	19	20	20
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	44	0	10	16	18	20
Trois infractions ou plus	3	0	3	3	3	3
Autres cas	32	0	12	18	18	19

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 2.7a bis. Infra.

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2. a - bis *Calculs (sondage)*

	Effectif de référence	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	289	0	108	140	153	163
Sursis simple x 2 (sondage)	578	0	216	280	306	326
SME+SME-TIG + TIG.PP	299	2	141	168	176	199
Total :	877	2	357	448	482	525

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	571	1	37	114	127	150
Sursis simple x 2 (sondage)	1 142	2	74	228	254	300
SME+SME-TIG + TIG.PP	335	0	50	96	99	113
Total :	1 477	2	124	324	353	413

Tableau 2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.7.b - Taux de nouvelles affaires par niveau, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Taux de la cohorte * :	4 218	0%	24%	36%	39%	44%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	371	0%	24%	33%	35%	43%
Vol – recel simple (VRS) *	877	0%	41%	51%	55%	60%
Vol – recel aggravé (VRA)	733	0%	38%	50%	53%	59%
Vol avec violence (VV)	33	0%	30%	45%	48%	58%
Conduite en état alcoolique (CEA) *	1 477	0%	8%	22%	24%	28%
Coups et blessures volontaires (CBV)	560	0%	19%	29%	32%	40%
Aggression sexuelle (AS)	55	2%	5%	13%	20%	25%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	33	3%	58%	58%	61%	61%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	44	0%	23%	36%	41%	45%
Trois infractions ou plus	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]
Autres cas	32	0%	38%	56%	56%	59%

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

2.7.c - Devenir judiciaire dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte :	54%	26%	12%	3%	5%	100%

Infraction(s) initiale(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	57%	24%	9%	2%	8%	100%
Vol – recel simple (VRS)	38%	42%	10%	4%	5%	100%
Vol – recel aggravé (VRA)	41%	38%	12%	3%	6%	100%
Vol avec violence (VV)	42%	30%	15%	3%	10%	100%
Conduite en état alcoolique (CEA)	71%	10%	14%	2%	4%	100%
Coups et blessures volontaires (CBV)	60%	19%	10%	3%	8%	100%
Agression sexuelle (AS)	75%	5%	8%	7%	5%	100%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	39%	58%	0%	3%	0%	100%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	55%	23%	13%	5%	4%	100%
Trois infractions ou plus	[0%]	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
Autres cas	41%	38%	18%	0%	3%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

ANNEXE 3.
VARIABLE MAJEURE : NATURE DE L'INFRACTION INITIALE

Tableau 3.1 – Infraction(s) initiale(s) : Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)

3.1.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	589	0	177	229	240	277
Sanction privative de liberté	218	0	89	107	109	117
Sanction non privative de liberté	371	0	88	122	131	160
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	212	0	41	60	63	77
Sanction appliquée dans la communauté	159	0	47	62	68	83
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	11	0	4	5	5	5
Travail d'intérêt général peine principale	3	0	1	1	2	2
Sursis avec mise à l'épreuve	145	0	42	56	61	76

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.1 – Infraction(s) initiale(s) : Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)

3.1.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	589	0%	30%	39%	41%	47%
Sanction privative de liberté	218	0%	41%	49%	50%	54%
Sanction non privative de liberté	371	0%	24%	33%	35%	43%
<i>f</i>						
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	212	0%	19%	28%	30%	36%
Sanction appliquée dans la communauté	159	0%	30%	39%	43%	52%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	11	[0%]	[36%]	[45%]	[45%]	[45%]
Travail d'intérêt général peine principale	3	[0%]	[33%]	[33%]	[67%]	[67%]
Sursis avec mise à l'épreuve	145	0%	29%	39%	42%	52%

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.1 – Infraction(s) initiale(s) : Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)

3.1.c – *Devenir judiciaire, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)*

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	53%	30%	9%	2%	6%	100%
Sanction privative de liberté	46%	41%	8%	1%	4%	100%
Sanction non privative de liberté	57%	24%	9%	2%	8%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	63%	19%	9%	2%	6%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	48%	30%	9%	4%	9%	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	[55%]	[36%]	[9%]	[0%]	[0%]	100%
Travail d'intérêt général peine principale	[33%]	[33%]	[0%]	[34%]	[0%]	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	48%	29%	10%	3%	10%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.2 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel simple (VRS)

3.2.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans					
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1	
Ensemble de la cohorte*	1 039	2	468	567	603	653	
Sanction privative de liberté	162	0	111	119	121	128	
Sanction non privative de liberté*	877	2	357	448	482	525	
Sanction non privative de liberté							
Sursis simple	Observé	289	0	108	140	153	163
	x 2 (sondage)	578	0	216	280	306	326
Sanction appliquée dans la communauté	299	2	141	168	176	199	
Sanction appliquée dans la communauté							
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	107	0	57	67	70	76	
Travail d'intérêt général peine principale	69	0	26	35	35	41	
Sursis avec mise à l'épreuve	123	2	58	66	71	82	

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.2 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel simple (VRS)

3.2.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte*	1 039	0%	45%	55%	58%	63%
Sanction privative de liberté	162	0%	69%	73%	75%	79%
Sanction non privative de liberté *	877	0%	41%	51%	55%	60%
<i>l</i>						
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple x 2 (sondage)	578	0%	37%	48%	53%	56%
Sanction appliquée dans la communauté	299	1%	47%	56%	59%	67%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	107	0%	53%	63%	65%	71%
Travail d'intérêt général peine principale	69	0%	38%	51%	51%	59%
Sursis avec mise à l'épreuve	123	2%	47%	54%	58%	67%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.2 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel simple (VRS)

3.2.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte*	37%	45%	10%	3%	5%	100%
Sanction privative de liberté	21%	69%	4%	2%	4%	100%
Sanction non privative de liberté*	40%	41%	10%	4%	5%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple*	44%	37%	11%	5%	3%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	33%	47%	9%	3%	8%	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	29%	53%	10%	2%	6%	100%
Travail d'intérêt général peine principale	41%	38%	13%	0%	8%	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	33%	47%	7%	4%	9%	100%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté : (c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple : (d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.3 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel aggravé (VRA)

3.3.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	901	1	398	504	522	581
Sanction privative de liberté	168	0	121	135	137	145
Sanction non privative de liberté	733	1	277	369	385	436
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	441	1	130	191	201	233
Sanction appliquée dans la communauté	292	0	147	178	184	203
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	126	0	67	76	79	90
Travail d'intérêt général peine principale	45	0	20	27	29	32
Sursis avec mise à l'épreuve	121	0	60	75	76	81

*Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.3 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel aggravé (VRA)

3.3.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	901	0%	44%	56%	58%	64%
Sanction privative de liberté	168	0%	72%	80%	82%	86%
Sanction non privative de liberté	733	0%	38%	50%	53%	59%
/						
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	441	0%	29%	43%	46%	53%
Sanction appliquée dans la communauté	292	0%	50%	61%	63%	70%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	126	0%	53%	60%	63%	71%
Travail d'intérêt général peine principale	45	0%	44%	60%	64%	71%
Sursis avec mise à l'épreuve	121	0%	50%	62%	63%	67%

*Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.3 – Infraction(s) initiale(s) : Vol – recel aggravé (VRA)

3.3.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte	36%	44%	12%	2%	6%	100%
Sanction privative de liberté	14%	72%	8%	2%	4%	100%
Sanction non privative de liberté	41%	38%	12%	3%	6%	100%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	47%	29%	14%	3%	7%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	30%	50%	11%	2%	7%	100%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	29%	53%	7%	3%	8%	100%
Travail d'intérêt général peine principale	29%	44%	16%	4%	7%	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	33%	50%	12%	1%	4%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.4 – Infraction(s) initiale(s) : Vol avec violence (VV)

3.4.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	123	1	71	79	81	89
Sanction privative de liberté	90	1	61	64	65	70
Sanction non privative de liberté	33	0	10	15	16	19
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	19	0	4	7	8	9
Sanction appliquée dans la communauté	14	0	6	8	8	10
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	3	0	1	2	2	2
Travail d'intérêt général peine principale	2	0	1	1	1	2
Sursis avec mise à l'épreuve	9	0	4	5	5	6

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.4 – Infraction(s) initiale(s) : Vol avec violence (VV)

3.4.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	123	1%	58%	64%	66%	72%
Sanction privative de liberté	90	1%	68%	71%	72%	78%
Sanction non privative de liberté	33	0%	30%	45%	48%	58%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	19	0%	21%	37%	42%	47%
Sanction appliquée dans la communauté	14	[0%]	[43%]	[57%]	[57%]	[71%]
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	3	[0%]	[33%]	[67%]	[67%]	[67%]
Travail d'intérêt général peine principale	2	[0%]	[50%]	[50%]	[50%]	[100%]
Sursis avec mise à l'épreuve	9	[0%]	[44%]	[56%]	[56%]	[67%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.4 – Infraction(s) initiale(s) : Vol avec violence (VV)

3.4.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	28%	58%	6%	2%	6%	100%
Sanction privative de liberté	22%	68%	3%	1%	6%	100%
Sanction non privative de liberté	42%	30%	15%	3%	10%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	53%	21%	16%	5%	5%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	[29%]	[43%]	[14%]	[0%]	[14%]	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	[33%]	[33%]	[34%]	[0%]	[0%]	100%
Travail d'intérêt général peine principale	[0%]	[50%]	[0%]	[0%]	[50%]	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	[33%]	[44%]	[12%]	[0%]	[11%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.5 – Infraction(s) initiale(s) : Conduite en état alcoolique (CEA)

3.5.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans					
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1	
Ensemble de la cohorte*	1 499	2	132	333	362	422	
Sanction privative de liberté	22	0	8	9	9	9	
Sanction non privative de liberté *	1 477	2	124	324	353	413	
Sanction non privative de liberté							
	Observé	571	1	37	114	127	150
Sursis simple	x 2 (sondage)	1 142	2	74	228	254	300
Sanction appliquée dans la communauté		335	0	50	96	99	113
Sanction appliquée dans la communauté							
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général		99	0	19	28	29	34
Travail d'intérêt général peine principale		22	0	3	8	8	8
Sursis avec mise à l'épreuve		214	0	28	60	62	71

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.5 – Infraction(s) initiale(s) : Conduite en état alcoolique (CEA)

3.5.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte*	1 499	0%	9%	22%	24%	28%
Sanction privative de liberté	22	0%	36%	41%	41%	41%
Sanction non privative de liberté *	1 477	0%	8%	22%	24%	28%
/						
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple x 2 (sondage)	1 142	0%	6%	20%	22%	26%
Sanction appliquée dans la communauté	335	0%	15%	29%	30%	34%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	99	0%	19%	28%	29%	34%
Travail d'intérêt général peine principale	22	0%	14%	36%	36%	36%
Sursis avec mise à l'épreuve	214	0%	13%	28%	29%	33%

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.5 – Infraction(s) initiale(s) : Conduite en état alcoolique (CEA)

3.5.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte*	72%	9%	13%	2%	4%	100%
Sanction privative de liberté	59%	36%	5%	0%	0%	100%
Sanction non privative de liberté *	72%	8%	14%	2%	4%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple*	74%	6%	14%	2%	4%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	66%	15%	14%	1%	4%	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	66%	19%	9%	1%	5%	100%
Travail d'intérêt général peine principale	64%	14%	22%	0%	0%	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	67%	13%	15%	1%	4%	100%

* Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.6 – Infraction(s) initiale(s) : Coups et blessures volontaires (CBV)

3.6.a – Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	607	0	128	188	204	251
Sanction privative de liberté	47	0	24	27	27	28
Sanction non privative de liberté	560	0	104	161	177	223
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	402	0	60	101	112	147
Sanction appliquée dans la communauté	158	0	44	60	65	76
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	35	0	9	13	14	16
Travail d'intérêt général peine principale	20	0	4	6	7	8
Sursis avec mise à l'épreuve	103	0	31	41	44	52

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.6 – Infraction(s) initiale(s) : Coups et blessures volontaires (CBV)

3.6.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	607	0%	21%	31%	34%	41%
Sanction privative de liberté	47	0%	51%	57%	57%	60%
Sanction non privative de liberté	560	0%	19%	29%	32%	40%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	402	0%	15%	25%	28%	37%
Sanction appliquée dans la communauté	158	0%	28%	38%	41%	48%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	35	0%	26%	37%	40%	46%
Travail d'intérêt général peine principale	20	0%	20%	30%	35%	40%
Sursis avec mise à l'épreuve	103	0%	30%	40%	43%	50%

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.6 – Infraction(s) initiale(s) : Coups et blessures volontaires (CBV)

3.6.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte	59%	21%	10%	3%	7%	100%
Sanction privative de liberté	40%	51%	6%	0%	3%	100%
Sanction non privative de liberté	60%	19%	10%	3%	8%	100%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	63%	15%	10%	3%	9%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	52%	28%	10%	3%	7%	100%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	54%	26%	11%	3%	6%	100%
Travail d'intérêt général peine principale	60%	20%	10%	5%	5%	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	50%	30%	10%	3%	7%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté:

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 »

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 »

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.7 – Infraction(s) initiale(s) : Agression sexuelle (AS)

3.7.a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	101	2	11	19	24	27
Sanction privative de liberté	46	1	8	12	13	13
Sanction non privative de liberté	55	1	3	7	11	14
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	33	0	1	3	6	8
Sanction appliquée dans la communauté	22	1	2	4	5	6
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	0	0	0	0	0	0
Travail d'intérêt général peine principale	0	0	0	0	0	0
Sursis avec mise à l'épreuve	22	1	2	4	5	6

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.7 – Infraction(s) initiale(s) : Agression sexuelle (AS)

3.7.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	101	2%	11%	19%	24%	27%
Sanction privative de liberté	46	2%	17%	26%	28%	28%
Sanction non privative de liberté	55	2%	5%	13%	20%	25%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	33	0%	3%	9%	18%	24%
Sanction appliquée dans la communauté	22	4%	9%	18%	23%	27%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	0	-	-	-	-	-
Travail d'intérêt général peine principale	0	-	-	-	-	-
Sursis avec mise à l'épreuve	22	4%	9%	18%	23%	27%

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.7 – Infraction(s) initiale(s) : Agression sexuelle (AS)

3.7.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Ensemble de la cohorte	73%	11%	8%	5%	3%	100%
Sanction privative de liberté	72%	17%	9%	2%	0%	100%
Sanction non privative de liberté	75%	5%	8%	7%	5%	100%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	76%	3%	6%	9%	6%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	73%	9%	9%	5%	4%	100%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	-	-	-	-	-	100%
Travail d'intérêt général peine principale	-	-	-	-	-	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	73%	9%	9%	5%	4%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.8 – Infraction(s) initiale(s) : ILS + [VRS ou VRA ou VV]

3.8.a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	136	1	101	104	107	110
Sanction privative de liberté	103	0	82	85	87	90
Sanction non privative de liberté	33	1	19	19	20	20
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	12	1	4	4	4	4
Sanction appliquée dans la communauté	21	0	15	15	16	16
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	4	0	3	3	3	3
Travail d'intérêt général peine principale	1	0	0	0	1	1
Sursis avec mise à l'épreuve	16	0	12	12	12	12

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.8 – Infraction(s) initiale(s) : ILS + [VRS ou VRA ou VV]

3.8.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1

Ensemble de la cohorte	136	1%	74%	76%	79%	81%
Sanction privative de liberté	103	0%	80%	83%	84%	87%
Sanction non privative de liberté	33	3%	58%	58%	61%	61%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	12	[8%]	[33%]	[33%]	[33%]	[33%]
Sanction appliquée dans la communauté	21	0%	71%	71%	76%	76%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	4	[0%]	[75%]	[75%]	[75%]	[75%]
Travail d'intérêt général peine principale	1	[0%]	[0%]	[0%]	[100%]	[100%]
Sursis avec mise à l'épreuve	16	0%	75%	75%	75%	75%

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.8 – Infraction(s) initiale(s) : ILS + [VRS ou VRA ou VV]

3.8.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	19%	74%	2%	3%	2%	100%
Sanction privative de liberté	13%	80%	3%	1%	3%	100%
Sanction non privative de liberté	39%	58%	0%	3%	0%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	[67%]	[33%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
Sanction appliquée dans la communauté	24%	71%	0%	5%	0%	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	[25%]	[75%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
Travail d'intérêt général peine principale	[0%]	[0%]	[0%]	[100%]	[0%]	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	25%	75%	0%	0%	0%	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.9 – Infraction(s) initiale(s) : VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV

3.9.a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	116	0	64	75	77	82
Sanction privative de liberté	72	0	54	59	59	62
Sanction non privative de liberté	44	0	10	16	18	20
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	26	0	3	6	8	8
Sanction appliquée dans la communauté	18	0	7	10	10	12
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	8	0	0	3	3	5
Travail d'intérêt général peine principale	0	0	0	0	0	0
Sursis avec mise à l'épreuve	10	0	7	7	7	7

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.9 – Infraction(s) initiale(s) : VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV

3.9.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	116	0%	55%	65%	66%	71%
Sanction privative de liberté	72	0%	75%	82%	82%	86%
Sanction non privative de liberté	44	0%	23%	36%	41%	45%
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	26	0%	12%	23%	31%	31%
Sanction appliquée dans la communauté	18	0%	39%	56%	56%	67%
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	8	[0%]	[0%]	[38%]	[38%]	[63%]
Travail d'intérêt général peine principale	0	-	-	-	-	-
Sursis avec mise à l'épreuve	10	[0%]	[70%]	[70%]	[70%]	[70%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.9 – Infraction(s) initiale(s) : VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV

3.9.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	29%	55%	10%	1%	5%	100%
Sanction privative de liberté	14%	75%	7%	0%	4%	100%
Sanction non privative de liberté	55%	23%	13%	5%	4%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	69%	12%	11%	8%	0%	100%
Sanction appliquée dans la communauté	33%	39%	17%	0%	11%	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	[37%]	[0%]	[38%]	[0%]	[25%]	100%
Travail d'intérêt général peine principale	-	-	-	-	-	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	[30%]	[70%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.10 – Infraction(s) initiale(s) : Trois infractions ou plus

3.10.a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	49	0	38	42	42	44
Sanction privative de liberté	46	0	35	39	39	41
Sanction non privative de liberté	3	0	3	3	3	3
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	0	0	0	0	0	0
Sanction appliquée dans la communauté	3	0	3	3	3	3
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	0	0	0	0	0	0
Travail d'intérêt général peine principale	0	0	0	0	0	0
Sursis avec mise à l'épreuve	3	0	3	3	3	3

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme » : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.10 – Infraction(s) initiale(s) : Trois infractions ou plus

3.10.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	49	0%	78%	86%	86%	90%
Sanction privative de liberté	46	0%	76%	85%	85%	89%
Sanction non privative de liberté	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	0	-	-	-	-	-
Sanction appliquée dans la communauté	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	0	-	-	-	-	-
Travail d'intérêt général peine principale	0	-	-	-	-	-
Sursis avec mise à l'épreuve	3	[0%]	[100%]	[100%]	[100%]	[100%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.10 – Infraction(s) initiale(s) : Trois infractions ou plus

3.10.c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	10%	78%	8%	0%	4%	100%
Sanction privative de liberté	11%	76%	9%	0%	4%	100%
Sanction non privative de liberté	[0%]	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	-	-	-	-	-	100%
Sanction appliquée dans la communauté	[0%]	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	-	-	-	-	-	100%
Travail d'intérêt général peine principale	-	-	-	-	-	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	[0%]	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :
(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :
(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

Tableau 3.11 – Infraction(s) initiale(s) : Autres cas

3.11.a - Nombre de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Nombre de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	74	2	34	41	44	47
Sanction privative de liberté	42	2	22	23	26	28
Sanction non privative de liberté	32	0	12	18	18	19
Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	14	0	4	7	7	8
Sanction appliquée dans la communauté	18	0	8	11	11	11
Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	8	0	5	6	6	6
Travail d'intérêt général peine principale	1	0	0	0	0	0
Sursis avec mise à l'épreuve	9	0	3	5	5	5

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. Peine de réclusion criminelle.

Niveau 4. « Prison ferme » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « sursis simple » ou « sanction appliquée dans la communauté » ou « prison ferme » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « Recondamnation » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.11 – Infraction(s) initiale(s) : Autres cas

3.11.b - Taux de nouvelles affaires, par niveau, selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

Nature de la sanction initiale :	Effectif de référence *	Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans				
		Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Ensemble de la cohorte	74	3%	46%	55%	59%	64%
Sanction privative de liberté	42	5%	52%	55%	62%	67%
Sanction non privative de liberté	32	0%	38%	56%	56%	59%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	14	[0%]	[29%]	[50%]	[50%]	[57%]
Sanction appliquée dans la communauté	18	0%	44%	61%	61%	61%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	8	[0%]	[63%]	[75%]	[75%]	[75%]
Travail d'intérêt général peine principale	1	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]
Sursis avec mise à l'épreuve	9	[0%]	[33%]	[56%]	[56%]	[56%]

* Casiers judiciaires exploitables

Définition des niveaux de nouvelles affaires

Niveau 5. **Peine de réclusion criminelle.**

Niveau 4. « **Prison ferme** » : Emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 3. « **Sanction appliquée dans la communauté ou prison ferme** : Sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 2. « **sursis simple** » ou « **sanction appliquée dans la communauté** » ou « **prison ferme** » : Sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve (SME) ou sursis avec mise à l'épreuve accompagné d'un travail d'intérêt général (SME-TIG) ou travail d'intérêt général, peine principale (TIG-PP) ou emprisonnement ferme ou réclusion criminelle.

Niveau 1. « **Recondamnation** » : Toute peine inscrite au casier judiciaire : dispense de peine, confiscation, annulation, interdiction, jour-amende, amende, sursis simple, SME, SME-TIG, TIG-PP, emprisonnement ferme, réclusion criminelle.

[] : Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 3.11 – Infraction(s) initiale(s) : Autres cas

3.11. c - Devenir judiciaire selon la nature de la sanction initiale, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction initiale non privative de liberté)

	% sans nouvelles affaires	% avec nouvelles affaires ...				Total
		Prison ferme	Communauté	Sursis simple	Autre	
Nature de la sanction initiale :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

Ensemble de la cohorte	36%	46%	9%	4%	5%	100%
Sanction privative de liberté	33%	52%	3%	7%	5%	100%
Sanction non privative de liberté	41%	38%	18%	0%	3%	100%

Sanction non privative de liberté						
Sursis simple	[43%]	[29%]	[21%]	[0%]	[7%]	100%
Sanction appliquée dans la communauté	39%	44%	[17%]	[0%]	[0%]	100%

Sanction appliquée dans la communauté						
Sursis avec mise à l'épreuve avec Travail d'intérêt général	[25%]	[63%]	[12%]	[0%]	[0%]	100%
Travail d'intérêt général peine principale	[100%]	[0%]	[0%]	[0%]	[0%]	100%
Sursis avec mise à l'épreuve	[44%]	[33%]	[23%]	[0%]	[0%]	100%

Calcul à partir des taux de nouvelles affaires par niveau

% sans nouvelles affaires : (a) = 100 – taux « niveau 1 ».

% avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme : (b) = taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une peine appliquée dans la communauté :

(c) = taux « niveau 3 » – taux « niveau 4 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par un sursis simple :

(d) = taux « niveau 2 » – taux « niveau 3 ».

% sans nouvelle affaire sanctionnée par la prison ferme ou par une peine appliquée dans la communauté ou par un sursis simple, mais avec au moins une nouvelle affaire sanctionnée par une autre peine : (e) = taux « niveau 1 » – taux « niveau 2 ».

Total : (f) = 100 %.

**ANNEXE 4. – TAUX COMPARATIFS SELON LA NATURE DE LA
SANCTION INITIALE Á STRUCTURE PAR INFRACTION
INITIALE CONSTANTE**

Tableau 4.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires, de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale.

Infraction(s) initiales(s) :	Effectif de référence		Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans	
	Eff.	%	Niveau 4 « prison ferme »	Niveau 4 Recondamnation
Ensemble :	1 016	100,0	61%	72%
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	218	21,5	41%	54%
Vol – recel simple (VRS)	162	15,9	69%	79%
Vol – recel aggravé (VRA)	168	16,5	72%	86%
Vol avec violence (VV)	90	8,9	68%	78%
Conduite en état alcoolique (CEA)	22	2,2	36%	41%
Coups et blessures volontaires (CBV)	47	4,6	51%	60%
Agression sexuelle (AS)	46	4,5	17%	28%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	103	10,1	80%	87%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	72	7,1	75%	86%
Trois infractions ou plus	46	4,5	76%	89%
Autres cas	42	4,1	52%	67%

Tableau 4.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble :	100,0	19%		39%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	19%	4,09	36%	7,74
Vol – recel simple (VRS)	15,9	37%	5,88	56%	8,90
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	29%	4,79	53%	8,75
Vol avec violence (VV)	8,9	21%	1,87	47%	4,18
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	6%	0,13	26%	0,57
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	15%	0,69	37%	1,70
Agression sexuelle (AS)	4,5	3%	0,14	24%	1,08
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	33%	3,33	33%	3,33
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	7,1	12%	0,85	31%	2,20
Trois infractions ou plus *	4,5	19%	0,86	39%*	1,76
Autres cas *	4,1	29%*	1,19	57%	2,34
Taux comparatifs :			24 %		43 %

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 4.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux observés	Taux pondérés	Taux observés	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble :	100,0	32 %		52 %	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	29%	6,23	52%	11,18
Vol – recel simple (VRS)	15,9	47%	7,47	67%	10,65
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	50%	8,25	67%	11,06
Vol avec violence (VV)	8,9	44%	3,92	67%	5,96
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	13%	0,29	33%	0,73
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	30%	1,38	50%	2,30
Agression sexuelle (AS)	4,5	9%	0,41	27%	1,22
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	75%	7,58	75%	7,58
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	7,1	70%	4,97	70%	4,97
Trois infractions ou plus	4,5	100%	4,50	100%	4,50
Autres cas	4,1	33%	1,35	56%	2,30
Taux comparatifs :			46 %		62%

Tableau 4.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type <i>i</i>	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux observés	Taux pondérés	Taux observés	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	41 %		59%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	36%	7,74	45%	9,68
Vol – recel simple (VRS)	15,9	53%	8,43	71%	11,3
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	53%	8,75	71%	11,7
Vol avec violence (VV)	8,9	33%	2,94	67%	5,96
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	19%	0,42	34%	0,75
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	26%	1,20	46%	2,12
Agression sexuelle (AS)*	4,5	41 %*	1,85	75%*	3,38
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	75%	7,58	75%	7,58
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	7,1	0%	0,00	63%	4,47
Trois infractions ou plus*	4,5	41 %*	1,85	59%*	2,66
Autres cas	4,1	63%	4,47	75%	3,08
Taux comparatifs :			45 %		63%

* effectif nul : taux utilisés =taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 4.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général - peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux observés	Taux pondérés	Taux observés	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble :	100,0	34 %		58 %	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	33%	7,10	67%	14,41
Vol – recel simple (VRS)	15,9	38%	6,04	59%	9,38
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	44%	7,26	71%	11,72
Vol avec violence (VV)	8,9	50%	4,45	100%	8,9
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	14%	0,31	36%	0,79
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	20%	0,92	40%	1,84
Agression sexuelle (AS)*	4,5	34%*	1,53	58%*	2,61
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	0%	0,00	100%	10,1
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV*	7,1	34%*	2,41	58%*	4,12
Trois infractions ou plus*	4,5	34%*	1,53	58%*	2,61
Autres cas	4,1	0%	0,00	0%	0,00
Taux comparatifs :			32%		66%

* effectif nul : taux utilisés =taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 4.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 recondamnation	
		Taux observés	Taux pondérés	Taux observés	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble :	100,0	35 %		55%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	30%	6,45	52%	11,18
Vol – recel simple (VRS)	15,9	47%	7,47	67%	10,65
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	50%	8,25	70%	11,55
Vol avec violence (VV)	8,9	43%	3,83	71%	6,32
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	15%	0,33	34%	0,75
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	28%	1,29	48%	2,21
Agression sexuelle (AS)	4,5	9%	0,41	27%	1,22
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	71%	7,17	76%	7,68
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	7,1	39%	2,77	67%	4,76
Trois infractions ou plus	4,5	100%	4,50	100%	4,50
Autres cas	4,1	44%	1,80	61%	2,50
Taux comparatifs :			44%		63%

Tableau 4.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale : structure de la cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Infraction(s) initiales(s) :	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 recondamnation	
		Taux observés	Taux pondérés ¹	Taux observés	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble :	100,0	24%		44%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	21,5	24%	5,16	43%	9,25
Vol – recel simple (VRS)	15,9	41%	6,52	60%	9,54
Vol – recel aggravé (VRA)	16,5	38%	6,27	59%	9,74
Vol avec violence (VV)	8,9	30%	2,67	58%	5,16
Conduite en état alcoolique (CEA)	2,2	8%	0,18	28%	0,62
Coups et blessures volontaires (CBV)	4,6	19%	0,87	40%	1,84
Agression sexuelle (AS)	4,5	5%	0,23	25%	1,13
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	10,1	58%	5,86	61%	6,16
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	7,1	23%	1,63	45%	3,20
Trois infractions ou plus	4,5	100%	4,5	100%	4,5
Autres cas	4,1	38%	1,56	59%	2,42
Taux comparatifs :			35%		54%

**ANNEXE 5. – ANALYSE DIFFERENTIELLE
DES TAUX DE NOUVELLES AFFAIRES DE NIVEAU 4 (PRISON FERME)
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES CONDAMNÉES**

Annexe 5.1 - Passé judiciaire

Tableau 5.1.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Effectif	Taux		Effectif	Taux
Ensemble de la cohorte :	298	100	34%	718	515	72%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	112	32	29%	106	57	54%
Vol – recel simple (VRS)	29	14	48%	133	97	73%
Vol – recel aggravé (VRA)	31	16	52%	137	105	77%
Vol avec violence (VV)	33	14	42%	57	47	82%
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	0	[0%]	16	8	50%
Coups et blessures volontaires (CBV)	26	9	35%	21	15	71%
Agression sexuelle (AS)	35	3	9%	11	5	[45%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	6	3	[50%]	97	79	81%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	5	[56%]	63	49	78%
Trois infractions ou plus	3	2	[67%]	43	33	77%
Autres cas	8	2	[25%]	34	20	59%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	2 475	347	14%	404	190	47%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		180	27	15%	32	14	44%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	219	68	31%	70	40	57%
	X 2 (sondage)	438	136	31%	140	80	57%
Vol – recel aggravé (VRA)		344	77	22%	97	53	55%
Vol avec violence (VV)		19	4	21%	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	533	27	5%	38	10	26%
	X 2 (sondage)	1 066	54	5%	76	20	26%
Coups et blessures volontaires (CBV)		359	44	12%	43	16	37%
Agression sexuelle (AS)		29	0	0%	4	1	25%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		6	0	[0%]	6	4	[67%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV		23	2	9%	3	1	[33%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		11	3	[27%]	3	1	[33%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	389	77	20%	386	173	45%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	94	21	22%	51	21	41%
Vol – recel simple (VRS)	52	17	33%	71	41	58%
Vol – recel aggravé (VRA)	53	15	28%	68	45	66%
Vol avec violence (VV)	6	2	[33%]	3	2	[67%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	92	7	8%	122	21	17%
Coups et blessures volontaires (CBV)	65	12	18%	38	19	50%
Agression sexuelle (AS)	18	0	0%	4	2	[50%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	2	1	[50%]	14	11	79%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	4	2	[50%]	6	5	[83%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	3	0	[0%]	6	3	[50%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	139	40	29%	262	125	48%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	5	1	[20%]	6	3	[50%]
Vol – recel simple (VRS)	36	10	28%	71	47	66%
Vol – recel aggravé (VRA)	49	21	43%	77	46	60%
Vol avec violence (VV)	1	0	[0%]	2	1	[50%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	24	4	17%	75	15	20%
Coups et blessures volontaires (CBV)	16	2	13%	19	7	37%
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	1	[100%]	3	2	67%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	5	0	[0%]	3	0	[0%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	2	1	[50%]	6	4	[67%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	82	17	21%	81	38	47%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	2	0	[0%]	1	1	[100%]
Vol – recel simple (VRS)	32	6	19%	37	20	54%
Vol – recel aggravé (VRA)	28	9	32%	17	11	65%
Vol avec violence (VV)	1	0	[0%]	1	1	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	1	[17%]	16	2	13%
Coups et blessures volontaires (CBV)	12	1	[8%]	8	3	[38%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	0	0	-	1	0	[0%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	1	0	[0%]	0	0	-

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	610	134	22%	729	336	46%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	101	22	22%	58	25	43%
Vol – recel simple (VRS)	120	33	28%	179	108	60%
Vol – recel aggravé (VRA)	130	45	35%	162	102	63%
Vol avec violence (VV)	8	2	[25%]	6	4	[67%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	122	12	10%	213	38	18%
Coups et blessures volontaires (CBV)	93	15	16%	65	29	45%
Agression sexuelle (AS)	18	0	0%	4	2	[50%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	3	2	[67%]	18	13	72%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	2	[22%]	9	5	[56%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	6	1	[17%]	12	7	[58%]

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.*

Tableau 5.1.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	3 085	481	16%	1 133	526	46%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	281	49	17%	90	39	43%
Vol – recel simple (VRS)*	558	169	30%	319	188	59%
Vol – recel aggravé (VRA)	474	122	26%	259	155	60%
Vol avec violence (VV)	27	6	22%	6	4	67%
Conduite en état alcoolique (CEA)*	1 188	665	56%	289	58	20%
Coups et blessures volontaires (CBV)	452	59	13%	108	45	42%
Agression sexuelle (AS)	47	0	0%	8	3	38%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	9	2	22%	24	17	71%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	32	4	13%	12	6	50%
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	100%
Autres cas	17	4	24%	15	8	53%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 5.1.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.1.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	219	68	31%	70	40	57%
Sursis simple x 2 (sondage)	438	136	31%	140	80	57%
SME+SME-TIG + TIG.PP	120	33	28%	179	108	60%
Total :	558	169	30%	319	188	59%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	533	27	5%	38	10	26%
Sursis simple x 2 (sondage)	1 066	54	5%	76	20	26%
SME+SME-TIG + TIG.PP	122	12	10%	213	38	18%
Total :	1 188	66	6%	289	58	20%

¹
Annexe 5.2 - Age

Tableau 5.2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge à la libération

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	440	303	69%	576	312	54%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	89	43	48%	129	46	36%
Vol – recel simple (VRS)	70	53	76%	92	58	63%
Vol – recel aggravé (VRA)	73	53	73%	95	68	72%
Vol avec violence (VV)	56	40	71%	34	21	62%
Conduite en état alcoolique (CEA)	0	0	-	22	8	36%
Coups et blessures volontaires (CBV)	23	12	52%	24	12	50%
Agression sexuelle (AS)	3	1	[33%]	43	7	16%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	42	35	83%	61	47	77%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	38	33	87%	34	21	62%
Trois infractions ou plus	31	24	77%	15	11	73%
Autres cas	15	9	60%	27	13	48%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur de référence à 15.

Tableau 5.2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	1 159	367	32%	1 720	170	10%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		145	28	19%	67	13	19%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	179	86	48%	110	22	20%
	X 2 (sondage)	358	172	48%	220	44	20%
Vol – recel aggravé (VRA)		316	97	31%	125	33	26%
Vol avec violence (VV)		11	2	[18%]	8	2	[25%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	78	10	13%	493	27	5%
	X 2 (sondage)	156	20	13%	986	54	5%
Coups et blessures volontaires (CBV)		141	40	28%	261	20	8%
Agression sexuelle (AS)		5	1	[20%]	28	0	0%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		4	1	[25%]	8	3	[38%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV		18	3	17%	8	0	[0%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		5	3	[60%]	9	1	11%

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Effectif	Taux		Effectif	Taux
Ensemble de la cohorte :	241	111	46%	534	139	26%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	83	21	25%	62	21	34%
Vol – recel simple (VRS)	40	26	65%	83	32	39%
Vol – recel aggravé (VRA)	61	32	52%	60	28	47%
Vol avec violence (VV)	4	2	[50%]	5	2	[40%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	208	26	13%
Coups et blessures volontaires (CBV)	28	15	54%	75	16	21%
Agression sexuelle (AS)	2	0	[0%]	20	2	10%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	11	9	[82%]	5	3	[60%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	3	3	[100%]	7	4	[57%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	3	1	[33%]	6	2	[33%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	194	99	51%	207	66	32%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	6	2	[33%]	5	2	[40%]
Vol – recel simple (VRS)	56	27	48%	51	30	59%
Vol – recel aggravé (VRA)	81	51	63%	45	16	36%
Vol avec violence (VV)	3	1	[33%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	14	6	[43%]	85	13	15%
Coups et blessures volontaires (CBV)	22	7	32%	13	2	[15%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	3	3	[100%]	1	0	[0%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	6	0	[0%]	2	0	[0%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	3	2	[67%]	5	3	[60%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		/Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	99	37	37%	64	18	28%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	1	0	[0%]	2	1	[50%]
Vol – recel simple (VRS)	39	14	[36%]	30	12	40%
Vol – recel aggravé (VRA)	36	17	47%	9	3	[33%]
Vol avec violence (VV)	2	1	[50%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	16	1	6%
Coups et blessures volontaires (CBV)	14	3	[21%]	6	1	[17%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	0	[0%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	0	0	-	1	0	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	534	247	46%	805	223	28%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	90	23	26%	69	24	35%
Vol – recel simple (VRS)	135	67	50%	164	74	45%
Vol – recel aggravé (VRA)	178	100	56%	114	47	41%
Vol avec violence (VV)	9	4	[44%]	5	2	[40%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	26	10	38%	309	40	13%
Coups et blessures volontaires (CBV)	64	25	39%	94	19	20%
Agression sexuelle (AS)	2	0	[0%]	20	2	10%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	15	12	80%	6	3	[50%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	3	[33%]	9	4	[44%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	6	3	[50%]	12	5	[42%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	1 693	614	36%	2 525	393	16%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	235	51	22%	136	37	27%
Vol – recel simple (VRS)*	493	239	48%	384	118	31%
Vol – recel aggravé (VRA)	494	197	40%	239	80	33%
Vol avec violence (VV)	20	6	30%	13	4	[31%]
Conduite en état alcoolique (CEA)*	182	30	16%	1 295	94	7%
Coups et blessures volontaires (CBV)	205	65	32%	355	39	11%
Agression sexuelle (AS)	7	1	[14%]	48	2	4%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	19	13	68%	14	6	[43%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	27	6	[22%]	17	4	24%
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	11	6	[55%]	21	6	29%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 5.2.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.2.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	179	86	48%	110	22	20%
Sursis simple x 2 (sondage)	358	172	48%	220	44	20%
SME+SME-TIG + TIG.PP	135	67	50%	164	74	45%
Total :	493	239	48%	384	118	31%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	78	10	13%	493	27	5%
Sursis simple x 2 (sondage)	156	20	13%	986	54	5%
SME+SME-TIG + TIG.PP	26	10	38%	309	40	13%
Total :	182	30	16%	1 295	94	7%

Annexe 5.3 – Profession déclarée

Tableau 5.3.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	499	348	70%	517	267	52%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	92	43	47%	126	46	37%
Vol – recel simple (VRS)	97	72	74%	65	39	60%
Vol – recel aggravé (VRA)	89	68	76%	79	53	67%
Vol avec violence (VV)	49	32	65%	41	29	71%
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	16	6	38%
Coups et blessures volontaires (CBV)	23	15	65%	24	9	38%
Agression sexuelle (AS)	4	2	[50%]	42	6	14%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	52	45	87%	51	37	73%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	46	38	83%	26	16	62%
Trois infractions ou plus	23	21	91%	23	14	61%
Autres cas	18	10	56%	24	12	50%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	1 576	420	27%	1 303	117	9%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		143	29	20%	69	12	17%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	235	96	41%	54	12	22%
	2 (sondage)	470	192	41%	108	24	22%
Vol – recel aggravé (VRA)		342	112	33%	99	18	18%
Vol avec violence (VV)		17	3	18%	2	1	[50%]
conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	158	14	9%	413	23	6%
	X 2 (sondage)	316	28	9%	826	46	6%
Coups et blessures volontaires (CBV)		236	46	19%	166	14	8%
Agression sexuelle (AS)		14	0	[0%]	19	1	5%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		10	4	[0%]	2	0	[0%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV		19	2	11%	7	1	[14%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		9	4	[4%]	5	0	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	479	188	39%	296	62	21%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	100	31	31%	45	11	24%
Vol – recel simple (VRS)	98	52	53%	25	6	24%
Vol – recel aggravé (VRA)	92	51	55%	29	9	31%
Vol avec violence (VV)	8	4	[50%]	1	0	[0%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	76	12	16%	138	16	12%
Coups et blessures volontaires (CBV)	62	18	29%	41	13	32%
Agression sexuelle (AS)	14	1	[7%]	8	1	[13%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	15	11	[73%]	1	1	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	4	2	[50%]	6	5	[83%]
Trois infractions ou plus	3	3	100%	0	0	-
Autres cas	7	3	[43%]	2	0	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

f	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	312	150	48%	89	15	17%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	8	3	[38%]	3	1	[33%]
Vol – recel simple (VRS)	93	49	53%	14	8	[57%]
Vol – recel aggravé (VRA)	115	65	57%	11	2	[18%]
Vol avec violence (VV)	3	1	[33%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	49	15	31%	50	4	8%
Coups et blessures volontaires (CBV)	28	9	32%	7	0	[0%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	4	3	[75%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	5	0	[0%]	3	0	[0%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	7	5	[71%]	1	0	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	137	51	37%	26	4	15%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	3	1	[33%]	0	0	-
Vol – recel simple (VRS)	63	26	41%	6	0	[0%]
Vol – recel aggravé (VRA)	37	18	49%	8	2	[25%]
Vol avec violence (VV)	2	1	[50%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	13	2	[15%]	9	1	[11%]
Coups et blessures volontaires (CBV)	17	3	18%	3	1	[33%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	0	[0%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	1	0	[0%]	0	0	-

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	928	389	42%	411	81	20%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	111	35	32%	48	12	25%
Vol – recel simple (VRS)	254	127	50%	45	14	31%
Vol – recel aggravé (VRA)	244	134	55%	48	13	27%
Vol avec violence (VV)	13	6	[46%]	1	0	[0%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	138	29	21%	197	21	11%
Coups et blessures volontaires (CBV)	107	30	28%	51	14	27%
Agression sexuelle (AS)	14	1	[7%]	8	1	[13%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	20	14	70%	1	1	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	2	[22%]	9	5	56%
Trois infractions ou plus	3	3	[100%]	0	0	-
Autres cas	15	8	53%	3	0	[0%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	2 504	809	32%	1 714	198	12%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	254	64	25%	117	24	21%
Vol – recel simple (VRS)*	724	319	44%	153	38	25%
Vol – recel aggravé (VRA)	586	246	42%	147	31	21%
Vol avec violence (VV)	30	9	30%	3	1	33%
Conduite en état alcoolique (CEA)*	454	57	13%	1 023	67	7%
Coups et blessures volontaires (CBV)	343	76	22%	217	28	13%
Agression sexuelle (AS)	28	1	4%	27	2	7%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	30	18	60%	3	1	33%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	28	4	14%	16	6	38%
Trois infractions ou plus	3	3	100%	0	0	-
Autres cas	24	12	50%	8	0	0%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 5.3.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif de référence inférieur à 15.

Tableau 5.3.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4		Effectif de référence *	Nouvelle affaire de niveau 4	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	235	96	41%	54	12	22%
Sursis simple x 2 (sondage)	470	192	41%	108	24	22%
SME+SME-TIG + TIG.PP	254	127	50%	45	14	31%
Total :	724	319	44%	153	38	25%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	158	14	9%	413	23	6%
Sursis simple x 2 (sondage)	316	28	9%	826	46	6%
SME+SME-TIG + TIG.PP	138	29	21%	197	21	11%
Total :	454	57	13%	1 023	67	7%

**ANNEXE 6. – ANALYSE DIFFERENTIELLE
DES TAUX DE NOUVELLES AFFAIRES DE NIVEAU 1
(« RECONDAMNATION ») SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES
DES CONDAMNÉS**

l
l

Annexe 6.1 - Passé judiciaire

Tableau 6.1.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	298	148	50%	718	583	81%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	112	49	44%	106	68	64%
Vol – recel simple (VRS)	29	16	55%	133	112	84%
Vol – recel aggravé (VRA)	31	24	77%	137	121	88%
Vol avec violence (VV)	33	23	70%	57	47	82%
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	1	[17%]	16	8	50%
Coups et blessures volontaires (CBV)	26	11	42%	21	17	81%
Agression sexuelle (AS)	35	6	17%	11	7	[64%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	6	4	[67%]	97	86	89%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	7	[78%]	63	55	87%
Trois infractions ou plus	3	2	[67%]	43	39	91%
Autres cas	8	5	[63%]	34	23	68%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	2 475	830	34%	404	290	72%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		180	54	30%	32	23	72%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	219	105	48%	70	58	83%
	X 2 (sondage)	438	210	48%	140	116	83%
Vol – recel aggravé (VRA)		344	161	47%	97	72	74%
Vol avec violence (VV)		19	9	47%	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	533	131	25%	38	19	50%
	X 2 (sondage)	1 066	262	25%	76	21	50%
Coups et blessures volontaires (CBV)		359	118	33%	43	29	67%
Agression sexuelle (AS)		29	5	17%	4	3	[75%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		6	0	[0%]	6	4	[67%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV		23	6	26%	3	2	[67%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		11	5	[45%]	3	3	[100%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	389	159	41%	386	242	63%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	94	44	47%	51	32	63%
Vol – recel simple (VRS)	52	30	58%	71	52	73%
Vol – recel aggravé (VRA)	53	26	49%	68	55	81%
Vol avec violence (VV)	6	3	[50%]	3	3	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	92	24	26%	122	47	39%
Coups et blessures volontaires (CBV)	65	25	38%	38	27	71%
Agression sexuelle (AS)	18	3	[17%]	4	3	[75%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	2	1	[50%]	14	11	[79%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	4	2	[50%]	6	5	[83%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	3	1	[33%]	6	4	[67%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	139	66	47%	262	171	65%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	5	2	[40%]	6	3	[50%]
Vol – recel simple (VRS)	36	18	50%	71	58	82%
Vol – recel aggravé (VRA)	49	30	61%	77	60	78%
Vol avec violence (VV)	1	1	[100%]	2	1	[50%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	24	6	25%	75	28	37%
Coups et blessures volontaires (CBV)	16	5	31%	19	11	58%
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	1	[100%]	3	2	[67%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	5	2	[40%]	3	3	[100%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	2	1	[50%]	6	5	[83%]

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.*

Tableau 6.1.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	82	36	44%	81	58	72%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	2	1	[50%]	1	1	[100%]
Vol – recel simple (VRS)	32	12	[38%]	37	29	78%
Vol – recel aggravé (VRA)	28	17	61%	17	15	88%
Vol avec violence (VV)	1	1	[100%]	1	1	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	16	6	38%
Coups et blessures volontaires (CBV)	12	3	[25%]	8	5	[63%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	0	0	-	1	1	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	1	0	[0%]	0	0	-

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	610	261	43%	729	471	65%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	101	47	47%	58	36	62%
Vol – recel simple (VRS)	120	60	50%	179	139	78%
Vol – recel aggravé (VRA)	130	73	56%	162	130	80%
Vol avec violence (VV)	8	5	[63%]	6	5	[83%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	122	32	26%	213	81	38%
Coups et blessures volontaires (CBV)	93	33	35%	65	43	66%
Agression sexuelle (AS)	18	3	17%	4	3	[75%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	3	2	[67%]	18	14	78%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	4	[44%]	9	8	[89%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	6	2	[33%]	12	9	[75%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et le passé judiciaire

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	3 085	1 091	35%	1 133	761	67%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	281	101	36%	90	59	66%
Vol-recel simple (VRS)*	558	270	48%	319	255	80%
Vol – recel aggravé (VRA)	474	234	49%	259	202	78%
Vol avec violence (VV)	27	14	52%	6	5	83%
Conduite en état alcoolique (CEA)*	1 188	294	25%	289	119	35%
Coups et blessures volontaires (CBV)	452	151	33%	108	72	67%
Agression sexuelle (AS)	47	8	17%	8	6	75%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	9	2	22%	24	18	75%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	32	10	31%	12	10	83%
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	100%
Autres cas	17	7	41%	15	12	80%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 6.1.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.1.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure		Au moins une condamnation antérieure			
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau I		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau I	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	219	105	48%	70	58	83%
Sursis simple x 2 (sondage)	438	210	48%	140	116	83%
SME+SME-TIG + TIG.PP	120	60	50%	179	139	78%
Total :	558	270	48%	319	255	80%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	533	131	25%	38	19	50%
Sursis simple x 2 (sondage)	1 066	262	25%	76	38	50%
SME+SME-TIG + TIG.PP	122	32	26%	213	81	38%
Total :	1 188	294	25%	289	119	35%

Annexe 6.2 - Age

Tableau 6.2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge à la libération

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	440	358	81%	576	373	65%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	89	57	64%	129	60	47%
Vol – recel simple (VRS)	70	60	86%	92	68	74%
Vol – recel aggravé (VRA)	73	63	86%	95	82	86%
Vol avec violence (VV)	56	48	86%	34	22	65%
Conduite en état alcoolique (CEA)	0	0	-	22	9	41%
Coups et blessures volontaires (CBV)	23	14	61%	24	14	58%
Agression sexuelle (AS)	3	1	[33%]	43	12	28%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	42	39	93%	61	51	84%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	38	36	95%	34	26	76%
Trois infractions ou plus	31	27	87%	15	14	93%
Autres cas	15	13	87%	27	15	56%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	1 159	625	54%	1 720	495	29%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		145	52	36%	67	25	37%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	179	121	68%	110	42	38%
	X 2 (sondage)	358	242	68%	220	84	38%
Vol – recel aggravé (VRA)		316	177	56%	125	56	45%
Vol avec violence (VV)		11	6	[55%]	8	3	[38%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	78	29	37%	493	121	25%
	X 2 (sondage)	156	58	37%	986	242	25%
Coups et blessures volontaires (CBV)		141	77	55%	261	70	27%
Agression sexuelle (AS)		5	2	[40%]	28	6	21%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		4	1	[25%]	8	3	[38%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV		18	7	39%	8	1	[13%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		5	3	[60%]	9	5	[56%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau I		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau I	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	241	158	66%	534	243	46%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	83	44	53%	62	32	52%
Vol – recel simple (VRS)	40	34	85%	83	48	58%
Vol – recel aggravé (VRA)	61	41	67%	60	40	67%
Vol avec violence (VV)	4	2	[50%]	5	4	[80%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	3	[50%]	208	68	33%
Coups et blessures volontaires (CBV)	28	21	75%	75	31	41%
Agression sexuelle (AS)	2	0	[0%]	20	6	30%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	11	9	[82%]	5	3	[60%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	3	3	[100%]	7	4	[57%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	100%
Autres cas	3	1	[33%]	6	4	[67%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	194	128	66%	207	109	53%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	6	3	[50%]	5	2	[40%]
Vol – recel simple (VRS)	56	33	59%	51	43	84%
Vol – recel aggravé (VRA)	81	62	77%	45	28	62%
Vol avec violence (VV)	3	2	[67%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	14	8	[57%]	85	26	31%
Coups et blessures volontaires (CBV)	22	12	55%	13	4	[31%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	3	3	[100%]	1	0	[0%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	6	3	[50%]	2	2	[100%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	3	2	[67%]	5	4	[80%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	99	62	63%	64	32	50%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	1	0	[0%]	2	2	[100%]
Vol – recel simple (VRS)	39	23	59%	30	18	60%
Vol – recel aggravé (VRA)	36	28	78%	9	4	[44%]
Vol avec violence (VV)	2	2	[100%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	16	6	38%
Coups et blessures volontaires (CBV)	14	6	[43%]	6	2	[33%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	1	[100%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	0	0	-	1	0	[0%]

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.*

Tableau 6.2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff. /	Taux
Ensemble de la cohorte :	534	348	65%	805	384	48%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	90	47	52%	69	36	52%
Vol – recel simple (VRS)	135	90	67%	164	109	66%
Vol – recel aggravé (VRA)	178	131	74%	114	72	63%
Vol avec violence (VV)	9	6	[67%]	5	4	[80%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	26	13	50%	309	100	32%
Coups et blessures volontaires (CBV)	64	39	61%	94	37	39%
Agression sexuelle (AS)	2	0	[0%]	20	6	30%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	15	13	87%	6	3	[50%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	6	[67%]	9	6	[67%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	6	3	[50%]	12	8	67%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et l'âge au moment de la condamnation initiale

	Moins de 25 ans			25 ans ou plus		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	1 693	973	57%	2 525	879	35%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	235	99	42%	136	61	45%
Vol – recel simple (VRS)*	493	332	67%	384	193	50%
Vol – recel aggravé (VRA)	494	308	62%	239	128	54%
Vol avec violence (VV)	20	12	60%	13	7	[54%]
Conduite en état alcoolique (CEA)*	182	71	39%	1 295	342	26%
Coups et blessures volontaires (CBV)	205	116	57%	355	107	30%
Agression sexuelle (AS)	7	2	[29%]	48	12	25%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	19	14	74%	14	6	[43%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	27	13	48%	17	7	41%
Trois infractions ou plus	0	0	-	3	3	[100%]
Autres cas	11	6	[55%]	21	13	62%

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 6.2.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.2.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	179	121	68%	110	42	38%
Sursis simple x 2 (sondage)	358	242	68%	220	84	38%
SME+SME-TIG + TIG.PP	135	90	67%	164	109	66%
Total :	493	332	67%	384	193	50%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	78	29	37%	493	121	25%
Sursis simple x 2 (sondage)	156	58	37%	986	242	25%
SME+SME-TIG + TIG.PP	26	13	50%	309	100	32%
Total :	182	71	39%	1 295	342	26%

Annexe 6.3 – Profession déclarée

Tableau 6.3.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	499	399	80%	517	332	64%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	92	57	62%	126	60	48%
Vol – recel simple (VRS)	97	81	84%	65	47	72%
Vol – recel aggravé (VRA)	89	79	89%	79	66	84%
Vol avec violence (VV)	49	38	78%	41	32	78%
Conduite en état alcoolique (CEA)	6	2	[33%]	16	7	44%
Coups et blessures volontaires (CBV)	23	16	70%	24	12	50%
Agression sexuelle (AS)	4	2	[50%]	42	11	26%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	52	48	92%	51	42	82%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	46	41	89%	26	21	81%
Trois infractions ou plus	23	22	96%	23	19	83%
Autres cas	18	13	72%	24	15	63%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.3.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	1 576	738	47%	1 303	382	29%

Infraction(s) initiales(s) :							
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)		143	53	37%	69	24	35%
Vol-recel simple (VRS)	Observé	235	143	61%	54	20	37%
	X 2 (sondage)	470	286	61%	108	40	37%
Vol – recel aggravé (VRA)		342	191	56%	99	42	42%
Vol avec violence (VV)		17	7	41%	2	2	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	Observé	158	44	28%	413	106	26%
	X 2 (sondage)	316	88	28%	826	212	26%
Coups et blessures volontaires (CBV)		236	95	40%	166	52	31%
Agression sexuelle (AS)		14	3	[21%]	19	5	26%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]		10	4	[40%]	2	0	[0%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV		19	5	26%	7	3	[43%]
Trois infractions ou plus		0	0	-	0	0	-
Autres cas		9	6	67%	5	2	[40%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour « vol-recel simple » et pour « conduite en état alcoolique » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.3.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	479	274	57%	296	127	43%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	100	52	52%	45	24	53%
Vol – recel simple (VRS)	98	69	70%	25	13	52%
Vol – recel aggravé (VRA)	92	68	74%	29	13	45%
Vol avec violence (VV)	8	5	[63%]	1	1	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	76	25	33%	138	46	33%
Coups et blessures volontaires (CBV)	62	34	55%	41	18	44%
Agression sexuelle (AS)	14	2	[14%]	8	4	[50%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	15	11	73%	1	1	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	4	2	[50%]	6	5	[83%]
Trois infractions ou plus	3	3	[100%]	0	0	-
Autres cas	7	3	[43%]	2	2	[100%]

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.*

Tableau 6.3.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	312	203	65%	89	34	38%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	8	4	[50%]	3	1	[33%]
Vol – recel simple (VRS)	93	66	71%	14	10	[71%]
Vol – recel aggravé (VRA)	115	86	75%	11	4	[36%]
Vol avec violence (VV)	3	2	[67%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	49	22	45%	50	12	24%
Coups et blessures volontaires (CBV)	28	12	43%	7	4	[57%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	4	3	[75%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	5	2	[40%]	3	3	[100%]
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	7	6	[86%]	1	0	-

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.*

Tableau 6.3.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général – peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		/ Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	137	82	60%	26	12	46%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	3	2	[67%]	0	0	-
Vol – recel simple (VRS)	63	40	63%	6	1	[17%]
Vol – recel aggravé (VRA)	37	26	70%	8	6	[75%]
Vol avec violence (VV)	2	2	[100%]	0	0	-
Conduite en état alcoolique (CEA)	13	4	[31%]	9	4	[44%]
Coups et blessures volontaires (CBV)	17	7	41%	3	1	[33%]
Agression sexuelle (AS)	0	0	-	0	0	-
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	1	1	[100%]	0	0	-
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	0	0	-	0	0	-
Trois infractions ou plus	0	0	-	0	0	-
Autres cas	1	0	[0%]	0	0	-

* *Casiers judiciaires exploitables*

[] *Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.*

Tableau 6.3.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte :	928	559	60%	411	173	42%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	111	58	52%	48	25	52%
Vol – recel simple (VRS)	254	175	69%	45	24	53%
Vol – recel aggravé (VRA)	244	180	74%	48	23	48%
Vol avec violence (VV)	13	9	[69%]	1	1	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)	138	51	37%	197	62	31%
Coups et blessures volontaires (CBV)	107	53	50%	51	23	45%
Agression sexuelle (AS)	14	2	[14%]	8	4	[50%]
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	20	15	75%	1	1	[100%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	9	4	[44%]	9	8	[89%]
Trois infractions ou plus	3	3	[100%]	0	0	-
Autres cas	15	9	60%	3	2	[67%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.3.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à une peine « appliquée dans la communauté » (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (« recondamnation ») dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale, selon la nature de l'infraction initiale

...et la profession déclarée

	Sans profession déclarée			Avec profession déclarée		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux
Ensemble de la cohorte* :	2 504	1 297	52%	1 714	555	32%

Infraction(s) initiales(s) :						
Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	254	111	44%	117	49	42%
Vol – recel simple (VRS)*	724	461	64%	153	64	42%
Vol – recel aggravé (VRA)	586	371	63%	147	65	44%
Vol avec violence (VV)	30	16	53%	3	3	[100%]
Conduite en état alcoolique (CEA)*	454	139	31%	1 023	274	27%
Coups et blessures volontaires (CBV)	343	148	43%	217	75	35%
Agression sexuelle (AS)	28	5	18%	27	9	33%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	30	19	63%	3	1	[33%]
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	28	9	32%	16	11	[69%]
Trois infractions ou plus	3	3	[100%]	0	0	-
Autres cas	24	15	63%	8	4	[50%]

*Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés pour (sursis simple et « vol-recel simple ») et pour (sursis simple et « conduite en état alcoolique ») (sondage).

Voir tableau 6.3.7 bis. *Infra.*

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 6.3.7 bis - calculs (sondage)

	Sans condamnation antérieure			Au moins une condamnation antérieure		
	Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1		Effectif de référence*	Nouvelle affaire de niveau 1	
		Eff.	Taux		Eff.	Taux

Vol – recel simple (VRS)						
Sursis simple : effectifs observés	235	143	61%	54	20	37%
Sursis simple x 2 (sondage)	470	286	61%	108	40	37%
SME+SME-TIG + TIG.PP /	254	175	69%	45	24	53%
Total :	724	461	64%	153	64	42%

Conduite en état alcoolique (CEA)						
Sursis simple : effectifs observés	158	44	28%	413	106	26%
Sursis simple x 2 (sondage)	316	88	28%	826	212	26%
SME+SME-TIG + TIG.PP	138	51	37%	197	62	31%
Total :	454	139	31%	1 023	274	27%

**ANNEXE 7. – TAUX COMPARATIFS SELON LA NATURE DE LA
SANCTION INITIALE A STRUCTURE CONSTANTE PAR INFRACTION
INITIALE ET AUTRES CARACTERISTIQUES DES CONDAMNÉS**

Annexe 7.1 - Passé judiciaire

Tableau 7.1.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale et

Selon le passé judiciaire

Infraction(s) initiales(s)	Effectif de référence*		Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans	
	Eff.	%	Niveau 4 « prison ferme »	Niveau 1 Recondamnation
Ensemble :	1 016	100,0	61%	72%

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	106	10.4	54%	64%
	Non	112	11.0	29%	44%
Vol – recel simple (VRS)	Oui	133	13.1	73%	84%
	Non	29	2.9	48%	55%
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	137	13.5	77%	88%
	Non	31	3.1	52%	77%
Vol avec violence (VV)	Oui	57	5.6	82%	82%
	Non	33	3.2	42%	70%
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	16	1.6	50%	50%
	Non	6	0.9	0%	17%
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	21	2.1	71%	81%
	Non	26	2.6	35%	42%
Agression sexuelle (AS)	Oui	11	1.1	45%	64%
	Non	35	3.4	9%	17%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	97	9.5	81%	89%
	Non	6	0.6	50%	67%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	63	6.2	78%	87%
	Non	9	0.9	56%	78%
Trois infractions ou plus	Oui	43	4.2	77%	91%
	Non	3	0.3	67%	67%
Autres cas	Oui	34	3.3	59%	68%
	Non	8	0.8	25%	63%

* Casiers judiciaires exploitables

Tableau 7.1.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100.0	19%		39%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	44%	4.57	72	7.49
	Non	11.0	15%	1.65	30	3.30
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	57%	7.47	83	10.9
	Non	2.9	31%	0.90	48	1.39
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	55%	7.43	74	9.99
	Non	3.1	22%	0.68	47	1.46
Vol avec violence (VV)*	Oui	5.6	14%*	0.78	72*	4.03
	Non	3.2	21%	0.67	47	1.50
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	26%	0.42	50	0.80
	Non	0.9	5%	0.05	25	0.23
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	37%	0.78	67	1.41
	Non	2.6	12%	0.31	33	0.86
Agression sexuelle (AS)	Oui	1.1	25%	0.28	75	0.83
	Non	3.4	0%	0.00	17	0.58
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	9.5	67%	6.37	67	6.37
	Non	0.6	0%	0.00	0	0.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	6.2	33%	2.05	67	4.15
	Non	0.9	9%	0.08	26	0.23
Trois infractions ou plus *	Oui	4.2	14%*	0.59	72*	3.02
	Non	0.3	14%*	0.04	34*	0.10
Autres cas *	Oui	3.3	33%	1.09	100	3.30
	Non	0.8	27%	0.21	45	0.36

%Taux comparatifs :

36 %

62%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.1.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	32%		52%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	41%	4.26	63%	6.55
	Non	11.0	22%	2.42	47%	5.17
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	58%	7.60	73%	9.56
	Non	2.9	33%	0.96	58%	1.68
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	66%	8.91	81%	10.9
	Non	3.1	28%	0.87	49%	1.52
Vol avec violence (VV)	Oui	5.6	67%	3.75	100%	5.6
	Non	3.2	33%	1.06	50%	1.60
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	17%	0.27	39%	0.62
	Non	0.9	8%	0.07	26%	0.23
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	50%	1.05	71%	1.49
	Non	2.6	18%	0.47	38%	0.99
Agression sexuelle (AS)	Oui	1.1	50%	0.55	75%	0.83
	Non	3.4	0%	0.00	17%	0.58
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	9.5	79%	7.51	79%	7.51
	Non	0.6	50%	0.30	50%	0.30
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	6.2	83%	5.15	83%	5.15
	Non	0.9	50%	0.45	50%	0.45
Trois infractions ou plus*	Oui	4.2	100%	4.20	100%	4.2
	Non	0.3	20%	0.06	41%*	0.12
Autres cas	Oui	3.3	50%	1.65	67%	2.21
	Non	0.8	0%	0.00	33%	0.26

Taux comparatifs :			52%		68%
---------------------------	--	--	------------	--	------------

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.1.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	41%		59%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	50%	5.20	50%	5.20
	Non	11.0	20%	2.20	40%	4.40
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	66%	8.65	82%	10.7
	Non	2.9	28%	0.81	50%	1.45
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	60%	8.10	78%	10.5
	Non	3.1	43%	1.33	61%	1.89
Vol avec violence (VV)	Oui	5.6	50%	2.80	50%	2.80
	Non	3.2	0%	0.00	100%	3.20
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	20%	0.32	37%	0.59
	Non	0.9	17%	0.15	25%	0.23
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	37%	0.78	58%	1.22
	Non	2.6	13%	0.34	31%	0.81
Agression sexuelle (AS)*	Oui	1.1	48%*	0.53	65%*	0.72
	Non	3.4	29%*	0.99	47%*	1.60
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	9.5	67%	6.37	67%	6.37
	Non	0.6	100%	0.60	100%	0.60
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	6.2	0%	0.00	100%	6.20
	Non	0.9	0%	0.00	40%	0.36
Trois infractions ou plus*	Oui	4.2	48%*	2.02	65%*	2.73
	Non	0.3	29%*	0.09	47%*	0.14
Autres cas	Oui	3.3	67%	2.21	83%	2.74
	Non	0.8	50%	0.40	50%	0.40

Taux comparatifs :

44%

65%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.1.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général - peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100.0	34%		58% ^l	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	100%	10.4	100%	10.4
	Non	11.0	0%	0.00	50%	
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	54%	7.07	78%	10.2
	Non	2.9	19%	0.55	38%	1.10
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	65%	8.78	88%	11.9
	Non	3.1	32%	0.99	61%	1.89
Vol avec violence (VV)	Oui	5.6	100%	5.60	100%	5.60
	Non	3.2	0%	0.00	100%	3.20
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	13%	0.21	38%	0.61
	Non	0.9	17%	0.15	33%	0.30
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	38%	0.80	63%	1.32
	Non	2.6	8%	0.21	25%	0.65
Agression sexuelle (AS)*	Oui	1.1	47%*	0.52	6%	0.07
	Non	3.4	21%*	0.71	44%*	1.50
ILS + [VRS ou VRA ou VV]*	Oui	9.5	0%	0.00	100%	9.50
	Non	0.6	21%*	0.13	44%*	0.26
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV*	Oui	6.2	47%*	2.91	58%*	3.60
	Non	0.9	21%*	0.19	44%*	0.40
Trois infractions ou plus*	Oui	4.2	47%*	1.97	58%*	2.44
	Non	0.3	21%*	0.06	44%*	0.13
Autres cas*	Oui	3.3	47%*	1.55	58%*	1.91
	Non	0.8	0%	0.00	0%	0.00

Taux comparatifs :			43%		72%
---------------------------	--	--	------------	--	------------

* *Effectif nul* : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.1.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100.0 ¹	35%		55%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	43%	4.47	62%	6.45
	Non	11.0	22%	2.42	47%	5.17
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	60%	7.86	78%	10.2
	Non	2.9	28%	0.81	50%	1.45
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	63%	8.51	80%	10.8
	Non	3.1	35%	1.09	56%	1.74
Vol avec violence (VV)	Oui	5.6	67%	3.75	83%	4.65
	Non	3.2	25%	0.80	63%	2.02
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	18%	0.29	38%	0.61
	Non	0.9	10%	0.09	26%	0.23
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	45%	0.95	66%	1.39
	Non	2.6	16%	0.42	35%	0.91
Agression sexuelle (AS)	Oui	1.1	50%	0.55	75%	0.83
	Non	3.4	0%	0.00	17%	0.58
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	9.5	72%	6.84	78%	7.41
	Non	0.6	67%	0.40	67%	0.40
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	6.2	56%	3.47	89%	5.52
	Non	0.9	22%	0.20	44%	0.40
Trois infractions ou plus*	Oui	4.2	100%	4.20	100%	4.20
	Non	0.3	22%*	0.07	65%*	0.20
Autres cas	Oui	3.3	58%	1.91	75%	2.48
	Non	0.8	17%	0.14	33%	0.26

Taux comparatifs :

49%

68%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.1.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et le passé judiciaire des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100.0	24%		44%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Oui	10.4	43%	4.47	66%	6.86
	Non	11.0	17%	1.87	36%	3.96
Vol – recel simple (VRS)	Oui	13.1	59%	7.73	80%	10.5
	Non	2.9	30%	0.87	48%	1.39
Vol – recel aggravé (VRA)	Oui	13.5	60%	8.10	78%	10.5
	Non	3.1	26%	0.81	49%	1.52
Vol avec violence (VV)	Oui	5.6	67%	3.75	83%	4.65
	Non	3.2	22%	0.70	52%	1.66
Conduite en état alcoolique (CEA)	Oui	1.6	20%	0.32	35%	0.56
	Non	0.9	56%	0.50	25%	0.23
Coups et blessures volontaires (CBV)	Oui	2.1	42%	0.88	67%	1.41
	Non	2.6	13%	0.34	33%	0.86
Agression sexuelle (AS)	Oui	1.1	38%	0.42	75%	0.83
	Non	3.4	0%	0.00	17%	0.58
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Oui	9.5	71%	6.75	75%	7.13
	Non	0.6	22%	0.13	22%	0.13
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Oui	6.2	50%	3.10	83%	5.15
	Non	0.9	13%	0.12	31%	0.28
Trois infractions ou plus*	Oui	4.2	100%	4.20	100%	4.20
	Non	0.3	16%*	0.05	35%*	0.11
Autres cas	Oui	3.3	53%	1.75	80%	2.64
	Non	0.8	24%	0.19	41%	0.33

Taux comparatifs :			47%		65%
---------------------------	--	--	------------	--	------------

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Annexe 7.2 - Age

/ /

Tableau 7.2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale et

selon l'âge à la libération

Infraction(s) initiales(s)	Effectif de référence*		Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans	
	Eff.	%	Niveau 4 « prison ferme »	Niveau 1 Recondamnation
Ensemble :	1 016	100.0	61%	72%

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	89	8.8	48%	64%
	Plus	129	12.7	36%	47%
Vol – recel simple (VRS)	Moins	70	6.9	76%	86%
	Plus	92	9.1	63%	74%
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	73	7.2	73%	86%
	Plus	95	9.4	72%	86%
Vol avec violence (VV)	Moins	56	5.5	71%	86%
	Plus	34	3.3	62%	65%
Conduite en état alcoolique (CEA)*	Moins	0	0.0	69%*	81%*
	Plus	22	2.2	36%	41%
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	23	2.3	52%	61%
	Plus	24	2.4	50%	58%
Agression sexuelle (AS)	Moins	3	0.3	33%	33%
	Plus	43	4.2	16%	28%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	42	4.1	83%	93%
	Plus	61	6.0	77%	84%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Moins	38	3.7	87%	95%
	Plus	34	3.3	62%	76%
Trois infractions ou plus	Moins	31	3.1	77%	87%
	Plus	15	1.5	73%	93%
Autres cas	Moins	15	1.5	60%	87%
	Plus	27	2.7	48%	56%

* Casiers judiciaires exploitables

Tableau 7.2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	19%		39%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	19%	1.67	36%	3.17
	Plus	12.7	19%	2.41	37%	4.70
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	48%	3.31	68%	4.69
	Plus	9.1	20%	1.82	38%	3.46
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	31%	2.23	56%	4.03
	Plus	9.4	26%	2.44	45%	4.23
Vol avec violence (VV)	Moins	5.5	18%	0.99	55%	3.03
	Plus	3.3	25%	0.83	38%	1.25
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	13%	0.00	37%	0.00
	Plus	2.2	5%	0.11	25%	0.55
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	28%	0.64	55%	1.27
	Plus	2.4	8%	0.19	27%	0.65
Agression sexuelle (AS)	Moins	0.3	20%	0.06	40%	0.12
	Plus	4.2	0%	0.00	21%	0.88
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	25%	1.03	25%	1.03
	Plus	6.0	38%	2.28	38%	2.28
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Moins	3.7	17%	0.63	39%	1.44
	Plus	3.3	0%	0.00	13%	0.43
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	32%*	0.99	54%*	1.67
	Plus	1.5	10%*	0.15	29%*	0.44
Autres cas	Moins	1.5	60%	0.90	60%	0.90
	Plus	2.7	11%	0.30	56%	1.51

%Taux comparatifs :

23%

42%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	32%		52%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	25%	2.20	53%	4.66
	Plus	12.7	34%	4.32	52%	6.60
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	65%	4.49	85%	5.87
	Plus	9.1	39%	3.55	58%	5.28
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	52%	3.74	67%	4.82
	Plus	9.4	47%	4.42	67%	6.30
Vol avec violence (VV)*	Moins	5.5	50%	2.75	50%	2.75
	Plus	3.3	40%	1.32	80%	2.64
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	33%	0.00	50%	0.00
	Plus	2.2	13%	0.29	33%	0.73
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	54%	1.24	75%	1.73
	Plus	2.4	21%	0.50	41%	0.98
Agression sexuelle (AS)	Moins	0.3	0%	0.00	0%	0.00
	Plus	4.2	10%	0.42	30%	1.26
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	82%	3.36	82%	3.36
	Plus	6.0	60%	3.60	60%	3.60
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Moins	3.7	100%	3.70	100%	3.70
	Plus	3.3	57%	1.88	57%	1.88
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	46%*	1.43	66%*	2.05
	Plus	1.5	100%	1.50	100%	1.50
Autres cas	Moins	1.5	33%	0.50	33%	0.50
	Plus	2.7	33%	0.89	67%	1.81

%Taux comparatifs :

46%

62%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	41%		59%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	33%	2.90	50%	4.40
	Plus	12.7	40%	5.08	40%	5.08
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	48%	3.31	59%	4.07
	Plus	9.1	59%	5.37	84%	7.64
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	63%	4.54	77%	5.54
	Plus	9.4	36%	3.38	62%	5.83
Vol avec violence (VV)*	Moins	5.5	33%	1.82	67%	3.69
	Plus	3.3	32%*	1.06	53%*	1.75
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	43%	0.00	57%	0.00
	Plus	2.2	15%	0.33	31%	0.68
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	32%	0.74	55%	1.27
	Plus	2.4	15%	0.36	31%	0.74
Agression sexuelle (AS)*	Moins	0.3	51%*	0.06	66%*	0.20
	Plus	4.2	32%*	1.34	53%*	2.23
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	100%	4.10	100%	4.10
	Plus	6.0	0%	0.00	0%	0.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Moins	3.7	0%	0.00	50%	1.85
	Plus	3.3	0%	0.00	100%	3.30
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	51%*	1.58	66%*	2.05
	Plus	1.5	32%*	0.48	53%*	0.80
Autres cas	Moins	1.5	67%	1.01	67%	1.01
	Plus	2.7	60%	1.62	80%	2.16

%Taux comparatifs :

39%

58%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.2.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général - peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	34%		58%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	0%	0.00	0%	0.00
	Plus	12.7	50%	6.35	100%	12.7
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	36%	2.48	59%	4.07
	Plus	9.1	40%	3.64	60%	5.46
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	47%	3.38	78%	5.62
	Plus	9.4	33%	3.10	44%	4.14
Vol avec violence (VV)*	Moins	5.5	50%	2.75	100%	5.50
	Plus	3.3	28%*	0.92	50%*	1.65
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	33%	0.00	33%	0.00
	Plus	2.2	6%	0.13	38%	0.84
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	21%	0.48	43%	0.99
	Plus	2.4	17%	0.41	33%	0.79
Agression sexuelle (AS)*	Moins	0.3	37%*	0.11	63%*	0.19
	Plus	4.2	28%*	1.18	50%*	2.10
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	0%	0.00	100%	4.10
	Plus	6.0	28%*	1.68	50%*	3.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV*	Moins	3.7	37%*	1.37	63%*	2.33
	Plus	3.3	28%*	0.92	50%*	1.65
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	37%*	1.15	63%*	1.95
	Plus	1.5	28%*	0.42	50%*	0.75
Autres cas *	Moins	1.5	37%*	0.56	63%*	0.95
	Plus	2.7	0%	0.00	0%	0.00

%Taux comparatifs :

31%

59%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.2.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	35%		55%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	26%	2.29	52%	4.58
	Plus	12.7	35%	4.45	52%	6.60
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	50%	3.45	67%	4.62
	Plus	9.1	45%	4.10	66%	6.01
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	56%	4.03	74%	5.33
	Plus	9.4	41%	3.85	63%	5.92
Vol avec violence (VV)	Moins	5.5	44%	2.42	67%	3.69
	Plus	3.3	40%	1.32	80%	2.64
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	38%	0.00	50%	0.00
	Plus	2.2	13%	0.29	32%	0.70
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	39%	0.90	61%	1.40
	Plus	2.4	20%	0.48	39%	0.94
Agression sexuelle (AS)	Moins	0.3	0%	0.00	0%	0.00
	Plus	4.2	10%	0.42	30%	1.26
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	80%	3.28	87%	3.57
	Plus	6.0	50%	3.00	50%	3.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Moins	3.7	33%	1.22	67%	2.48
	Plus	3.3	44%	1.45	67%	2.21
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	46%*	1.43	65%*	2.02
	Plus	1.5	100%	1.50	100%	1.50
Autres cas	Moins	1.5	50%	0.75	50%	0.75
	Plus	2.7	42%	1.13	67%	1.81

%Taux comparatifs :

42%

61%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.2.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et l'âge au moment de la libération des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	24%		44%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Moins	8.8	22%	1.94	42%	3.70
	Plus	12.7	27%	3.43	45%	5.72
Vol – recel simple (VRS)	Moins	6.9	48%	3.31	67%	4.62
	Plus	9.1	31%	2.82	50%	4.55
Vol – recel aggravé (VRA)	Moins	7.2	40%	2.88	62%	4.46
	Plus	9.4	33%	3.10	54%	5.08
Vol avec violence (VV)*	Moins	5.5	30%	1.65	60%	3.30
	Plus	3.3	31%	1.02	54%	1.78
Conduite en état alcoolique (CEA)	Moins	0.0	16%	0.00	39%	0.00
	Plus	2.2	7%	0.15	26%	1.25
Coups et blessures volontaires (CBV)	Moins	2.3	32%	0.74	57%	1.31
	Plus	2.4	11%	0.26	30%	0.72
Agression sexuelle (AS)	Moins	0.3	14%	0.04	29%	0.09
	Plus	4.2	4%	0.17	25%	1.05
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Moins	4.1	68%	2.79	74%	3.03
	Plus	6.0	43%	2.58	43%	2.58
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	Moins	3.7	22%	0.81	48%	1.78
	Plus	3.3	24%	0.79	41%	1.35
Trois infractions ou plus *	Moins	3.1	36%*	1.12	57%*	1.77
	Plus	1.5	100%	1.50	100%	1.50
Autres cas	Moins	1.5	55%	0.83	55%	0.83
	Plus	2.7	29%	0.78	62%	1.67

%Taux comparatifs :			33%		52%
----------------------------	--	--	-----	--	-----

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Annexe 7.3 – Profession déclarée

/

Tableau 7. 3.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la libération, selon la nature de l'infraction initiale et

selon la profession déclarée

Infraction(s) initiales(s)	Effectif de référence*		Taux de nouvelles affaires dans un délai de 5 ans	
	Eff.	%	Niveau 4 « prison ferme »	Niveau 1 Recondamnation
Ensemble :	1 016	100.0	61%	72%

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	92	9.1	47%	62%
	Avec	126	12.4	37%	48%
Vol – recel simple (VRS)	Sans	97	9.5	74%	84%
	Avec	65	6.4	60%	72%
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	89	8.8	76%	89%
	Avec	79	7.8	67%	84%
Vol avec violence (VV)	Sans	49	4.8	65%	78%
	Avec	41	4.0	71%	78%
Conduite en état alcoolique (CEA)*	Sans	6	0.6	33%	33%
	Avec	16	1.6	38%	44%
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	23	2.3	65%	70%
	Avec	24	2.4	38%	50%
Agression sexuelle (AS)	Sans	4	0.4	50%	50%
	Avec	42	4.1	14%	26%
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	52	5.1	87%	92%
	Avec	51	5.0	73%	82%
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	46	4.5	83%	89%
	Avec	26	2.6	62%	81%
Trois infractions ou plus	Sans	23	2.3	91%	96%
	Avec	23	2.3	61%	83%
Autres cas	Sans	18	1.8	56%	72%
	Avec	24	2.4	50%	63%

* Casiers judiciaires exploitables

Tableau 7.3.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	19%		39% ¹	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	20%	1.82	37%	3.37
	Avec	12.4	17%	2.11	35%	4.34
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	41%	3.90	61%	5.80
	Avec	6.4	22%	1.41	37%	2.37
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	33%	2.90	56%	4.93
	Avec	7.8	18%	1.40	42%	3.28
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	18%	0.86	41%	1.97
	Avec	4.0	50%	2.00	100%	4.00
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	9%	0.05	28%	0.17
	Avec	1.6	6%	0.10	26%	0.42
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	19%	0.44	40%	0.92
	Avec	2.4	8%	0.19	31%	0.74
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	0%	0.00	21%	0.08
	Avec	4.1	5%	0.21	26%	1.07
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	0%	0.00	40%	2.04
	Avec	5.0	0%	0.00	0%	0.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	4.5	11%	0.50	26%	1.17
	Avec	2.6	14%	0.36	43%	1.12
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	27%*	0.62	47%*	1.08
	Avec	2.3	9%*	0.21	29%*	0.67
Autres cas	Sans	1.8	4%	0.07	67%	1.21
	Avec	2.4	0%	0.00	40%	0.96

%Taux comparatifs :

20%

42%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.3.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	32%		52%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	31%	2.82	52%	4.73
	Avec	12.4	24%	2.98	53%	6.57
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	53%	5.04	70%	6.65
	Avec	6.4	24%	1.54	52%	3.33
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	55%	4.84	74%	6.51
	Avec	7.8	31%	2.42	45%	3.51
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	50%	2.20	63%	3.02
	Avec	4.0	0%	0.00	100%	4.00
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	16%	0.10	33%	0.20
	Avec	1.6	12%	0.19	33%	0.53
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	29%	0.67	55%	1.27
	Avec	2.4	32%	0.77	44%	1.06
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	7%	0.03	14%	0.06
	Avec	4.1	13%	0.53	50%	2.05
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	73%	3.72	73%	3.72
	Avec	5.0	100%	5.00	100%	5.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	4.5	50%	2.25	50%	2.25
	Avec	2.6	83%	2.16	83%	2.16
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	100%	2.30	100%	2.30
	Avec	2.3	21%*	0.48	43%*	0.99
Autres cas	Sans	1.8	43%	0.77	43%	0.77
	Avec	2.4	0%	0.00	100%	2.40

%Taux comparatifs :

41%

63%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.3.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec travail d'intérêt général en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	41%		59%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	38%	3.46	50%	4.55
	Avec	12.4	33%	4.09	33%	4.09
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	53%	5.04	71%	6.75
	Avec	6.4	57%	3.65	71%	4.54
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	57%	5.02	75%	6.60
	Avec	7.8	18%	1.40	36%	2.81
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	33%	1.58	67%	3.22
	Avec	4.0	17%*	0.68	38%*	1.52
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	31%	0.19	45%	0.27
	Avec	1.6	8%	0.13	24%	0.38
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	32%	0.74	43%	0.99
	Avec	2.4	0%	0.00	57%	1.37
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	48%*	0.19	38%*	0.15
	Avec	4.1	17%*	0.70	38%*	1.56
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	75%	3.83	75%	3.83
	Avec	5.0	17%*	0.85	38%*	1.90
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	4.5	0%	0.00	40%	1.80
	Avec	2.6	0%	0.00	100%	2.60
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	48%*	1.10	38%*	0.87
	Avec	2.3	17%*	0.39	38%*	0.87
Autres cas	Sans	1.8	71%	1.28	86%	1.55
	Avec	2.4	0%	0.00	38%*	0.91

%Taux comparatifs :

34%

53%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.3.5 - Cohorte des condamnés au travail d'intérêt général - peine principale en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

I	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
		(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	34%	I	58%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	33%	3.00	67%	6.10
	Avec	12.4	15%*	1.86	46%*	5.70
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	41%	3.90	63%	5.99
	Avec	6.4	0%	0.00	17%	1.09
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	49%	4.31	70%	6.16
	Avec	7.8	25%	1.95	75%	5.85
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	50%	2.40	100%	4.80
	Avec	4.0	15%*	0.60	46%*	1.84
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	15%	0.09	31%	0.19
	Avec	1.6	11%	0.18	44%	0.70
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	18%	0.41	41%	0.94
	Avec	2.4	33%	0.79	33%	0.79
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	37%*	0.15	60%*	0.24
	Avec	4.1	15%*	0.62	46%*	1.89
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	0%	0.00	100%	5.10
	Avec	5.0	15%*	0.75	46%*	2.30
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	4.5	37%*	1.67	60%*	2.70
	Avec	2.6	15%*	0.39	46%*	1.20
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	37%*	0.85	60%*	1.38
	Avec	2.3	15%*	0.35	46%*	1.06
Autres cas	Sans	1.8	0%	0.00	0%	0.00
	Avec	2.4	15%*	0.36	46%*	1.10

% Taux comparatifs :

28%

57%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.3.6 - Cohorte des condamnés à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	35%		55%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	32%	2.91	52%	4.73
	Avec	12.4	25%	3.10	52%	6.45
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	50%	4.75	69%	6.56
	Avec	6.4	31%	1.98	53%	3.39
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	55%	4.84	74%	6.51
	Avec	7.8	27%	2.11	48%	3.74
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	46%	2.21	69%	3.31
	Avec	4.0	0%	0.00	100%	4.00
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	21%	0.13	37%	0.22
	Avec	1.6	11%	0.18	31%	0.50
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	28%	0.64	50%	1.15
	Avec	2.4	27%	0.65	45%	1.08
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	7%	0.03	14%	0.06
	Avec	4.1	13%	0.53	50%	2.05
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	70%	3.57	75%	3.83
	Avec	5.0	100%	5.00	100%	5.00
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA + VV	Sans	4.5	22%	0.99	44%	1.98
	Avec	2.6	56%	1.46	89%	2.31
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	100%	2.30	100%	2.30
	Avec	2.3	20%*	0.46	42%*	0.97
Autres cas	Sans	1.8	53%	0.95	60%	1.08
	Avec	2.4	0%	0.00	67%	1.61

%Taux comparatifs :

39%

63%

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

Tableau 7.3.7 - Cohorte des condamnés au sursis simple ou à à une peine « appliquée dans la communauté (SME, SME-TIG, TIG-PP) en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux comparatif de nouvelles affaires de niveau 4 et de niveau 1, dans un délai de 5 ans après la condamnation initiale

Choix de la structure-type selon la nature de l'infraction initiale et la profession déclarée des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

	Structure type	Niveau 4 « prison ferme »		Niveau 1 Recondamnation	
		Taux	Taux pondérés	Taux	Taux pondérés
	(a)	(b)	(c) = (a)x(b)	(d)	(e) = (a)x(d)
Ensemble de la cohorte	100,0	24%	1	44%	

Infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS)	Sans	9.1	25%	2.28	44%	4.00
	Avec	12.4	21%	2.60	42%	5.21
Vol – recel simple (VRS)	Sans	9.5	44%	4.18	64%	6.08
	Avec	6.4	25%	1.60	42%	2.69
Vol – recel aggravé (VRA)	Sans	8.8	42%	3.70	63%	5.54
	Avec	7.8	21%	1.64	44%	3.43
Vol avec violence (VV)*	Sans	4.8	30%	1.44	53%	5.54
	Avec	4.0	33%	1.32	100%	4.00
Conduite en état alcoolique (CEA)	Sans	0.6	13%	0.08	31%	0.19
	Avec	1.6	7%	0.11	27%	0.43
Coups et blessures volontaires (CBV)	Sans	2.3	22%	0.51	43%	0.99
	Avec	2.4	13%	0.31	35%	0.84
Agression sexuelle (AS)	Sans	0.4	4%	0.02	18%	0.07
	Avec	4.1	7%	0.29	33%	1.35
ILS + [VRS ou VRA ou VV]	Sans	5.1	60%	3.06	63%	3.21
	Avec	5.0	33%	1.65	33%	1.65
VRS + VRA ou VRS + VV ou VRA +VV	Sans	4.5	14%	0.63	32%	1.44
	Avec	2.6	38%	0.99	69%	1.79
Trois infractions ou plus *	Sans	2.3	100%	2.30	100%	2.30
	Avec	2.3	12%*	0.28	32%*	0.74
Autres cas	Sans	1.8	50%	0.90	63%	1.13
	Avec	2.4	0%	0.00	50%	1.20

%Taux comparatifs :			30%		54%
----------------------------	--	--	------------	--	------------

* Effectif nul : taux utilisés = taux de l'ensemble de la cohorte

ANNEXE 8. – ANALYSE MULTIVARIÉE

Annexe 8.1 – Taux de nouvelles affaires de niveau 4. (prison ferme)

Tableau 8.1.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
ILS	non	Plus	avec	46	9	20%
ILS	non	Plus	sans	13	2	[15%]
ILS	non	Moins	avec	25	13	52%
ILS	non	Moins	sans	28	8	29%
ILS	oui	Plus	avec	45	19	42%
ILS	oui	Plus	sans	25	16	64%
ILS	oui	Moins	avec	10	5	[50%]
ILS	oui	Moins	sans	26	17	65%
VRS	non	Plus	avec	9	4	[44%]
VRS	non	Plus	sans	6	1	[17%]
VRS	non	Moins	avec	6	3	[50%]
VRS	non	Moins	sans	8	6	[75%]
VRS	oui	Plus	avec	32	18	56%
VRS	oui	Plus	sans	45	35	78%
VRS	oui	Moins	avec	18	14	78%
VRS	oui	Moins	sans	38	30	79%
VRA	non	Plus	avec	8	3	[38%]
VRA	non	Plus	sans	9	5	[56%]
VRA	non	Moins	avec	0	-	-
VRA	non	Moins	sans	14	8	[57%]
VRA	oui	Plus	avec	38	28	74%
VRA	oui	Plus	Sans	40	32	80%
VRA	oui	Moins	Avec	33	22	67%
VRA	oui	Moins	Sans	26	23	88%

VV	non	Plus	avec	4	4	[100%]
VV	non	Plus	sans	3	1	[33%]
VV	non	Moins	avec	6	4	[68%]
VV	non	Moins	sans	20	9	45%
VV	oui	Plus	avec	19	14	74%
VV	oui	Plus	sans	8	6	[75%]
VV	oui	Moins	avec	12	11	[92%]
VV	oui	Moins	sans	18	16	89%

* Casiers judiciaires exploitables/ [] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.1.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
ILS	non	Plus	avec	24	1	4%
ILS	non	Plus	sans	30	6	20%
ILS	non	Moins	avec	35	5	14%
ILS	non	Moins	sans	91	15	16%
ILS	oui	Plus	avec	2	2	[100%]
ILS	oui	Plus	sans	11	4	[36%]
ILS	oui	Moins	avec	8	4	[50%]
ILS	oui	Moins	sans	11	4	[36%]
VRS	non	Plus	avec	25	3	12%
VRS	non	Plus	sans	61	9	15%
VRS	non	moins	avec	21	4	19%
VRS	non	moins	sans	112	52	46%
VRS	oui	plus	avec	3	0	[0%]
VRS	oui	plus	sans	21	10	48%
VRS	oui	moins	avec	5	5	[100%]
VRS	oui	moins	sans	41	25	61%
VRA	non	plus	avec	35	2	6%
VRA	non	plus	sans	55	11	20%
VRA	non	moins	avec	45	7	16%
VRA	non	moins	sans	209	57	27%
VRA	oui	plus	avec	10	6	[60%]
VRA	oui	plus	sans	25	14	56%
VRA	oui	moins	avec	9	3	[33%]
VRA	oui	moins	sans	53	30	57%

CEA	non	plus	avec	352	13	4%
CEA	non	plus	sans	106	6	6%
CEA	non	moins	avec	39	6	15%
CEA	non	moins	sans	36	2	6%
CEA	oui	plus	avec	21	4	19%
CEA	oui	plus	sans	14	4	[29%]
CEA	oui	moins	avec	1	0	[0%]
CEA	oui	moins	sans	2	2	[100%]
CBV	non	plus	avec	124	8	6%
CBV	non	plus	sans	110	6	5%
CBV	non	moins	avec	30	3	10%
CBV	non	moins	sans	95	27	28%
CBV	oui	plus	avec	10	2	[20%]
CBV	oui	plus	sans	17	4	24%
CBV	oui	moins	avec	2	1	[50%]
CBV	oui	moins	sans	14	9	[64%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.1.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
ILS	non	plus	avec	13	3	[23%]
ILS	non	plus	sans	20	3	15%
ILS	non	moins	avec	16	1	6%
ILS	non	moins	sans	45	14	31%
ILS	oui	plus	avec	10	6	[60%]
ILS	oui	plus	sans	19	9	47%
ILS	oui	moins	avec	6	1	[17%]
ILS	oui	moins	sans	16	5	31%
VRS	non	plus	avec	13	0	[0%]
VRS	non	plus	sans	24	8	33%
VRS	non	moins	avec	3	2	67%
VRS	non	moins	sans	12	7	[58%]
VRS	oui	plus	avec	5	1	[20%]
VRS	oui	plus	sans	41	23	56%
VRS	oui	moins	avec	4	3	[75%]
VRS	oui	moins	sans	21	14	67%
VRA	non	plus	avec	9	1	[11%]
VRA	non	plus	sans	16	6	38%
VRA	non	moins	avec	5	1	[20%]
VRA	non	moins	sans	23	7	30%
VRA	oui	plus	avec	10	5	[50%]
VRA	oui	plus	sans	25	16	64%
VRA	oui	moins	avec	5	2	[40%]

VRA	oui	moins	sans	28	22	79%
CBV	non	plus	avec	22	5	23%
CBV	non	plus	sans	28	2	7%
CBV	non	moins	avec	6	1	[17%]
CBV	non	moins	sans	9	4	[44%]
CBV	oui	plus	avec	11	5	[45%]
CBV	oui	plus	sans	14	4	[29%]
CBV	oui	moins	avec	2	2	[100%]
CBV	oui	moins	sans	11	8	[73%]

* Casiers judiciaires exploitables/ [] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.1.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve avec TIG en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 4 (prison ferme) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence	Effectif Niveau 4	Taux de Niveau 4
VRS	non	Plus	avec	1	0	[0%]
VRS	non	Plus	sans	9	1	[11%]
VRS	non	moins	avec	2	1	[50%]
VRS	non	moins	sans	24	8	33%
VRS	oui	plus	avec	9	6	[67%]
VRS	oui	plus	sans	32	23	72%
VRS	oui	moins	avec	2	1	[50%]
VRS	oui	moins	sans	28	17	61%
VRA	non	plus	avec	1	0	[0%]
VRA	non	plus	sans	8	1	[13%]
VRA	non	moins	avec	5	0	[0%]
VRA	non	moins	sans	35	20	57%
VRA	oui	plus	avec	3	1	[33%]
VRA	oui	plus	sans	33	14	42%
VRA	oui	moins	avec	2	1	[50%]
VRA	oui	moins	sans	39	30	77%
CEA	non	plus	avec	14	2	[14%]
CEA	non	plus	sans	7	2	29%
CEA	non	moins	avec	1	0	[0%]
CEA	non	moins	sans	2	0	[0%]
CEA	oui	plus	avec	30	2	7%
CEA	oui	plus	sans	34	7	21%
CEA	oui	moins	avec	5	0	[0%]
CEA	oui	moins	sans	6	6	[100%]

* Casiers judiciaires exploitables/ [] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Annexe 8.2 – Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation)

Tableau 8.2.1 - Cohorte des détenus condamnés, libérés en 1996 (MA et CD de Loos)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de Niveau 1
ILS	non	plus	avec	46	14	30%
ILS	non	plus	sans	13	3	[23%]
ILS	non	moins	avec	25	16	64%
ILS	non	moins	sans	28	16	57%
ILS	oui	plus	avec	45	23	51%
ILS	oui	plus	sans	25	20	80%
ILS	oui	moins	avec	10	7	[70%]
ILS	oui	moins	sans	26	18	69%
VRS	non	plus	avec	9	4	[44%]
VRS	non	plus	sans	6	2	[33%]
VRS	non	moins	avec	6	4	[67%]
VRS	non	moins	sans	8	6	[75%]
VRS	oui	plus	avec	32	24	75%
VRS	oui	plus	sans	45	38	84%
VRS	oui	moins	avec	18	15	83%
VRS	oui	moins	sans	38	35	92%
VRA	non	plus	avec	8	6	[75%]
VRA	non	plus	sans	9	6	[67%]
VRA	non	moins	avec	0	-	-
VRA	non	moins	sans	14	12	[86%]
VRA	oui	plus	avec	38	33	87%
VRA	oui	plus	sans	40	37	93%
VRA	oui	moins	avec	33	27	82%
VRA	oui	moins	sans	26	24	92%

VV	non	plus	avec	4	1	[25%]
VV	non	plus	sans	3	1	[33%]
VV	non	moins	avec	6	6	[100%]
VV	non	moins	sans	20	15	75%
VV	oui	plus	avec	19	14	74%
VV	oui	plus	sans	8	6	[75%]
VV	oui	moins	avec	12	11	[92%]
VV	oui	moins	sans	18	16	89%

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.2.2 - Cohorte des condamnés au sursis simple en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de niveau 1
ILS	non	plus	avec	24	4	17%
ILS	non	plus	sans	30	11	37%
ILS	non	moins	avec	35	12	34%
ILS	non	moins	sans	91	27	30%
ILS	oui	plus	avec	2	2	[100%]
ILS	oui	plus	sans	11	8	[73%]
ILS	oui	moins	avec	8	6	[75%]
ILS	oui	moins	sans	11	7	[64%]
VRS	non	plus	avec	25	4	16%
VRS	non	plus	sans	61	19	31%
VRS	non	moins	avec	21	10	48%
VRS	non	moins	sans	112	72	64%
VRS	oui	plus	avec	3	1	[33%]
VRS	oui	plus	sans	21	18	86%
VRS	oui	moins	avec	5	5	[100%]
VRS	oui	moins	sans	41	34	83%
VRA	non	plus	avec	35	9	26%
VRA	non	plus	sans	55	20	36%
VRA	non	moins	avec	45	19	42%
VRA	non	moins	sans	209	113	54%
VRA	oui	plus	avec	10	8	[80%]
VRA	oui	plus	sans	25	19	76%
VRA	oui	moins	avec	9	6	[67%]
VRA	oui	moins	sans	53	39	74%

CEA	non	plus	avec	352	82	23%
CEA	non	plus	sans	106	23	22%
CEA	non	moins	avec	39	16	41%
CEA	non	moins	sans	36	10	28%
CEA	oui	plus	avec	21	7	33%
CEA	oui	plus	sans	14	9	[64%]
CEA	oui	moins	avec	1	1	[100%]
CEA	oui	moins	sans	2	2	[100%]
CBV	non	plus	avec	124	33	27%
CBV	non	plus	sans	110	22	20%
CBV	non	moins	avec	30	11	37%
CBV	non	moins	sans	95	52	55%
CBV	oui	plus	avec	10	6	[60%]
CBV	oui	plus	sans	17	9	53%
CBV	oui	moins	avec	2	2	[100%]
CBV	oui	moins	sans	14	12	[86%]

* Casiers judiciaires exploitables. Après multiplication par 2 des effectifs observés « sursis simple » (sondage)
 [] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.2.3 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de niveau 1
ILS	non	plus	avec	13	6	[46%]
ILS	non	plus	sans	20	9	[45%]
ILS	non	moins	avec	16	7	44%
ILS	non	moins	sans	45	22	49%
ILS	oui	plus	avec	10	7	[70%]
ILS	oui	plus	sans	19	10	53%
ILS	oui	moins	avec	6	4	[67%]
ILS	oui	moins	sans	16	11	69%
VRS	non	plus	avec	13	4	[31%]
VRS	non	plus	sans	24	13	54%
VRS	non	moins	avec	3	3	[100%]
VRS	non	moins	sans	12	10	[83%]
VRS	oui	plus	avec	5	2	[40%]
VRS	oui	plus	sans	41	29	71%
VRS	oui	moins	avec	4	4	[100%]
VRS	oui	moins	sans	21	17	81%
VRA	non	plus	avec	9	1	[11%]
VRA	non	plus	sans	16	13	81%
VRA	non	moins	avec	5	1	[20%]
VRA	non	moins	sans	23	11	48%
VRA	oui	plus	avec	10	6	[60%]
VRA	oui	plus	sans	25	20	80%
VRA	oui	moins	avec	5	5	[100%]

VRA	oui	moins	sans	28	24	86%
CBV	non	plus	avec	22	8	36%
CBV	non	plus	sans	28	9	32%
CBV	non	moins	avec	6	2	[33%]
CBV	non	moins	sans	9	6	[67%]
CBV	oui	plus	avec	11	6	[55%]
CBV	oui	plus	sans	14	8	[57%]
CBV	oui	moins	avec	2	2	[100%]
CBV	oui	moins	sans	11	11	[100%]

* Casiers judiciaires exploitables

[] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.

Tableau 8.2.4 - Cohorte des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve -TIG en 1996 (TC Lille, Douai ou Dunkerque)

Taux de nouvelles affaires de niveau 1 (recondamnation) selon l'infraction initiale, le passé judiciaire, l'âge à la libération ou au moment de la condamnation non carcérale et la profession déclarée, dans un délai de 5 ans (après la libération ou après le prononcé de la sanction non privative de liberté).

Infraction initiale	Passé judiciaire	Age	profession	Effectif de référence*	Effectif Niveau 1	Taux de niveau 1
VRS	non	plus	avec	1	1	[100%]
VRS	non	plus	sans	9	6	[67%]
VRS	non	moins	avec	2	1	[50%]
VRS	non	moins	sans	24	10	42%
VRS	oui	plus	avec	9	6	[67%]
VRS	oui	plus	sans	32	30	94%
VRS	oui	moins	avec	2	2	[100%]
VRS	oui	moins	sans	28	20	71%
VRA	non	plus	avec	1	0	[0%]
VRA	non	plus	sans	8	4	[50%]
VRA	non	moins	avec	5	1	[20%]
VRA	non	moins	sans	35	25	71%
VRA	oui	plus	avec	3	2	[67%]
VRA	oui	plus	sans	33	22	67%
VRA	oui	moins	avec	2	1	[50%]
VRA	oui	moins	sans	39	35	90%
CEA	non	plus	avec	14	4	[29%]
CEA	non	plus	sans	7	2	[29%]
CEA	non	moins	avec	1	0	[0%]
CEA	non	moins	sans	2	0	[0%]
CEA	oui	plus	avec	30	6	20%
CEA	oui	plus	sans	34	14	41%
CEA	oui	moins	avec	5	2	[40%]
CEA	oui	moins	sans	6	6	[100%]

* Casiers judiciaires exploitables [] Taux calculé sur un effectif inférieur à 15.